

# ECOTOURISME, ECOVILLAGE EN AFRIQUE DE L'OUEST : MYTHE OU REALITE ?

LE CAS PARTICULIER DES RESERVES DE LA BIOSPHERE  
IMPLIQUEES DANS L'ECOTOURISME : LA PENDJARI (BENIN) – LE TAI (COTE  
D'IVOIRE) – NIOKOLO KOKA (SENEGAL) – REGION DU W (BURKINA) –  
COMOE (COTE D'IVOIRE) – MONT NIMBA (GUINEE)



RAPPORT GENERAL DE L'ATELIER SOUS-REGIONAL de LAMTO  
COTE D'IVOIRE 08 – 10 AVRIL 2002



*Ministère de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique*



*Université d'Abobo - Adjamé*

# **ECOTOURISME, ECOVILLAGE EN AFRIQUE DE L'OUEST : MYTHE OU REALITE ?**

## **LE CAS PARTICULIER DES RESERVES DE LA BIOSPHERE IMPLIQUEES DANS L'ECOTOURISME : LA PENDJARI (BENIN) – LE TAI (COTE D'IVOIRE) – NIOKOLO KOBIA (SENEGAL) – REGION DU W (BURKINA) – COMOE (COTE D'IVOIRE) – MONT NIMBA (GUINEE)**

**Résumé** : L'atelier « Ecotourisme, Ecovillage en Afrique de l'Ouest : mythe ou réalité ? » s'est tenu du 8 au 10 avril 2002 à la station écologique de LAMTO (Côte d'Ivoire), dans le cadre de l'année internationale de l'écotourisme. Il a réuni des représentants de sept pays, avec une attention particulière aux Réserves de la Biosphère d'Afrique de l'Ouest. L'atelier a permis de mettre en évidence les opportunités et les contraintes au développement de l'écotourisme dans cette région. Cette activité y est d'autant plus nécessaire dans sa contribution à la protection de la nature que les aires protégées d'Afrique de l'Ouest sont soumises à d'intenses pressions anthropiques. Les initiatives de développement de cette activité devraient être précédées d'un bilan des ressources touristiques présentes et d'une étude de faisabilité sur leur valorisation. Les participants ont pu élaborer les grandes lignes d'un plan d'action à moyen terme pour le développement de l'écotourisme ainsi qu'une déclaration (déclaration de LAMTO) précisant les priorités pour les années à venir.

**Summary** : The Workshop « Ecotourism and Ecovillage in West Africa : Myth or Reality ? » was held April 8-10, 2002, in LAMTO ecological research station (Ivory Coast), in the framework of the International Year of Ecotourism. Representatives from seven countries discussed opportunities and constraints in the development of Ecotourism in the area, with a special attention to Biosphere Reserves. The contribution of this activity to nature conservation is all the more necessary than a high level of antropic pressures is exerted on West African protected areas. An assessment of West African tourism resources and a feasibility study of valorisation opportunities should precede development initiatives. The participants of the workshop drew up the guidelines for a mid term action plan for the development of ecotourism, as well as a declaration defining key priorities for coming years (LAMTO declaration).

**RAPPORT GENERAL DE L'ATELIER SOUS-REGIONAL de LAMTO  
COTE D'IVOIRE 08 – 10 AVRIL 2002**

**2002**

# SOMMAIRE

<b>Allocutions d'ouverture.....</b>	<b>1</b>
<b>Communications préliminaires.....</b>	<b>12</b>
<b>Etudes de cas.....</b>	<b>46</b>
<b>Synthèse des travaux de groupe.....</b>	<b>76</b>
<b>Allocutions de clôture et déclaration de Lamto.....</b>	<b>84</b>
<b>Annexes.....</b>	<b>93</b>



# ALLOCUTIONS D'OUVERTURE



Monsieur Gilbert BLEU LAINE, ministre de l'Environnement et du Cadre de vie de Côte d'Ivoire, au cours de son allocution d'ouverture

**Allocution de Monsieur le Maire de la Commune de Taabo**  
Monsieur Maurice BANDAMA

**Allocution du  
Représentant de l'UNESCO**  
Monsieur Samy MANKOTO MA MBAELELE

**Allocution de  
Monsieur le Président de l'Université d'Abobo-Adjamé**  
Monsieur Georges AMANI

**Allocution d'ouverture**  
**Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie**  
Monsieur Gilbert BLEU LAINE

## ALLOCUTION

### Monsieur le Maire de la Commune de Taabo

#### Mr. Maurice BANDAMA

C'est pour moi un honneur et une joie de vous accueillir ici, à Lamto, dans le cadre de l'atelier sous-régional « Ecotourisme, Eco-village en Afrique de l'Ouest : mythe ou réalité ? ».

La commune de Taabo est fière d'abriter sur son territoire la station de Lamto, dont le rayonnement intellectuel et scientifique est mondialement reconnu.

A travers ses recherches et ses actions, Lamto nous rapproche de plus de plus des nos savants.

Les responsables des collectivités que nous sommes exprimons nos préoccupations quant aux retombées des travaux de nos chercheurs et des savants.

Car pour faire appliquer nos programmes de lutte contre la pauvreté en milieu rural, nous avons besoin d'être éclairés par la lanterne de nos chercheurs.

De ce point de vue, nous pouvons nous enorgueillir du dynamisme que déploient les chercheurs de la station de Lamto, qui ne ménagent ni leur temps ni leurs efforts pour mettre à notre disposition des pistes d'action et de réflexion.

Le présent atelier entre bien dans le cadre des multiples actions que Lamto a initiées depuis quelque temps.

En effet, en moins d'une année, c'est la quatrième fois que la Mairie de Taabo a le privilège de participer à une rencontre scientifique ici, dans ces lieux, et la deuxième fois que j'ai l'insigne honneur de revoir Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie que je voudrais saluer et féliciter pour les efforts qu'il n'a de cesse de déployer en faveur d'un environnement humain, sain et convivial.

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Chercheurs, cet atelier vient à point nommé pour nous qui n'avons ni Tour Eiffel, ni Château de Versailles, ni pyramides pour nous indiquer comment nous pouvons tirer le meilleur profit de notre environnement et de nos villages sur le plan touristique.

Les paysages de nos pays, par leurs contrastes et variétés offrent de vastes perspectives touristiques.

Il en est de même de nos villages, qui du Sud au Nord, de l'Est à l'Ouest en passant par nos cultures, nos mœurs, nos danses, nos chants, nos religions, sont autant de foyers touristiques qui font de l'écotourisme et de l'éco-village une réalité.

Monsieur le Ministre, je ne tranche pas le sujet mais je crois à l'écotourisme.

C'est pour cela que nous voulons faire de Taabo une cité où il fait bon vivre.

## ALLOCUTION

### du Représentant de l'UNESCO,

#### Monsieur \*Samy MANKOTO MA MBAELELE

Excellence Monsieur le Ministre,

Monsieur le Directeur représentant du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

Monsieur le Président de l'Université d'Abobo-Adjamé, Vice Président du Comité national MAB-Côte d'Ivoire,

Mme la Représentante du Ministre du Tourisme et de l'Artisanat,

Monsieur le Préfet de Tiassalé,

Monsieur le Maire de la Commune de Taabo,

Mesdames et Messieurs les Chercheurs,

Distingués Invités,

C'est avec un réel plaisir que je voudrais, au nom du Directeur Général de l'UNESCO, vous transmettre ce message à l'occasion de la tenue ici même à la célèbre station de recherche scientifique de Lamto, de l'atelier sous-régional « Ecotourisme, Ecovillage en Afrique de l'Ouest : mythe ou réalité ? ».

Excellence Monsieur le Ministre,

Votre présence parmi nous sur le terrain nous réconforte.

C'est la preuve de la volonté politique du Gouvernement de Côte d'Ivoire de promouvoir l'écotourisme et la coopération sous-régionale, notamment en matière de gestion des écosystèmes protégés.

L'UNESCO se félicite des efforts entrepris par le Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie pour faire en sorte que les réserves de biosphère de Côte d'Ivoire puissent jouer leur rôle de modèles d'aménagement du territoire et de lieux d'expérimentation du développement durable.

C'est pourquoi, nous saisissons cette occasion pour vous remercier une fois de plus de votre soutien au nouveau projet régional UNEP/GEF-UNESCO/MAB sur le « Renforcement des capacités scientifiques et techniques pour une gestion effective et une utilisation durable de la diversité biologique dans les réserves de biosphère d'Afrique de l'Ouest. »

Comme vous le savez, suite à la recommandation du Conseil Economique et Social de l'ONU (ECOSOC), l'Assemblée générale de l'ONU a proclamé l'Année 2002 « Année Internationale de l'Ecotourisme », invitant « les Etats membres des Nations Unies, les membres des Agences spécialisées ainsi que les Organisations gouvernementales et intergouvernementales, à consacrer tous les efforts possibles au succès de l'Année, en particulier dans le domaine de l'écotourisme dans les pays en développement ».

Le présent atelier régional s'inscrit donc dans la droite ligne de la participation et de la contribution du Réseau africain du MAB « AfriMAB » au succès de l'Année.

Aux yeux de l'UNESCO, l'atelier de Lamto revêt un intérêt majeur à un double titre :

- Cette activité a lieu à un mois, presque jour pour jour, du « Sommet Mondial de l'Ecotourisme » qui se tiendra à Québec (Canada) du 19 au 22 mai 2002, et qui sera l'évènement majeur de l'Année Internationale de l'Ecotourisme. Selon l'OMT, il est prévu que ce Sommet soit « le plus grand rassemblement mondial de tous les types de dépositaires impliqués dans l'écotourisme, y compris des ministres, des fonctionnaires du secteur public, des entreprises de tourisme et leurs associations professionnelles, des autorités locales, des gestionnaires des Parcs nationaux (et des réserves de biosphère), des ONG, travaillant dans le domaine de l'écotourisme ».

- Lamto constitue la deuxième réunion d'importance régionale après le « Séminaire sur la planification, le développement et la gestion de l'écotourisme en Afrique », tenu au Mozambique les 5 et 6 mars 2001 dans le cadre de la préparation de l'Afrique à l'Année Internationale de l'Écotourisme.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la participation à cet atelier régional de représentants venus du Burkina Faso, du Bénin, de la Guinée, du Sénégal, dont l'UNESCO/BREDA, de plusieurs institutions, dont le Laboratoire d'Ethnobiologie/Biogéographie du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris, et de spécialistes comme le Cabinet TEC (Tourisme Environnement Conseil) de Marseille.

Compte tenu de ce qui précède, il ressort que l'atelier de Lamto revêt un enjeu très important.

En effet, Lamto a une obligation de résultats dans la mesure où les discussions de cet atelier pourraient faire l'objet d'un message à transmettre au Sommet Mondial de l'Écotourisme à Québec.

C'est pourquoi, outre le partage d'informations et d'expériences, il faut que notre atelier puisse proposer des recommandations pertinentes, visant à atteindre les résultats escomptés ci-après :

- suggestions pour l'élaboration d'une Note de synthèse des travaux de Lamto, que le Secrétariat du MAB pourrait adresser à l'OMT et au PNUE - chargés de coordonner les activités d'aide à la préparation et au déroulement de l'Année - pour une meilleure prise en compte de l'Afrique de l'Ouest en particulier, et de l'Afrique en général dans les politiques de développement à venir de l'écotourisme au niveau mondial ;
- identifier les opportunités et les contraintes, en vue de l'élaboration d'une stratégie régionale en matière d'écotourisme, notamment dans le cadre des regroupements régionaux, à l'image de l'UEMOA ;
- formuler les éléments d'un plan de travail à moyen terme (3 à 5 ans), pouvant faire l'objet

d'un projet-pilote visant à tester l'application des « lignes directrices » élaborées par la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) pour le développement d'un tourisme durable dans les réserves de biosphère de la sous-région et autres espaces naturels, à soumettre au Secrétariat du MAB pour la recherche des financements extra-budgétaires.

Compte tenu de la qualité des participants ici présents, je suis convaincu du fait que ces résultats pourront être atteints à l'issue des trois jours de réflexion à venir.

Sur ce, et au nom du Directeur Général de l'UNESCO, je souhaite plein succès à vos travaux et je vous remercie de votre aimable attention.

## ALLOCUTION

### Monsieur le Président de l'Université d'Abobo-Adjamé

#### Mr. Georges AMANI

Monsieur le Représentant du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie,

Madame le Sous-Préfet de Taabo,

Monsieur le Maire de la Commune de Taabo,

Monsieur le Directeur de la Protection de la Nature (DPN),

Madame la Directrice du Centre de Recherche en Ecologie (CRE),

Messieurs les Chefs Traditionnels,

Messieurs et Mesdames les participants à l'atelier sous-régional sur l'écotourisme,

Honorables Invités,

Mesdames et Messieurs,

**A**u nom de l'Université d'Abobo-Adjamé et du Centre de Recherche en Ecologie, permettez-moi de vous souhaiter, à mon tour, la bienvenue dans notre station de recherche de Lamto, ce site qui comme il me plaît de le dire, constitue pour nous, non seulement un des piliers de notre Université en matière de Recherche Ecologique, mais aussi un symbole et une référence de l'Ecologie au plan international.

Mesdames et Messieurs, l'atelier sous-régional sur l'écotourisme qui nous rassemble ce jour, et qui retiendra pendant 72 heures notre attention, revêt effectivement une importance capitale, parce qu'il contribuera sans doute à la valorisation de la biodiversité dont regorgent nos aires protégées d'une part, et d'autre part à la promotion de nos cultures.

C'est à juste titre que l'Organisation des Nations-Unies a proclamé l'année 2002 «Année Internationale de l'Ecotourisme ».

En effet, en tant que tourisme humain, tourisme de nature, enfin tourisme respectueux des valeurs naturelles et culturelles, ce double concept d'« écotourisme/écovillage » mérite d'être davantage connu, afin que l'Afrique entière puisse tirer le maximum de profits des nombreuses opportunités qu'il offre dans le respect d'un développement durable.

Conscient du caractère fragile du milieu naturel, les organisateurs de voyage dans le monde sont de plus en plus sensibles à la nécessité d'adopter des comportements nouveaux, car le tourisme ne peut être durable que si l'intégrité écologique et l'environnement sont sauvegardés.

Ce besoin est en conformité avec l'objectif du Programme MAB (Homme et Biosphère), qui est de favoriser le développement des économies de qualité dans les réserves de biosphère.

Par conséquent, il importe de mettre l'accent sur une politique d'éducation, de sensibilisation et d'information des acteurs du développement (décideurs politiques, professionnels du tourisme, chercheurs et universitaires, large public), afin que ces nouveaux outils de développement soient rentabilisés au mieux.

Toutefois, l'écotourisme - ou tourisme écologique - ne peut être facteur de développement économique et social que s'il prend en compte certaines considérations, à savoir :

- tenir compte des capacités naturelles des écosystèmes pour garantir la reconstitution et la productivité des ressources naturelles ;
- reconnaître le rôle important des communautés riveraines des aires protégées, de leurs coutumes et mœurs dans le développement de

l'écotourisme en Afrique, d'où la notion d'Ecovillage ;

- intégrer les besoins des populations qui habitent les sites touristiques dans une politique de développement.

Il est bien connu que les activités écotouristiques (pêche et chasse sportives, promenade en forêt, observation des oiseaux, des mammifères et des végétaux rares) qui entraînent des dépenses en transport et en hébergement ont des chiffres d'affaires qui sont loin d'être négligeables, notamment dans les pays qui ont encouragé l'écotourisme et valorisé leurs Parcs naturels.

C'est pourquoi, au regard des enjeux économiques que suscite l'écotourisme, plusieurs questions émergent :

- comment intégrer ou amener les acteurs du tourisme et de la conservation à oeuvrer en synergie ?
- Comment valoriser et intégrer les nombreuses expériences d'écovillage et pratiques écotouristiques enrichissantes dont regorge l'Afrique de l'Ouest ?
- Quels sont les facteurs de blocage ou de promotion de l'écotourisme ?
- Quelle synergie établir entre tourisme culturel et naturel ?

Le thème du présent atelier, à savoir «Ecotourisme, Ecovillage en Afrique de l'Ouest : mythe ou réalité ?» représente, à mon sens, le forum idéal pour répondre à ces nombreuses préoccupations. Et la station écologique de Lamto est un échantillon rêvé d'écovillage, un cadre tout à fait approprié.

Tout en souhaitant plein succès à vos travaux, je ne manquerai pas non plus de vous souhaiter un séjour agréable à la station écologique de Lamto.

## ALLOCUTION D'OUVERTURE

### Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie de la Côte d'Ivoire

#### Monsieur Gilbert BLEU LAINE

Monsieur le Sous-Préfet,

Monsieur le Représentant de Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

Excellences Messieurs les Ambassadeurs,

Monsieur le Député,

Monsieur le Maire,

Monsieur le Président de l'Université d'Abobo-Adjamé,

Monsieur le Chef de la Délégation du Siège de l'UNESCO, représentant Monsieur le Directeur Général,

Mesdames, Messieurs les Représentants des Organismes Internationaux,

Madame la Directrice du Centre de Recherche en Ecologie,

Honorables Chefs Coutumiers,

Mesdames et Messieurs les participants,

Mesdames et Messieurs, distingués invités,

**C**'est pour moi un insigne honneur et un réel plaisir de voir se tenir en Côte d'Ivoire l'atelier sous-régional sur l'écotourisme, dont le thème « Ecotourisme, Ecovillage en Afrique de l'Ouest : mythe ou réalité ? » est suffisamment évocateur de l'importance de l'effet que produisent dans un espace géographique donné, les éléments du couple tourisme et nature.

En proclamant 2002 Année Internationale de l'Écotourisme, les Nations-Unies donnent à l'humanité l'opportunité de se préoccuper de son patrimoine écologique, pour en tirer les avantages économiques nécessaires à son développement.

Je saisis donc cette occasion pour saluer et remercier du fond du cœur toutes les personnalités du milieu de la recherche écologique et tous ceux qui, pour traduire leur volonté de partager leur savoir ont permis que cette rencontre puisse se tenir.

Mes remerciements vont particulièrement au Docteur MANKOTO, Chef de la délégation du Siège de l'UNESCO, représentant Monsieur le Directeur Général.

Votre présence en ces lieux, Docteur MANKOTO, est le témoignage éloquent du double intérêt que la prestigieuse institution que vous représentez accorde au progrès de l'humanité d'une part, et à son épanouissement d'autre part.

Ces remerciements s'adressent également à Mesdames et Messieurs les ambassadeurs ainsi qu'aux représentants des institutions internationales qui ont bien voulu accepter, malgré un calendrier que je sais chargé, de manifester leur soutien.

J'apprécie à sa juste valeur la contribution significative et pertinente de vos institutions et de vos pays respectifs aux efforts de développement de la sous-région.

Mesdames et Messieurs, distingués participants,

Je voudrais, tout en vous souhaitant la traditionnelle AKWABA en terre ivoirienne, relever que l'objectif visé par cet atelier en valait le déplacement, parce que louable et porteur d'espoir.

Une telle rencontre d'échanges vient à point nommé pour permettre la fertilisation croisée de vos compétences et la mise en oeuvre d'actions concrètes et réalisables de sensibilisation, de formation et de promotion.

La qualité avérée des participants dans les différents secteurs que vous représentez est le gage d'une réflexion féconde qui aboutira, j'en suis persuadé, à des conclusions susceptibles d'apporter à nos économies nationales des bouffées d'oxygène profitables à nos populations.

Les enjeux et les défis à relever à travers le monde, dans ce nouveau millénaire, sont nombreux et de toute nature.

Ils le sont encore davantage pour notre continent qui en a conscience, et dont les responsables politiques travaillent à réduire l'écart de développement existant entre les pays du Nord et ceux du Sud.

L'un de nos atouts se trouve être les ressources naturelles.

Il convient dès lors de ne ménager aucun effort pour mobiliser les intelligences et multiplier les plates formes d'échanges comme celles-ci, pour s'accorder rapidement et durablement sur le mode de gestion le plus efficace de ces potentialités, et pour rendre compétitifs nos villages, nos sites naturels, notre écotourisme.

C'est à cette condition que les pays du Sud pourront saisir cette autre chance d'affirmer leurs valeurs et d'assurer leur intégration au « village planétaire ».

L'industrie touristique, ainsi que les statistiques de l'Organisation mondiale du tourisme le montrent, prévoit pour les années 2010 plus d'un milliard de voyages internationaux.

En Afrique, cette industrie représente une partie importante du Produit Intérieur Brut (PIB) de bon nombre de pays.

Des études indiquent, par ailleurs, que les destinations touristiques préférées sont les milieux et les sites naturels qui ont su préserver leurs richesses culturelles et maintenir l'équilibre de leur écosystème.

C'est pour parvenir à des résultats exemplaires, comme ceux que nous connaissons au Kenya, en Afrique du Sud et dans certains pays maghrébins, que la Côte d'Ivoire déploie d'importants efforts pour restaurer son écosystème menacé et préserver sa diversité biolo-

gique sur les 6,5 % de son territoire affectés aux parcs nationaux et réserves naturelles.

Ces efforts se traduisent par l'élaboration d'une stratégie de conservation de ces milieux naturels, qui prend entre autres en compte :

- la mise en place d'une structure organisationnelle bénéficiant d'une autonomie administrative et financière ;
- la création d'une fondation pour soutenir les efforts financiers de l'Etat dans le secteur des parcs et réserves ;
- le renforcement des filières de formation des agents et des groupes cibles ;
- l'implication des populations riveraines à toutes les phases des projets ;
- la promotion de l'écotourisme.

C'est donc conscient de la nécessité de valoriser notre biodiversité pour créer de la richesse et lutter efficacement contre la pauvreté que le Parlement de Côte d'Ivoire vient d'adopter une loi portant création, gestion et financement des parcs nationaux et réserves.

Cette loi marque la volonté politique de mon pays de rassembler ses potentialités pour s'engager dans les actions qui lui permettront de réhabiliter sa destination et de générer des ressources pour le redressement de son économie.

Après un tour d'horizon des enjeux et de l'importance que revêtent les concepts « écotourisme » et « écovillage », il est donc temps de dresser un bilan des activités du secteur que nous avons à gérer ensemble dans notre sous-région, afin d'élaborer des perspectives et de faire le point sur les opportunités qu'offre ce précieux outil de développement durable.

Mesdames et Messieurs, je vous invite pour les journées que vous aurez à passer ici, dans ce cadre inspirateur, à faire une analyse tout à la fois critique et constructive de ces deux concepts, « écotourisme » et « écovillage », et à proposer des voies de relance de cette activité écotouristique pour un développement harmonieux de la sous-région.

Je voudrais, à ce stade, me tourner vers Monsieur le Sous-Préfet, sous la supervision duquel

il a été réservé aux participants à ces assises ainsi qu'à moi-même, un accueil chaleureux et convivial. Veuillez recevoir, Monsieur le Sous-Préfet, ma gratitude pour votre disponibilité.

A Monsieur le Maire, j'adresse mes félicitations pour la parfaite organisation mise en place permettant aux séminaristes de se sentir chez eux, et de se pencher efficacement sur l'objet qui justifie leur présence à Lamto.

Aux éminents enseignants-chercheurs d'ici et d'ailleurs, au Comité national MAB-UNESCO de Côte d'Ivoire, au Centre de Recherche en Ecologie de l'Université d'Abobo-Adjamé, aux spécialistes de l'environnement et du tourisme, aux représentants des institutions internationales et des autres Ministères, je réitère ma profonde satisfaction de voir se tenir cette réunion en Côte d'Ivoire, et vous remercie pour la qualité de votre contribution au développement de l'écotourisme.

C'est une autre chance qui se présente à nous, pays du Sud, pour nous permettre d'aborder les problèmes d'aujourd'hui et ceux de demain avec plus de sérénité.

A toutes et à tous je vous souhaite de fructueuses séances de travail et un bon séjour en Côte d'Ivoire.

C'est sur ces mots que je déclare ouvert l'atelier sous-régional de Lamto « Ecotourisme, Ecovillage en Afrique de l'Ouest : mythe ou réalité ? ».

## **Bureau de l'atelier**

A l'unanimité, le Bureau de l'atelier a été composé comme suit :

### **Président**

Pr. N'GUESSAN (Côte d'Ivoire)

### **Secrétariat**

UNESCO/MAB

### **Rapporteur Général**

Dr. Mamounata BELEM (Burkina Faso)

### **Rapporteurs Adjoins**

Dr. Jérôme TONDO (Côte d'Ivoire)

Dr. Souleymane KONATE  
(Côte d'Ivoire)



# COMMUNICATIONS



## **Ecotourisme - Environnement - Développement durable**

Monsieur Samy MANKOTO MA MBAELELE

## **Ecotourisme, Ecovillage en Afrique de l'Ouest : mythe ou réalité ?**

Professeur Yves MONNIER

## **Valeur économique de l'écotourisme**

Monsieur Patrice TAGRO

## **Tourisme et Environnement : l'expérience du Plan Bleu**

Monsieur Ghislain DUBOIS

## **Aperçu du cours de formation : Tourisme durable et Conservation du patrimoine culturel immobilier**

Mr. Arthur PEDERSEN

## **Ecotourisme et gestion durable des aires protégées**

Monsieur SOMBO TANO

## **Place de l'écotourisme dans la politique touristique de la Côte d'Ivoire**

Madame Ety Dia ATSIN

## **Tourisme et Développement Durable : enjeux émergents et questions sans réponses**

Monsieur Ghislain DUBOIS

## **Ecotourisme, évolution du milieu naturel et conservation de la diversité biologique**

Professeur Ake Assi

# Ecotourisme - Environnement - Développement durable

## Monsieur \*MANKOTO MA MBAELELE

La ligne directrice de mon intervention consistera à mettre en valeur les enjeux de l'écotourisme pour les Etats de l'Afrique de l'Ouest, selon la vision de l'UNESCO, et autour de quelques points marquants.

### Année Internationale de l'Ecotourisme (AIE)

La thématique « écotourisme et écovillage » s'insère dans le cadre plus général « Ecotourisme, Environnement et Développement durable », défini par l'UNESCO à l'occasion de l'Année Internationale de l'Ecotourisme.

L'Année Internationale de l'Ecotourisme a été promulguée par la Résolution 1998/40 de l'Assemblée générale de l'ONU. Elle est coordonnée par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE).

L'UNESCO/MAB en est partie prenante par l'intermédiaire de son Secrétariat, et doit présenter une communication sur le thème « Ecotourisme et réserve de biosphère » au Sommet Mondial de Québec, afin de faire passer un message fort lors de cet événement.

Ce Sommet présente donc des enjeux pour l'Afrique, et il est nécessaire de développer une stratégie régionale, à l'exemple de la Côte d'Ivoire qui a adopté une loi sur la question des parcs, des réserves, et de leur gestion.

Il faut harmoniser les législations entre les pays pour ce qui concerne la gestion des aires protégées, car la faune, par exemple, migre sans frontière.

La 5<sup>e</sup> Conférence des Parties de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD), tenue en 2000, a pris la résolution de développer un tourisme durable. Et dans ce tourisme durable, l'écotourisme est défini par trois « win », c'est-à-dire trois « gains » :

- Win 1 : « Biodiversité » - Il faut autonomiser la gestion des parcs nationaux, à l'image de ce qui se passe en République Démocratique du Congo (RDC) où l'Etat n'intervient qu'en Conseiller sur le plan administratif, avec en revanche une forte implication des populations.

- Win 2 : « Visiteurs » - Ils gagnent en loisirs et en contacts relationnels, et vivent une bonne expérience.

- Win 3 : « Etat » - Il bénéficie également des recettes et se fait représenter par les populations locales.

La CDB collabore avec des projets pilotes comme les réserves de biosphère, les sites du Patrimoine Naturel, les sites Ramsar.

### Les lignes directrices de la CDB

La CDB a défini des Lignes Directrices pour le développement du tourisme durable dans les écosystèmes vulnérables, points servant à l'élaboration de projets : Celles-ci s'articulent en dix points :

1. Recueil de l'informations de base.
2. Définition d'une vision et des buts.
3. Définition des objectifs.
4. Revue, Législation, Contrôle.
5. Etudes d'impact.
6. Gestion.
7. Prise de décisions.
8. Mise en œuvre.
9. Monitoring.
10. Gestion adaptative (vue globale) :
  - Approche basée sur l'écosystème ;
  - « learning by doing » ;
  - BRIM/MAB. : suivi intégré des réserves de biosphère

## **Le Sommet Mondial de l'Ecotourisme**

Le Sommet Mondial de l'Ecotourisme a défini quatre thèmes à traiter :

1. Ecotourisme, développement et défi de durabilité.
2. Régulation de l'écotourisme et évaluation des progrès vers la durabilité.
3. Marketing et promotion de l'écotourisme.
4. Coûts et bénéfices de l'écotourisme.

Ces thèmes doivent aussi guider les réflexions de cet atelier

## **Les enjeux de l'écotourisme pour l'Afrique de l'Ouest**

Je voudrais souligner quelques atouts et faiblesses de l'Afrique de l'Ouest, du point de vue de l'écotourisme.

## **Les atouts de l'Afrique de l'Ouest**

- Des espaces « vierges » à découvrir.
- L'existence de réserves de biosphère, de sites Ramsar, de sites du Patrimoine mondial.
- La signature de la CBD par tous les pays de la sous-région, condition nécessaire pour obtenir des financements, du GEF notamment.
- L'existence de l'UEMOA, cadre politique idéal pour des projets régionaux.
- L'instauration de visas inter-Etats, via le Conseil de l'Entente,
- Des réseaux de communications développés.

## **Les contraintes**

- Un manque de promotion (présence dans les foires internationales).
- Une insuffisance de personnel qualifié.
- Une faiblesse en infrastructures d'accueil.
- Un manque de stratégie régionale.
- Des contraintes institutionnelles et un faible développement du secteur privé.

# Ecotourisme, Ecovillage en Afrique de l'Ouest : mythe ou réalité ?

**Professeur \*Yves MONNIER**

Monsieur le Ministre,

Monsieur le Directeur de la Division des  
Sciences Ecologiques de l'UNESCO,

Monsieur le Président de l'Université d'Abobo-  
Adjamé,

Monsieur le Maire de Taabo,

Monsieur le Directeur de la Station de Lamto,

**J**e souhaite d'abord faire part de mon plaisir d'avoir été invité à présenter une communication à l'atelier régional organisé par le Comité national MAB-UNESCO de Côte d'Ivoire et le Centre de Recherche en Ecologie de l'Université d'Abobo-Adjamé, atelier qui doit traiter de l'écotourisme en Afrique de l'Ouest.

C'est un plaisir pour moi de me retrouver officiellement à Lamto 40 années après mon arrivée en Côte d'Ivoire dans cette station, qui commençait seulement à exister et qui naturellement n'était pas encore connue. C'est un plaisir pour moi d'analyser les conditions d'un tourisme nouveau qui serait une manière de « voyager autrement », et de travailler à ce projet dans cette même station maintenant connue de tous les naturalistes.

En 1975 déjà, j'avais élaboré un projet qui consistait à mettre en place à proximité de Lamto un écomusée. Le projet, prématuré, né dans une conjoncture économique qui n'était pas très favorable, n'a jamais vu le jour et n'a même jamais été discuté sérieusement. Aujourd'hui, les choses sont bien différentes et notre atelier en est la meilleure preuve.

En revanche, la question que vous m'avez posée « Ecotourisme, écovillage en Afrique de l'Ouest, mythe ou réalité ? » est loin de me réjouir.

C'est une question complexe et difficile. La difficulté tient à l'ambiguïté des termes, et cette

ambiguïté est encore accentuée du fait de la charge des mots. En clair, peut-on associer le mot « écologie » au mot « tourisme » et le mot « écologie » au mot « village » ?

L'association des mots « écologie », chargé positivement, et « tourisme », chargé négativement, donne un composé assez trouble. Cette ambiguïté sémantique se retrouve dans le terme « d'écovillage » avec l'irruption immédiate de clichés extrêmement négatifs, associés à l'image du village. Je précise toutefois que cette connotation n'a rien de définitif et surtout rien d'irréversible. « tourisme » peut représenter enrichissement et respect de la nature et de l'autre comme « village » peut évoquer un ensemble socialisé, bien intégré au milieu naturel environnant alors que le mot « écologie » peut avoir des résonances inquiétantes et prendre même une connotation extrémiste.

Néanmoins, et n'ayant pas le choix du sujet, je dois me résoudre à traiter cette question. En 20mn, il s'agit d'une mission pratiquement impossible et je ne pourrai donner qu'une amorce de réponse. Dans votre sympathique lettre d'invitation, vous avez eu l'amabilité de préciser que le choix du thème de ma contribution était déterminé par quelques qualités propres qui me caractérisent, notamment une « riche expérience en matière de conservation de la biodiversité et des questions liées à l'écotourisme et l'écovillage ».

Je suis flatté par ce bouquet de compliments mais je serais bien vaniteux de ne pas apporter un correctif. Je crois avoir fait mon travail de chercheur assez consciencieusement, et j'ai depuis le début de mes activités professionnelles obéi à une règle et surtout tenté d'apporter une réponse à la seule question essentielle d'aujourd'hui. J'ai toujours cherché à définir la place de l'homme dans la nature, la place qu'il tend à occuper aujourd'hui et la place qui devrait être la sienne afin de préserver l'harmonie de son cadre de vie.

C'est donc en toute simplicité que j'essaierai de répondre à votre question. J'ai effectivement réfléchi à ces concepts d'écotourisme et d'écovillage, mais j'y ai réfléchi en oubliant une partie de ce que j'avais appris au cours de mes recherches et des discussions que j'anime d'une manière informelle depuis une dizaine d'années avec un petit groupe de responsables, chercheurs ou professionnels.

J'ai choisi ce parti pour trois raisons :

1. On ne peut en aucune façon faire fi du flux touristique qui déferle ou déferlera bientôt sur le continent africain.

Que l'on apprécie ou que l'on désapprouve le phénomène tourisme, c'est un phénomène planétaire, souvent mal contrôlé, qui devrait encore s'accroître avec le temps et avec l'arrivée sur le marché de nouvelles couches de populations, notamment asiatiques. Quel que soit le niveau de perception de ces gigantesques mouvements migratoires temporaires, ils intéressent l'ensemble du monde et les seuls éléments de canalisation restent aujourd'hui, pour l'Afrique, le nombre de sièges offerts dans les avions et le nombre de vols ouverts. Il convient donc de traiter ce phénomène en urgence, que cela plaise ou non car les faits sont têtus.

2. La réalité de ce phénomène oblige à imaginer des solutions qui ne soient pas parasitées par des a-priori ou des principes trop stricts découlant des théories scientifiques. Il n'est pire blocage que les blocages idéologiques.

3. Ma position ne repose pas sur une conception laxiste de la défense de la nature.

Mon point de vue constitue un point de départ pour une construction qui doit conduire à l'ouverture d'un vaste ensemble de paysages naturels et anthropisés, pour une population qui n'a souvent pas les outils pour comprendre ou qui ne les a plus parce qu'elle les a oubliés ou parce que le monde a changé sans qu'elle s'en aperçoive.

Prenons l'exemple le plus intéressant où la cible touristique comprend une aire protégée, ce qui est le cas de Lamto. Même de faible superficie, l'aire protégée est intéressante par sa faune, sa flore, son appartenance à la zone de feux annuels et par la présence de plusieurs villages dans son auréole périphérique. Une

partie du finage de ces villages fut amputée afin d'y installer la station de recherche.

Dans ce cas, la démarche écotouristique consisterait à présenter aux visiteurs un résumé des connaissances accumulées en 40 années de recherches dans cette zone de contact forêts/savanes. Le concept d'écotourisme dans son sens le plus large englobe, par ailleurs, les activités humaines traditionnelles en relation avec la nature, l'agriculture et l'artisanat. Pour être complet, le guide devrait donc également faire un exposé qui intègre des notions de géographie humaine, d'ethnologie, d'histoire, voire même de technologie.

Dans cette perspective, l'écotourisme exige la mise en œuvre de moyens techniques et financiers et l'appel à la ressource humaine.

Si le touriste, dans la plupart des cas, découvre les hommes ou le milieu par ses propres moyens ou simplement à l'aide de quelques plaquettes plus ou moins bien rédigées, l'écotouriste doit être en partie pris en main, encadré, dans certains cas même, pris par la main. Ce constat entraîne nécessairement deux remarques fondamentales, qui viennent corriger les idées préconçues qu'on a trop tendance à associer à cette notion d'écotourisme.

**Premier mythe à détruire : on pourrait « bricoler » des réponses et des schémas tout faits, qui s'appliqueraient à chaque situation.**

La réalité est toute autre. Chaque site est particulier et son originalité doit être préservée, surtout lorsque des études nombreuses ont porté sur ce site. Par ailleurs, une bonne explication demande du personnel qualifié, bien formé, du matériel didactique adapté et une remise en question régulière afin d'éviter la monotonie du discours. Enfin, cette découverte implique la participation des villageois, qui doivent accepter de se plier au jeu, sans que cela, naturellement, ne devienne contraignant.

L'erreur serait de penser que l'écotourisme et les écovillages peuvent exister par le simple fait de coller ces étiquettes à une pratique touristique et à un ou plusieurs villages dans un espace qui serait protégé ou intéressant sur un plan culturel et socio-économique.

L'erreur serait de croire à la valeur incantatoire des mots et de croire surtout que le classement statutaire est suffisant pour renverser une tendance.

La réalité, c'est l'émergence d'un tourisme de recherche, d'un tourisme qui ne soit pas seulement la découverte de paysages d'exception. C'est l'émergence enfin d'une activité ludique qui doit être à la fois enrichissante et partenaire.

C'est, d'autre part, la prise de conscience de la nécessité de redistribuer une partie des ressources touristiques au bénéfice des sociétés qui ont créé les paysages anthropisés, et qui ont aménagé leur territoire au service du domestique, sans pour autant éliminer la part du sauvage.

La réalité, c'est également un flux touristique issu des pays du Nord, flux touristique trop souvent non canalisé, évoluant naturellement vers un tourisme de vagabondage avec ses conséquences bien connues, le voyeurisme et la dégradation des milieux.

Je pourrais gloser longtemps sur ce thème et répéter, en modifiant simplement le vocabulaire, tout ce qui a déjà été dit sur les deux termes qui composent ces mots d'écotourisme et d'écovillage. Je dirai simplement qu'il faut garder raison.

Le touriste, même cultivé, reste un touriste avec son souci de rentabiliser son voyage. Un villageois, même informé, reste un villageois avec ses problèmes quotidiens et ses méthodes traditionnelles pour les résoudre, sans souvent se rendre compte que les choses et les hommes ont changé. Le milieu lui-même n'a rien d'immuable, surtout au contact des sociétés humaines. Le milieu, à moins de le préserver d'une façon autoritaire ou de le convertir en une sorte de système expérimental figé qui serait un milieu sauvage, géré selon les règles de la domestication, est un ensemble soumis à des contaminations de toutes sortes, qui peu à peu le transforment, ou tout au moins le forcent à se transformer.

**La seconde remarque essentielle porte sur le contenu même de nos discussions et sur la force du professionnalisme dans l'écotourisme.**

L'absence d'un certain nombre d'acteurs à cette rencontre me semble gênante, voire préoccupante. Gênante car elle occulte une partie du débat. Préoccupante parce que cela tendrait à prouver que nous, c'est-à-dire les scientifiques, nous qui avons longtemps réfléchi, nous qui souhaitons que certaines de nos idées soient assimilées par ceux qui n'ont pas eu la chance ni le temps de réfléchir, n'avons toujours pas pris en compte l'ensemble des termes de l'équation écotouristique.

Parmi les grands absents de ce débat, je citerai les voyageurs, les compagnies aériennes et les représentants de l'hôtellerie, auxquels j'ajouterai les publicitaires comprenant tous les métiers de la communication. Ce sont eux les intermédiaires obligatoires entre la population de visiteurs et les sites d'accueil. Ce sont eux qui orientent la décision et régulent le trafic. Ce sont eux qui assureront les plans de charge et feront en sorte que les sites puissent vivre et se développer.

**Ce constat m'amène à reprendre votre double questionnement : « mythe ou réalité ? »**

- Le mythe c'est de croire que l'on peut agir seul et que nos connaissances, nos réflexions accumulées sur la flore, la faune, la vie des hommes, nos projets tout ficelés et pour tout dire nos certitudes, suffiront à convaincre les voyageurs de venir nous rendre visite et de venir à la table du partage.

- La réalité, c'est de reconnaître humblement que sans l'aide de spécialistes, nous n'arriverons pas à capter l'attention des touristes.

Notre rôle doit se limiter à la partie cognitive. Nous pouvons intéresser le touriste, le guider sur des itinéraires balisés, bien repérés et lui faire partager notre savoir. Pour cela, le touriste est prêt à payer pour la plus grande satisfaction des populations qui reçoivent et qui accueillent. Mais le premier objectif, l'objectif prioritaire c'est d'abord d'amener le touriste sur nos sites.

A ce stade de l'exposé, je voudrais faire remarquer qu'un des grands défauts des scientifiques et des chercheurs est de croire ou de feindre de croire que le savoir, par je ne sais quel mystère, quelle magie, se diffuserait naturellement sur l'ensemble des populations. A titre de preuve voyez comme les publications de vulgarisation sont mal perçues par le monde universitaire. Par

ailleurs, la plupart des musées sont sous la tutelle du Ministère de la Culture et non du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche scientifique. C'est ainsi. Mais revenons à notre propos.

Après avoir succinctement résumé les conditions qui doivent prévaloir pour mettre en place un programme écotouristique, il me reste maintenant à définir les deux objectifs du projet.

**L'objectif prioritaire à atteindre est de faire coïncider une demande extérieure avec une attente locale des populations, dont la préoccupation revêt une double nature :**

- préoccupation « économique » d'abord, en tirant une ressource du mouvement touristique ;
- préoccupation « patrimoniale » ensuite, en se réappropriant un espace qui a souvent été retranché par la force ou sans qu'un « deal » n'ait été passé entre les deux partenaires, la communauté villageoise et le pouvoir de l'administration en place, quelle soit coloniale ou nationale.

**L'objectif secondaire, qui apparaît en clair dans le préfixe « éco », est la prise de conscience des populations. Il sera atteint par ricochet.**

Cet objectif dit secondaire est en fin de compte le but essentiel à atteindre, mais il ne peut être qu'un objectif à long terme, car il faut nécessairement amorcer le système.

**Seule la ressource écotouristique pourra faire échec au pillage actuel de la nature. Seule la réussite de l'écotourisme pourra redonner aux villageois une dignité qui les aidera à regarder autrement leur milieu et leur cadre de vie, cet héritage légué par les anciens et entretenu par eux.**

Ce n'est qu'après la réussite de l'opération économique que la communauté villageoise prendra conscience de la valeur de son potentiel naturel et de son patrimoine culturel. Ce dernier se matérialise par des pratiques et par des savoir-faire qui aboutissent à une construction de paysages, trouvant sa pleine harmonie dans

l'architecture et dans la configuration de deux lieux privilégiés : le village et le terroir.

C'est là le génie des civilisations traditionnelles rurales africaines, qui a séparé dans une cohabitation souvent harmonieuse le domestique et le sauvage. C'est cet ensemble ou ce qu'il en reste aujourd'hui qu'il faut présenter aux touristes après l'avoir mis en scène et magnifié.

Avant de laisser la parole au prochain intervenant, je souhaiterais demander à Monsieur le Ministre de bien vouloir accepter d'ouvrir à nouveau le dossier « écotourisme et écovillage » autour de la station de Lamto. Je rappelle simplement l'intérêt du site au contact forêt-savane, l'énorme travail d'inventaire réalisé par les centaines de chercheurs qui se sont succédé à la station depuis 1962, l'attente des populations des deux principaux villages, Ayéremou et Zougoussi, qui ont cédé leur terre lors de l'établissement de la station.

Il serait très facile et relativement peu coûteux de créer une petite structure muséographique, un conservatoire ethnobotanique, tourné surtout vers les variétés locales fruitières et légumières, un mini parc zoologique où seraient présentées quelques espèces sauvages menacées ou utilisées régulièrement par l'homme dans son alimentation.

Il serait facile également de faire découvrir la flore par la création de sentiers botaniques et de raconter le travail des hommes et leur effort dans le but de domestiquer la nature et d'aménager le territoire. Enfin, je n'oublie pas la mise en place de petites structures d'accueil, de restauration et d'hôtellerie, qui seraient également gérées par les villageois. Je suis convaincu que les deux villages se mobiliseraient immédiatement pour réaliser ces objectifs et que de nombreux jeunes gens, garçons et filles, seraient heureux de participer à cette expérience, à la fois gratifiante et intéressante sur le plan économique.

J'ajoute que l'installation récente d'une grande plantation d'ananas ne doit pas être considérée comme quelque chose de négatif. Il faut simplement l'intégrer à l'environnement et la considérer comme un agro-système qui constitue un nouveau paysage intéressant à découvrir et à connaître.

Il me semble que le temps est venu d'agir. De nombreuses expériences ont été menées en Côte

d'Ivoire et dans d'autre pays de l'Afrique de l'Ouest. On pourra, cet après-midi, recueillir d'excellentes informations sur les problèmes rencontrés, sur les succès et sur les échecs enregistrés. Il faut agir vite car le temps presse. L'Afrique noire connaît aujourd'hui une période de calme, conséquence des difficultés présentes sur lesquelles il ne convient pas de s'étendre mais que nous regrettons tous.

Il convient donc de mettre à profit cet assouplissement pour préparer l'avenir. C'est aujourd'hui qu'il faut construire demain, c'est aujourd'hui qu'il faut mettre en place les structures d'accueil et qu'il faut préparer les mentalités à ce grand bouleversement. Il faut préparer les sites, veiller à créer une harmonie entre les sites et surtout relier les divers sites entre eux. La mise en réseaux des sites écotouristiques assurera la dynamique du système.

# Valeur économique de l'écotourisme

## Monsieur \*Patrice TAGRO

**P**ratiqué intelligemment, l'écotourisme peut représenter un remède durable et relativement simple contre la destruction des ressources naturelles par les populations locales. Il assure des emplois et des revenus aux populations locales, des devises aux gouvernements nationaux, sans menacer la permanence des ressources naturelles.

En fait, l'écotourisme ne peut subsister que dans la mesure où les ressources sur lesquelles il se fonde sont protégées. Il est à même d'octroyer des pouvoirs aux collectivités locales, de leur donner la fierté de leur patrimoine naturel et la maîtrise de leur propre développement. Il peut enseigner aux voyageurs l'importance des écosystèmes qu'ils visitent et les faire participer activement aux efforts de préservation.

### L'importance du tourisme et de l'écotourisme dans l'économie

Le tourisme revêt une valeur économique essentielle, plaçant ce secteur au 2<sup>ème</sup> rang des industries mondiales (7% des échanges mondiaux et 195 milliards de dollars de chiffre d'affaires). En 1989, l'écotourisme représentait déjà 10% du marché touristique. Le taux de croissance de ce type de voyage est de 30% dans le monde. Les voyages à l'étranger motivés par un intérêt spécial pour certains sites représentent 3% à 5% du total des voyages entrepris par les Américains (l'écotourisme compte pour plus de la moitié).

Le Kenya, par exemple, tire 350 millions de dollars de recettes touristiques grâce à sa faune. 60 % des visiteurs du Costa Rica sont attirés par ses parcs nationaux. En 1986, les Galapagos ont apporté à l'Equateur plus de 180 millions de dollars en devises.

### La rentabilité de l'écotourisme

La rentabilité de l'écotourisme peut être évaluée par analyse financière, en prenant en compte tous les biens marchands et en ignorant

la diversité biologique. Dans cette perspective, très peu de zones seraient protégées pour l'industrie touristique.

Cette rentabilité peut être évaluée également par une analyse économique ou sociale qui prend en compte tous les biens, marchands ou non marchands : cette analyse permet une meilleure préservation des zones protégées.

### Les avantages de l'écotourisme

Ces avantages sont nombreux :

- protection des bassins hydrographiques : limitation de l'érosion et réduction des inondations locales, régulation des flux des cours d'eau ;
- protection des processus écologiques : fixation du renouvellement des éléments nutritifs, formation du sol, circulation et nettoyage de l'air et de l'eau, aide à la vie dans son ensemble ;
- biodiversité : protection des ressources génétiques, des espèces, des écosystèmes, processus évolutifs ;
- contribution à l'enseignement et à la recherche ;
- bénéfiques en biens de consommation : bois, articles tirés de la faune, produits non ligneux de la forêt ;
- bénéfiques sans rapport avec la consommation : esthétique, culture, spiritualité, valeur intrinsèque ;
- liberté d'action future : option d'utilisation future, quasi possibilité d'adopter d'autres choix.

L'échelle d'analyse des projets est importante pour le développement de l'écotourisme. Une analyse limitée à l'échelle locale éliminerait tous les projets qui ne procureraient pas un bénéfice net localement. Ce serait une réduction

tion importante des opportunités. L'échelle globale considère en revanche l'ensemble des bénéfiques, et accroît les possibilités de développement de l'activité. Toutefois, l'absence de compensation rend difficilement supportable l'activité par les pays en voie de développement et accroît les risques d'échec.

L'effet multiplicateur des bénéfiques tirés de l'écotourisme dépend de la nature des dépenses primaires et de l'origine des prestataires de service. Plus les biens et services consommés sont importés, moins l'effet multiplicateur sera ressenti dans le pays d'accueil. L'utilisation des biens et services locaux permet d'accroître cet effet multiplicateur.

### **Les coûts de l'écotourisme**

Ils sont définis en quatre catégories différentes : « coûts directs », « coûts indirects », « coûts d'opportunité » et « autres coûts ».

#### *Les « coûts directs »*

Ils concernent la création et l'entretien des ouvrages, tels que les aménagements supplémentaires (hébergement) ou la gestion des déchets solides et liquides. Il faut à ce sujet toujours penser à l'entretien des infrastructures dans l'élaboration des projets.

#### *Les « coûts indirects »*

Ils sont représentés, entre autres, par les dommages créés par les animaux. Les prestataires du secteur privé ne font pas entrer les coûts indirects dans leurs analyses financières. Le gouvernement se doit de les anticiper et de trouver les moyens de dédommager les populations qui supportent les pertes.

#### *Les « coûts d'opportunités »*

Ce sont les avantages auxquels la société ou les individus doivent renoncer lorsque le tourisme vert exclut d'autres modes d'exploitation d'une région :

- les usages directs dont sont privés les populations (bois, animaux, plantes comestibles, etc.) ;
- - les possibilités d'exploitation agricole ou d'autres types d'utilisation .

L'analyse financière ignore généralement le coût d'opportunité.

#### *Les autres coûts*

Sur les populations locales : bouleversements culturels, flambées des prix, pénuries de denrées, pratiques de prostitution, usage de drogue.

Sur l'environnement : surplus de la fréquentation, déforestation et bois de chauffe pour aménager les installations, l'infiltration de nouvelles populations suite à l'ouverture des accès.

### **Maximiser les bénéfiques économiques et sociaux**

L'écotourisme stimule l'économie, crée des emplois, concilie défense de la nature et développement durable.

*Il permet de maximiser les revenus du gouvernement :*

- par les droits d'entrée et d'accès aux sites : à ce sujet, il est possible d'adopter un système de double tarification à l'avantage des populations locales. Ces droits d'entrée peuvent être utilisés pour l'entretien des sites, et permettent de réguler les flux de touristes ;
- par les droits de concession : une contribution financière aux particuliers ou aux sociétés qui fournissent des prestations aux visiteurs (patentes). Le gouvernement garde ainsi le contrôle sur le type d'aménagement à réaliser, et peut imposer un cahier des charges (utilisation de main d'œuvre locale, vente de produits locaux) ;
- par les redevances sur les activités et les produits ;
- par des taxes hôtelières ;
- par une taxe spéciale prélevée à proximité des sites ;
- par des campagnes de dons volontaires à destination des touristes et du grand public, pour lesquelles les associations de protection de la nature peuvent se mobiliser.

### *L'écotourisme doit également maximiser les bénéfices sociaux*

Les populations locales doivent en retirer des avantages. Elles doivent devenir conscientes de l'intérêt de l'écotourisme. Pour cela, les offres d'emploi peuvent être réservées en priorité aux populations locales. Il faut alors s'assurer de leur formation. Une partie des redevances peut également être reversée aux populations qui ont renoncé à une autre utilisation de l'espace.

D'autres solutions consistent à développer la production des fournitures de remplacement à l'extérieur du site (boiser des terrains pour le bois de chauffe, intensifier l'agriculture, etc.), et d'utiliser les recettes du tourisme pour le développement des communautés (construction d'écoles, de systèmes sanitaires, de réseaux d'électricité).

### **Conclusion**

Le tourisme vert est potentiellement rentable à la fois pour le privé et la société. Il possède la qualité fort désirable de permettre de concilier les objectifs de défense de la nature et ceux du progrès économique.

Il n'est pas pour autant une solution à tous les problèmes écologiques. Certaines régions sont inexploitablement directement ; d'autres seront plus profitables à la société si elles sont aménagées en vue d'autres formes de tourisme. Le tourisme vert peut être une solution de remplacement quand les fonds sont limités. Les installations requises sont simples et les infrastructures peu onéreuses.

Dans cette perspective, l'analyse économique est utile pour cerner les coûts et les rendements probables, tant privés que sociaux.

### **Débat**

- L'écotourisme étant perçu comme un thème transversal, il serait nécessaire de former des spécialistes capables de défendre les intérêts de l'écotourisme. Cette formation pourrait intéresser également les éco-gardes, en tant que formateurs de formateurs. Cela leur permettrait de faire des commentaires aux touristes sur la faune et la flore.

- En ce qui concerne la détermination du meilleur type d'écotourisme pour la Côte d'Ivoire, M. TAGRO précise que l'on ne peut pas choisir un type d'écotourisme unique en Côte d'Ivoire : chaque cas doit être étudié en particulier. Ainsi, le Centre de floristique de l'Université de Cocody pourrait être mieux valorisé, et dégager des revenus utilisés pour son entretien.

- Pour répondre au souci d'implication de l'extérieur dans le développement de l'écotourisme en Afrique de l'Ouest, les gouvernements doivent négocier pour pouvoir bénéficier des systèmes de compensation existants. Un exemple de système possible consiste à échanger des allègements de dettes contre l'utilisation des sommes dues pour financer la conservation de la nature et l'aménagement des parcs.

- Il faut une collaboration étroite entre les ministères impliqués pour parvenir à un consensus national, préalable au développement de l'écotourisme.

# Tourisme et Environnement : l'expérience du Plan Bleu

Mr. \*Ghislain DUBOIS

L'objectif de cet exposé est de présenter un exemple de coopération régionale dans le domaine du tourisme et de l'environnement, à travers l'action que le Plan Bleu mène en Méditerranée.

Cette coopération est ancienne. Elle date de la mise en place en 1975 par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) du Plan d'action pour la Méditerranée (PAM), et de la signature en 1976 par les Etats riverains de la Méditerranée de la Convention de Barcelone. Le Plan Bleu est un des centres d'activité régionale du PAM. Son action s'inscrit désormais dans le cadre de la Commission méditerranéenne du développement durable.

## La Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD)

Quelques dates peuvent résumer la genèse de la CMDD :

- 1972 : création du Programme des Nations Unies pour l'Environnement ;
- 1975 : mise en place du Plan d'action pour la Méditerranée ;
- 1976 : signature de la Convention de Barcelone ;
- 1992 : Conférence de Rio ;
- 1994 : Agenda 21 pour la Méditerranée ;
- 1995 : révision de la convention de Barcelone-PAM Phase II ;
- 1996 : création de la CMDD.

Pour définir une stratégie de développement durable en Méditerranée, la CMDD a pour tâches l'évaluation et l'examen des grands problèmes économiques, écologiques et sociaux, l'identification et la diffusion des méthodes et technologies novatrices, la formulation de propositions pratiques et concrètes pour les Parties Contractantes, la facilitation des échanges et le renforcement de la coopération régionale.

La CMDD suit l'application des décisions des Parties Contractantes concernant l'intégration de l'environnement dans les politiques natio-

nales, et réalise tous les quatre ans un bilan stratégique quant à la mise en œuvre de l'Agenda MED 21.

La CMDD est constituée des représentants des 21 Parties Contractantes à la Convention de Barcelone, de 5 représentants des autorités locales, de 5 ONGs et de 5 acteurs socioéconomiques. Tous les membres participent à la CMDD sur un pied d'égalité.

Les groupes de travail de la CMDD sont : la gestion durable des zones côtières, la gestion de la demande en eau, les indicateurs du développement durable, l'industrie et l'environnement, l'information, la sensibilisation et la participation, le libre-échange et l'environnement, la gestion des villes et le développement durable, enfin le tourisme et le développement durable qui nous intéresse aujourd'hui.

## Le tourisme, un secteur d'activité essentiel en Méditerranée

Le Plan Bleu s'est lancé depuis une dizaine d'années dans un suivi et une analyse des relations entre le tourisme et l'environnement :

- 1991-1992 : actualisation des scénarios de prospective à 2025 pour le tourisme ;
- 1994-1995 : publication du fascicule «Tourisme et Environnement en Méditerranée : enjeux et prospective» ;
- 1997-1999 : appui au Groupe de travail de la CMDD ;
- 2000-2001 : suivi des recommandations de la CMDD ;
- 1998 : organisation de l'atelier d'Antalya sur le tourisme et le développement durable en Méditerranée ;
- 1991-2001 : indicateurs et statistiques ;
- 1991-2001 : participation à de nombreuses manifestations.

Le Plan Bleu s'est doté d'un programme de travail de 3 ans pour le tourisme, comprenant notamment :

- l'échanges d'expériences entre les destinations touristiques en Méditerranée ;
- la promotion d'écolabels méditerranéens ;
- des actions de sensibilisation au niveau régional (dont la rédaction d'un Livre Blanc),
- la promotion d'outils économiques et financiers pour la protection et la gestion des sites,
- l'étude d'un « mécanisme de coopération régionale »,
- l'organisation d'un colloque régional en fin de période (bilan, vision commune, coopération régionale).

Ce programme se fonde sur les « Recommandations et propositions d'actions formulées par la Commission méditerranéenne du développement durable (CMDD) et adoptées par la Onzième réunion ordinaire des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone » (Malte, 1999). L'action du Plan Bleu est marquée par cet aller-retour entre phases d'analyses et validation politique des démarches entreprises, par la CMDD ou les parties contractantes. Il est très important d'impliquer le niveau politique dès le début des procédures et tout au long des démarches entreprises.

### **Le Livre Blanc : un outil pour une coopération régionale**

Le Plan Bleu, suivant les recommandations de la CMDD, a décidé de se doter d'un outil, pensé pour répondre à deux types de préoccupations :

- réaliser et diffuser un document de référence sur la situation, la problématique et les mesures à prendre concernant le tourisme dans ses relations avec le développement durable ;
- fournir un document aidant à la connaissance, à la réflexion et à l'action, afin que le tourisme soit un facteur du développement durable en Méditerranée.

Ce Livre Blanc est en cours de réalisation, selon une procédure précise. La première version, provisoire, est le fruit du travail du Plan Bleu. Elle est soumise aux experts pour compléments d'information, présentation de la diversité des situations, et discussion des mesures prises et à prendre. Le Plan Bleu présente alors la seconde version du document, sur laquelle se penche une seconde réunion d'experts, pour validation. La version finale de ce document sera présentée aux Parties Contractantes de la Convention de Barcelone en Octobre 2003.

### **L'intérêt et les limites du Livre Blanc**

Le Livre Blanc n'est pas un document politique, car le Plan Bleu n'a qu'un rôle consultatif. Sa mission dépasse l'établissement simple d'un constat, mais n'est pas non plus la réalisation d'un programme d'action détaillé. Elle relève d'une autre nature : produire un constat argumenté, mettant en évidence des problèmes.

Le Livre Blanc est donc un outil de suggestion, d'échange d'expériences, une opportunité de mettre en évidence les solutions existantes ou possibles, et de formuler des recommandations sur une base argumentée (lier le constat aux réponses possibles). Cette nécessité de fonder des recommandations sur un constat semble particulièrement intéressante lorsque des demandes de financement doivent être engagées.

## Aperçu du cours de formation : « Tourisme durable et Conservation du patrimoine culturel immobilier »

Mr. \*Arthur PEDERSEN

**L**e cours délivré par Mr. Pedersen et son collaborateur, Mr. Lazare ELUNDU, a eu lieu en Octobre 2000 au Bénin, sur 3 jours et demi.

### Objectifs du cours

- Connaître la structure de l'industrie du tourisme.
- Connaître l'état actuel de l'industrie du tourisme en Afrique.
- Etre capable d'évaluer les avantages et inconvénients, mais aussi les risques que représente le lien entre tourisme et site du patrimoine immobilier.
- Avoir une connaissance de la planification du tourisme durable dans un site.
- Le développement d'une politique et d'objectifs de gestion, afin d'aboutir à un plan de gestion.
- Avoir une connaissance des actions nécessaires pour mettre en œuvre le tourisme dans un site culturel, ainsi que les actions nécessaires pour éviter ou atténuer les problèmes touristiques et optimiser les bénéfices que le tourisme peut apporter.

La méthode pédagogique mêlait cours, discussions, modération, visite d'Abomey et exercices pratiques. Divers documents et une bibliographie accompagnaient les enseignements.

Les résultats attendus étaient l'élaboration d'une liste des politiques et des objectifs de gestions préférables, et d'autre part, l'établissement d'une liste des actions et recommandations permettant la mise en œuvre du tourisme durable dans une perspective opérationnelle. Cet exposé présente quelques points clés du cours.

### Déterminer des objectifs de gestion pour les sites

Les objectifs définissent les orientations du développement touristique d'un site. Ils définissent le type d'expériences qui seront offertes aux visiteurs ainsi que les limites du développement touristique de ce site.

Les objectifs sont la base sur laquelle vont être élaborés d'autres programmes, tels que les systèmes d'interprétation nécessaires, la promotion du site, et la définition de sa capacité de charge.

Les objectifs globaux touristiques du site reflètent les conditions environnementales et socio-économiques générales du site.

Les objectifs de gestion fournissent des détails sur la manière dont le site sera géré. Les objectifs de gestion décrivent, non pas nécessairement les conditions actuelles, mais les conditions souhaitées. Ils reflètent ce que les responsables du site veulent sauvegarder, et le type d'expériences qu'un visiteur devrait idéalement vivre sur un site.

Les objectifs de gestion doivent permettre d'établir les normes qui permettront de juger le succès de la gestion du site. Par exemple, pour un musée, l'un des objectifs globaux peut être de soutenir des activités éducatives locales. Un des objectifs de gestion pourrait donc être d'augmenter le nombre d'élèves locaux qui suivent le programme éducatif offert par le musée. Dans ce cas, un critère quantifiable pour cet objectif pourrait être le nombre de groupes scolaires qui visitent le site chaque année. De la même manière, si un objectif global est de favoriser le développement économique local, alors un objectif de gestion pourrait être d'encourager l'utilisation de guides locaux. Si un autre objectif est de sauvegarder et de respecter le caractère sacré d'un site en préservant une certaine paix, alors un objectif de gestion peut être de limiter les visites, et d'offrir aux visiteurs la possibilité de faire l'expérience de la tranquillité offerte par

le lieu. Ceci peut aussi impliquer de limiter le niveau du bruit autorisé sur le site, et d'interdire les véhicules et les radios.

## **Les acteurs du tourisme**

### **Les agences de voyage**

Les agences de voyage vendent toutes sortes de circuits aux clients. En Europe et en Amérique du Nord, ce sont les agences qui vendent un large pourcentage des tours et qui dominent le marché touristique.

Elles jouent un rôle important dans la sélection des tours pour leurs clients. Les grands tour-opérateurs choisissent les agences de voyage pour leur productivité commerciale. En général, les agences vendent les tours en proposant des brochures réalisées par les tour-opérateurs, et utilisent un système de réservation informatique connecté directement aux tour-opérateurs. Les brochures sont donc très importantes pour la vente d'un voyage.

Pour le gestionnaire d'un programme de tourisme, il est important de connaître les brochures pour déterminer si les informations contenues dans les brochures sont correctes.

### **Les « ground-opérateurs »**

Les « ground-opérateurs » sont très proches des tour-opérateurs. Ils sont les sous-traitants des grands tour-opérateurs internationaux.

Les « ground-opérateurs » sont les tour-opérateurs présents dans le pays. Ce sont eux qui organisent toute la logistique pour les tour-opérateurs internationaux. Ils travaillent avec les touristes et les guides des tour-opérateurs internationaux, de leur arrivée jusqu'à leur départ. Fréquemment, ils vendent également des tours sur place.

Dans un pays en voie de développement, la présence d'un réseau bien organisé d'opérateurs sur le terrain, qui possède un système efficace de communication, est un facteur essentiel pour le tourisme.

### **Les différents types de marchés touristiques**

Pendant le processus d'élaboration d'un plan de gestion, une connaissance des différents marchés du tourisme peut aider le gestionnaire d'un site à décider du type de tourisme préférable pour le site. Cela est très important pour développer une stratégie globale, mais aussi les autres activités liées au tourisme comme la promotion d'un site.

Les marchés internationaux sont composés de trois catégories générales. Les contours des catégories touristiques et les différents marchés sont flous ; ils se chevauchent.

### **Le marché général international du tourisme de masse**

Le marché général international du tourisme de masse est naturellement le marché le plus important et le plus difficile à définir.

Il implique les grands tour-opérateurs et les grands sites touristiques. En général, les « touristes de masse » voyagent pour visiter différents sites, mais n'ont pas un intérêt particulier pour une activité ou un sujet précis. Sur ce marché, les touristes veulent plutôt des services identiques à ceux qu'ils trouvent dans leur propre pays. Ainsi, ils ne sont souvent pas prêts à utiliser les services que peut offrir un village rural.

### **Le marché indépendant**

En général, il est composé de voyageurs qui ne veulent pas de voyage organisé par un tour-opérateur. Ils voyagent seuls ou avec un petit groupe d'amis. Ils voyagent avec divers objectifs, par exemple, participer à certaines activités.

La majorité des voyageurs indépendants sont jeunes, aventuriers, et prêts à loger dans des hôtels modestes, à prendre les transports publics, et à prendre les repas traditionnels du pays. En général, les voyageurs indépendants obtiennent leurs renseignements dans les guides, comme le *Guide du Routard*, des articles de revues et de journaux, et maintenant grâce à Internet.

Pour le gestionnaire, il est important de savoir que, en réalité, les indépendants sont des « explorateurs ». Ce sont fréquemment des gens qui découvrent un nouveau site. Comme ils utilisent les services locaux, ils apportent une contribution économique locale qui peut permettre le développement d'infrastructures plus sophisti-

quées pour des groupes de touristes plus exigeants.

Comme ce groupe de voyageurs est indépendant et voyage en-dehors d'un groupe géré, il est proche de la population locale et peut causer des impacts sociaux négatifs.

### **Le marché spécialisé**

Le marché spécialisé est organisé par un tour-opérateur. Ce marché est composé de personnes qui veulent participer à une activité particulière organisée par un tour-opérateur, à l'exemple de l'archéologie, de la photographie, etc.

Il y a aussi dans ce marché des entreprises de tour-opérateurs qui se spécialisent dans les activités d'aventure comme les safaris, l'alpinisme etc. Certains tour-opérateurs spécialisés organisent des tours pour les bénévoles qui veulent aider les scientifiques.

Il y a un regain de popularité pour les vacances de type « tourisme spécialisé ».

Le tourisme culturel - lié aux visites des sites historiques, artistiques, archéologiques, etc. - en est une parfaite illustration. L'Organisation mondiale du tourisme en a donné deux définitions :

- dans le sens le plus étroit, le tourisme culturel englobe les mouvements de gens qui pour des raisons culturelles choisissent d'étudier un aspect de la culture, par exemple, d'assister à un festival, de participer à un pèlerinage, etc. ;
- dans un sens plus large, le tourisme culturel englobe tous les mouvements des gens qui désirent satisfaire leurs besoins humains de diversité, avec la volonté d'améliorer leur niveau culturel et d'acquérir de nouvelles connaissances, expériences ou rencontres.

Parce que la culture est un domaine subjectif, les définitions du tourisme culturel sont difficiles à utiliser sur le terrain.

### **Implication pour le gestionnaire**

Pour le gestionnaire d'un site, les définitions du tourisme et les segments du marché peuvent

donner une meilleure connaissance de l'industrie touristique. Mais, en réalité, les catégories et les activités touristiques se chevauchent.

Dans la pratique, pour la planification, il est plus efficace d'identifier et de démarquer les préférences et les besoins des touristes sur chaque site, avec le maximum de détails :

- il y a des touristes qui veulent des expériences dures, demandant beaucoup de force, de discipline et d'endurance physique, comme la visite d'un site archéologique d'accès difficile ou l'ascension d'une montagne, etc. ;
- d'autres préfèrent des expériences touristiques douces, c'est-à-dire des expériences avec moins de risques et des conditions plus confortables. Un safari peut certes demander une force physique, mais il peut en même temps offrir dans la soirée des conditions assez luxueuses ;
- certaines personnes cherchent une expérience active et culturelle, comme participer à un projet archéologique ou aider en participant à un programme dans un musée ;
- il existe également une partie de la clientèle qui considère l'environnement ou les aspects culturels comme un composant secondaire dans un voyage. Celle-ci n'a aucun désir de participer activement à un projet sur le site.

D'habitude ces informations s'obtiennent avec l'aide d'un questionnaire sur le site. Mais dans la pratique, pour le gestionnaire, on peut commencer à identifier les préférences et les besoins des touristes avec l'aide des brochures des tour-opérateurs.

Une analyse des matériels promotionnels d'un tour-opérateur peut indiquer la compatibilité de cette entreprise avec les objectifs touristiques du site. Cela donne une idée des comportements et des préférences des touristes. Cela peut aider à sélectionner le marché préférable pour attirer sur le site.

### **Les indicateurs**

Pour faciliter la tâche des gestionnaires, il est essentiel de disposer d'indicateurs valables et d'utilisation aisée.

Un bon indicateur touristique doit être :

- quantifiable : il doit être mesurable avec des chiffres ;
- facilement mesurable : il doit être mesuré facilement par le personnel, avec un équipement et des techniques d'échantillonnage simples ;
- lié aux préoccupations principales des responsables et des parties impliquées ;
- significatif : l'indicateur peut détecter un éventuel changement, qui cause un dysfonctionnement de l'écosystème ou qui rend le site moins attractif pour les visiteurs ;
- fiable sur la longue durée : il peut être mesuré de manière fiable et simple. L'indicateur peut détecter un changement que la Direction du site peut corriger par des actions ;
- peu coûteux à mesurer, que ce soit en équipements ou en temps de personnel.

L'étape suivante est d'établir des normes pour ces indicateurs et un programme de suivi. L'élaboration de normes pour les indicateurs fournit les mesures quantifiables des limites acceptables des impacts touristiques.

Les diverses normes à respecter doivent correspondre aux buts et objectifs fixés par les parties concernées. Si l'éducation des populations locales est l'un des objectifs de la stratégie choisie, il faudra déterminer d'abord le nombre d'élèves qui ont visité le site l'année précédente.

Pour établir des normes réalistes, il est essentiel de rassembler des informations sur l'état des lieux actuel. Un inventaire est indispensable pour se procurer les données nécessaires. Les informations contenues dans un inventaire déterminent le différentiel entre les conditions désirées et existantes. Ainsi, par exemple, si le volume de débris abandonnés est un indicateur, il sera nécessaire de compter d'abord le nombre de sacs en papier et des autres débris abandonnés.

Avant d'entamer un inventaire, il est également essentiel d'élaborer et de consigner par écrit une série de procédures d'inventaire et de suivi. Ceci garantit des pratiques de suivi fia-

bles sur le long terme. Cela implique, pour faciliter la prise de décisions correctrices, l'élaboration de questionnaires standardisés pour les enquêtes de contrôle et d'évaluation, ainsi qu'une grande clarté des instructions.

Une fois les normes à respecter établies, un état des lieux du site doit être effectué, afin d'évaluer les écarts entre l'état des lieux actuel et l'état désiré. Si l'on trouve plus d'usure ou de dégâts sur un monument que la norme ne l'autorise, des actions correctrices doivent être entreprises. Ceci est un processus continu, et les contrôles sur les indicateurs doivent être régulièrement effectués pour déceler toute nouvelle tendance ou tout changement.

Pour optimiser les chances que le programme dure dans le temps, il peut être utile de le lier à d'autres besoins pratiques de la gestion du site. Il faut, par exemple, savoir si les guides locaux vont apporter leur aide à cet exercice d'évaluation régulière de l'état des lieux, si des agences de voyages privées sont intéressées pour connaître les préférences des visiteurs et sont prêtes à financer des enquêtes auprès de ces derniers, et si des tour-opérateurs sont prêts à investir dans des séminaires de formation de managers du site et dans le programme d'évaluation régulière.

Examiner les causes des changements intervenus dans les indicateurs de contrôle peut aider à identifier les mesures correctrices et les actions que les responsables devront prendre si les normes sont dépassées.

## **Débat**

Il ressort du cours la nécessité, pour les éditions futures, d'organiser les cours sur les sites mêmes, afin d'avoir une large participation des gestionnaires. Selon M. MANKOTO, l'UNESCO privilégie les formations régionales de « formations de formateurs ». Il y a aussi la possibilité d'organiser des formations sur les sites directement. L'appui peut venir du MAB, du Patrimoine mondial. Si les programmes de formations sont associés, l'appui pourra être conséquent. Mais les actions doivent être planifiées.

# Ecotourisme et gestion durable des aires protégées

## Monsieur \*SOMBO TANO

**P**assons en revue les relations qui existent entre l'écotourisme et la gestion durable des Aires protégées, dans le contexte de la Côte d'Ivoire.

### Ecotourisme, aire protégée et gestion durable

#### Ecotourisme

La Société internationale d'écotourisme donne la définition suivante :

« L'Ecotourisme est un voyage responsable sur les terrains naturels, qui préserve l'environnement et soutient le bien-être des populations locales. »

#### Aires protégées

Au sens de la loi sur les parcs nationaux et réserves :

« Une aire protégée désigne une portion géographiquement délimitée de terre - ou de mer, de rivière ou de lagune - définie, réglementée et gérée pour la protection et le maintien du patrimoine naturel et culturel. »

#### Gestion durable des aires protégées

Au sens de la loi sur les parcs nationaux et réserves, c'est « l'ensemble des mesures et des modalités de conservation des milieux et des paysages naturels ainsi que leurs ressources, dans un parc ou dans une réserve, à l'effet de maintenir l'équilibre et la stabilité des écosystèmes au profit des générations présentes afin de leurs transmissions dans les meilleures conditions aux générations futures. »

Il découle de ces définitions que l'écotourisme apparaît comme un instrument de développement durable qui recouvre les réalités suivantes :

- protéger d'une disparition rapide les écosystèmes qui renferment la majeure partie de la diversité biologique en Côte d'Ivoire ;
- faire en sorte que les communautés locales participent au développement durable en profitant des retombées économiques de la gestion des aires protégées.

Comment, alors, l'écotourisme peut-il contribuer à la protection des Aires protégées et assurer le bien-être des populations locales ?

#### Les aires protégées de Côte d'Ivoire

Le réseau des aires protégées de Côte d'Ivoire est de création relativement récente.

Il est constitué de huit parcs nationaux (1 856 100 ha), de trois réserves de faune (239 430 ha) et de deux réserves intégrales naturelles (7 500 ha).

Les parcs nationaux et réserves analogues, répartis sur l'ensemble du territoire, représentent un bon échantillonnage de la plupart des écosystèmes de la Côte d'Ivoire.

Ils couvrent les différents types d'habitat, de la forêt dense humide du Sud aux savanes soudanaises du Nord, parsemées d'îlots de forêts sèches. Ils englobent les forêts sèches décidues de la mosaïque de forêt-savane du centre du pays et les mangroves côtières.

Ces Aires protégées couvrent au total une superficie de 2 103 030 ha, soit environ 6,52% du territoire national.

En terme de pourcentage de surfaces placées sous statut de parcs nationaux et réserves par rapport à la superficie du territoire national, la Côte d'Ivoire se place au premier rang des pays africains francophones.

## Tableau de répartition des aires protégées par écosystème

Nombre	Ecosystème	Nom des aires protégées	Superficie (ha)
01	Montagneux	Mont Nimba	5 000
03	Forestier	Banco Mont Péko Taï	3 000 34 000 550.000
02	Lagunaire	Azagny îles Ehotilés	19 400 550
03	Savane/Forêt	Marahoué Mont Sangbé Lamto	101 000 95 000 2 500
03	Savane	Abokouamékro Comoé Haut Bandama	20 430 1 149 150 123 000

Remarque : Il manque à ce réseau les zones Est du bloc forestier guinéen et le milieu maritime, car ils ne possèdent actuellement aucun site de protection.

### Etat de conservation

#### *Infiltration agricole*

A la différence des forêts classées, les parcs et réserves ont été relativement épargnés par les infiltrations agricoles. Le taux de dégradation des parcs et réserves est estimé à environ 3 à 4% de leur superficie totale. Les parcs les plus infiltrés sont ceux de la Marahoué et d'Azagny, (moins de 10% de leur surface et aucun village n'y est installé). Dans les forêts classées sont installés près de 72 000 chefs d'exploitation, soit environ 450 000 personnes (Communication en Conseil du 7 mars 1997).

#### *Braconnage*

Le braconnage semi-industriel pratiqué par les professionnels puissamment armés est la principale cause de la diminution des effectifs de la faune sauvage, notamment les gros gibiers (chimpanzé, éléphant, buffle, hippopotame, hipotrague, etc.). Cette pression sur la faune sauvage s'accroît d'année en année avec l'accroissement démographique et l'importance de la demande en viande de gibier.

### Potentiel en ressources naturelles des aires protégées

Grâce à ses caractéristiques climatiques assurant la transition entre un climat équatorial humide et un climat tropical sec, la Côte

d'Ivoire offre des savanes du Nord à la forêt du Sud, différents écosystèmes abritant une grande variété d'espèces animales et floristiques dont plusieurs sont uniques au monde.

Le règne végétal est représenté dans les milieux aquatiques et terrestres par 7 243 espèces, dont 4117 espèces de plantes supérieures réparties en 1473 genres et 278 familles.

La diversité est tout aussi importante dans le règne animal avec 8 791 espèces comprenant entre autres 5 493 espèces d'insectes, 76 de batraciens, 134 de reptiles, 712 d'oiseaux, 496 de poissons et 163 de mammifères (Doc. de présentation PCGAP).

Malgré les différentes agressions dont ils sont l'objet, les milieux naturels du pays constituent encore un capital important, essentiellement concentré dans les aires protégées. En effet, bien que ne couvrant qu'environ deux millions d'ha, soit 6,52% du territoire national, les parcs nationaux et réserves hébergent près de 90% des espèces de mammifères et d'oiseaux connues dans la région (dont plusieurs endémiques), et constituent avec les forêts classées la majeure partie du couvert végétal naturel subsistant sur le territoire ivoirien.

A titre d'exemple, le plus important écosystème encore intact de la zone soudano-guinéenne est le Parc national de la Comoé, et la seule grande zone de forêt primaire préservée dans la sous-région est le Parc national de Taï.

## **Aménagement antérieur des aires protégées**

Depuis des décennies, l'Etat ivoirien, soutenu par la communauté internationale, a consenti d'énormes sacrifices tant sur le plan humain que sur les plans matériel et financier pour la conservation des aires protégées.

Ainsi, de nombreux projets d'aménagement des aires protégées de Côte d'Ivoire ont pu être réalisés.

Ces projets ont tous intégré la composante « développement durable », c'est-à-dire le souci d'une utilisation rationnelle et responsable du patrimoine de ces Aires en vue de satisfaire les besoins actuels tout en préservant l'intégrité du capital pour les générations futures. Ces projets, dans la plupart des cas, ont impliqué les populations riveraines dans leur exécution.

## **Valorisation touristique des parcs nationaux et des réserves**

### **Réalisation d'infrastructures touristiques**

En ce qui concerne la valorisation touristique des aires protégées, l'Etat ivoirien a réalisé un ensemble d'infrastructures touristiques. Ces infrastructures ont été mises en place dans le cadre général de l'aménagement des parcs nationaux et des réserves.

Elles peuvent être résumées ainsi :

- création et entretien de réseaux de pistes,
- dotation de certains parcs et réserves en infrastructures touristiques (réceptifs hôteliers),
- équipement d'observation et aire de pique-nique (miradors, espace d'observation, etc.)

### **Fréquentation des parcs et des réserves**

Il faut rappeler que les statistiques n'existent pas véritablement pour permettre d'estimer de manière rationnelle le nombre de touristes dans les parcs sur une longue période.

Nous nous contenterons de donner quelques éléments concernant les dernières années. Or, il

nous faut préciser que cette période n'est pas favorable pour mesurer les retombées de l'exploitation touristique normale des parcs.

Malgré une volonté politique affichée des gouvernements successifs de faire du tourisme un secteur économiquement viable et pourvoyeur d'emplois et de création de richesse, la fréquentation touristique des parcs nationaux et des réserves reste insignifiante.

Cette exploitation insuffisante est due essentiellement à :

- la faible politique de promotion et de publicité des Aires protégées ;
- un dépeuplement accéléré des grands mammifères, dû au braconnage dans les Aires protégées (Azagny, Comoé, Marahoué), dont les paysages ne sont pas suffisamment spectaculaires par eux-mêmes pour soutenir la comparaison avec les parcs d'Afrique de l'Est et du Sud ;
- une insuffisance des infrastructures touristiques (infrastructures à réhabiliter ou à créer) ;
- une dégradation très préoccupante des infrastructures hôtelières, des pistes d'accès et des pistes intérieures des parcs nationaux et des réserves ;
- un manque d'encadrement de qualité (guides, agents etc.) ;
- une implication insuffisante des populations riveraines dans la gestion des activités touristiques des parcs et des réserves ;
- les différentes crises socio-politiques de ces dernières années.

### Tableau des réceptifs hôteliers

	réceptifs hôteliers	
	Intérieur du parc	Extérieur du parc
ABOKOUAMEKRO	x	
AZAGNY	x	
COMOE		x
MARAHOUÉ		x
TAÏ		x

### Idée de la fréquentation des PNR de 1998 à 2001

PNR	1998	1999	2000	2001	Prévision/par an
AZAGNY	270	165	69	35	3 000 en vitesse de croisière
ABOKOUAMEKRO	3000	2500	1200	815	4 000
COMOE	-	548	434	170	4 500
MARAHOUÉ	1873	946	400	191	3 000 à 3 500
TAI	497	305	411	122	2 400

#### **Recommandations pour une meilleure valorisation touristique des aires protégées**

Pour remettre les aires protégées à un niveau d'intérêt international susceptible d'attirer un nombre significatif de visiteurs, des efforts importants sont à faire.

#### **Aménagement des parcs et des réserves**

Aménagement en périphérie de l'aire protégée :

- pose de panneaux signalétiques ;
- amélioration des infrastructures routières (ex : axe Faké-Kofolo - Parc national de la Comoé) ;
- réhabilitation des structures d'accueil ;
- aménagement des sentiers intérieurs ;
- implication des populations dans ces aménagements, en échange d'une compensation financière.

#### **Stratégie de promotion des aires protégées**

- Intégration des aires protégées dans les circuits touristiques.
- L'effort promotionnel doit être honnête, porter sur ce qui existe réellement.
- Formation des acteurs à l'écotourisme.
- Connaissance de la faune et de la flore.
- Formation à l'histoire et à la culture du peuple de la zone.
- Formation à la communication avec la clientèle.
- Participation de la population.
- Le développement d'un réceptif villageois permettrait aux habitants d'obtenir de nouveaux revenus.
- Magasins de vente de produits de première nécessité, architecture...

Une comparaison entre le Parc national de Kruger en Afrique du Sud et celui de la Comoé montre que ces deux parcs ont des caractéristiques semblables.

Cependant, le niveau de fréquentation de Kruger (900 000 visiteurs/an) est largement supérieur à celui de la Comoé (2000 visiteurs/an). Cet exemple montre qu'un parc bien aménagé, comme celui de Kruger, avec une gestion comparable à celle d'une société privée, peut générer des fonds pouvant permettre une meilleure conservation de la diversité biologique par une contribution au financement de ce parc.

### **Nouvelle stratégie pour une meilleure gestion durable des aires protégées**

Dans le cadre du Programme Cadre de Gestion des aires Protégées (PCGAP) en préparation depuis 1997, une loi a été votée en janvier 2002 en Côte d'Ivoire.

L'objectif de ce Programme est d'assurer la gestion durable des parcs nationaux et des réserves.

Le cadre stratégique de ce Programme peut être résumé par les points suivants :

1. Mise en place d'une structure organisationnelle bénéficiant d'une autonomie administrative et financière.
2. Création d'une fondation pour le financement durable des parcs nationaux et des réserves.
3. Formation du personnel (formation militaire, formation spécifique et continue) et des groupes cibles.
4. Implication des populations riveraines dans la gestion des parcs nationaux et des réserves.
5. Valorisation des aires protégées.

Le PCGAP est la traduction d'une vision globale et cohérente des actions à mener désormais dans les aires protégées pour assurer leur sauvegarde.

Il constitue la seule chance pour renverser à court terme la spirale de dégradation de la diversité biologique, en mettant en place un système de protection et de valorisation efficace et durable des parcs nationaux et des réserves.

C'est à ce prix que les parcs nationaux et les réserves pourront constituer une destination touristique attractive, permettant de générer des revenus pour le financement des aires protégées, et de susciter, parallèlement, l'adhésion des populations riveraines en les associant aux retombées de cette activité.

C'est à juste titre que nous considérerons l'écotourisme comme étant l'un des facteurs importants pour la conservation et le développement des aires protégées.

L'écotourisme, dans l'acception du terme définie précédemment, contribue donc à la gestion durable des aires protégées en procurant des revenus aux Services en charge des parcs et des réserves, qui non seulement serviront au financement des actions de protection, mais aideront également les communautés locales à se développer.

## **Récapitulatif : Projets déjà réalisés dans les parcs nationaux et les réserves**

Titre du Projet	Coût du Pro- jet (X 1000 CFA)	Source de finan- cement	années
Aménagement du Parc national d'Azagny	855 000	Banque Mon- diale	1 980
Création et aménagement de la Réserve d'Abokouamékro	3 000 000	Côte d'Ivoire	1 989
Remise en état des infrastructures du Parc natio- nal de la Marahoué	800 000	FED	1993-1995
Projet Autonome de conservation du Parc natio- nal de Taï	4 000 000	KFW/GTZ	1993-2001
Projet d'aménagement du Parc national du Mont Sangbé et de sa zone périphérique	1 800 000	UE	1995-2001
Le programme transitoire (Marahoué, Comoé Péko)	1 800 000	UE (COM&STABEX)	1998-2001

### **Débat**

- Mr. MANKOTO, ancien Directeur des parcs nationaux de la République Démocratique du Congo (RCD), donne l'exemple de ce pays qui a su créer un fonds de développement touristique, alimenté par le prélèvement de taxes (5%) sur les billets d'avion des touristes étrangers.
- En ce qui concerne les modalités de mise en œuvre de la fondation, celle-ci se verrait financée par les dons de partenaires privés, le capital restant la propriété du donateur, et les bénéfices allant à la conservation.
- Madame TAHOUX suggère de formuler une recommandation sur le renforcement des capacités en écotourisme, de l'approche participative communautaire et des échanges Sud-Sud.
- Mr. TONDO estime nécessaire de commencer par les parcs nationaux les plus accessibles, tout en posant la question de la collaboration entre les Ministères du Tourisme et de l'Environnement. Il se demanda également si la volonté politique dans le domaine du Tourisme est suffisante en Côte d'Ivoire, et si les moyens effectivement dégagés sont à la hauteur des enjeux.
- Les autres questions font ressortir de manière récurrente la problématique de l'insécurité dans les parcs. Au-delà des difficultés manifestes à résoudre, un large accord se fait cependant pour affirmer que si l'implication des populations était réelle, les choses pourraient s'améliorer.

# Place de l'écotourisme dans la politique touristique de la Côte d'Ivoire

Mme \*Etty Dia AT SIN

**B**ien que possédant d'immenses potentialités tant naturelles que culturelles, la Côte d'Ivoire n'occupe qu'environ 1% du marché touristique africain, même si, il faut tout de même le relever, le flux des arrivées internationales a connu un accroissement encourageant après la dévaluation du franc CFA, en passant de 187 911 visiteurs en 1995 à 236 913 en 1999, 274 094 en 1997, 342 605 en 1998 et 376 392 en 1999. En 2000, la psychose engendrée par le coup d'Etat a fait chuter ces chiffres des arrivées à environ 180 000.

En terme de retombées économiques, on pourrait simplement relever que plus de 36 milliards de FCFA d'investissements ont été enregistrés dans le secteur de 1998 à 2001.

L'objectif du gouvernement, que le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat se propose d'atteindre est de sortir de cette crise, et d'accroître de façon significative la consommation du produit touristique ivoirien, aussi bien au plan national qu'international, en réalisant un conditionnement adéquat et une meilleure mise en marché des énormes potentialités du pays.

A cet effet, des orientations stratégiques ont été définies par le Ministère dans un Document Cadre de Politique et traduites en matrice de mesures dont l'exécution a démarré en 2001.

Il s'agissait pour l'administration du Tourisme d'initier et de conduire en partenariat avec les opérateurs privés du secteur des actions dans neuf directions principales, dans un objectif de relance de l'activité touristique et de conquête des marchés, surtout du marché national.

Au nombre de ces actions stratégiques figurent :

- la sensibilisation et la stimulation à la pratique du tourisme interne, notamment par l'information sur l'offre touristique nationale et l'éducation à la culture touristique ;
- le développement des pôles régionaux du tourisme ;

- la définition et la mise en œuvre d'une politique de diversification des produits, en mettant un accent particulier sur la mise en valeur du patrimoine naturel et culturel par l'écotourisme dans le cadre d'un développement du tourisme d'agrément, de loisir et de découverte.

L'écotourisme occupe donc une place importante dans la politique de relance du tourisme ivoirien.

## Stratégie nationale en matière d'écotourisme

L'analyse des tendances des marchés touristiques sur la dernière décennie fait apparaître une demande croissante de produits écotouristiques, car depuis le Sommet de la Terre tenu à Rio en 1992, le nombre de touristes acquis à la cause de la durabilité croît d'année en année.

Or, l'avantage de l'écotourisme est qu'il peut permettre de concilier la conservation de la nature et de la culture avec les intérêts récréatifs.

Par ailleurs, de par sa situation géographique, la variété de ses paysages, son histoire et sa culture, notre pays dispose de potentialités écotouristiques réelles dont l'exploitation bien planifiée pourrait contribuer de façon significative à la préservation de ce patrimoine naturel et culturel, à l'amélioration des conditions de vie des populations, principalement dans les zones rurales, et surtout à l'enrichissement de notre offre de produits touristiques.

Aussi, en ce qui concerne les parcs nationaux et les réserves analogues, l'administration du Tourisme est-elle étroitement associée depuis 1998 aux études et travaux conduits dans le cadre de l'élaboration du volet « exploitation touristique » du PCGAP.

En tout état de cause, depuis l'année 2000, le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat a inscrit l'écotourisme dans sa politique de diversification des produits et de développement des pôles régionaux du tourisme.

C'est pourquoi, à la faveur de la préparation de l'Année Internationale de l'Ecotourisme, un Comité national écotourisme (CNE) a été mis sur pied au sein du Ministère du Tourisme et de l'Artisanat, en avril 2001.

Le CNE a pour missions la réalisation d'un recensement exhaustif des sites écotouristiques, l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de sensibilisation sur l'écotourisme, et doit proposer dans les zones identifiées, en concertation avec les acteurs locaux, des projets de développement et de gestion de l'écotourisme prenant en compte les principales préoccupations suivantes :

- contribution à la sauvegarde de la biodiversité et la valorisation du patrimoine naturel, de la culture et des traditions du terroir ;
- avantages économiques pour l'Etat, les organismes de protection des milieux naturels concernés, les Collectivités locales ;
- association des communautés locales et avantages qu'elles peuvent en tirer.

Sont associés au Comité national écotourisme, les administrations ayant en charge la gestion du tourisme, de l'environnement, de la nature, de la culture, de la recherche, de la santé publique, de l'urbanisme, de l'intérieur, de l'économie et des finances, ainsi que des organismes publics ou privés et des représentants de la société civile intervenant dans ces différents secteurs.

Les travaux conduits au sein de ce Comité ont permis d'établir que la Côte d'Ivoire dispose d'un énorme potentiel en matière d'écotourisme. Ainsi ont été recensés, au titre du patrimoine naturel, seize réserves botaniques, dix sites en forêts classées, neuf arcs nationaux et réserves naturelles exploitables au plan touristique et plus d'une dizaine de forêts sacrées, pouvant permettre de concevoir des circuits de découverte contemplative, active ou sportive.

Au plan culturel, faisant un inventaire du patrimoine immatériel, treize fêtes initiatiques, trois

carnavals, cinq fêtes religieuses, dix sept cérémonies rituelles qui se déroulent harmonieusement dans le milieu naturel des populations concernées ont été identifiés.

Trois types d'activités ont été programmés par le Comité national écotourisme pour l'année 2002, décrétée Année Internationale de l'Ecotourisme :

- un séminaire national sur l'écotourisme suivi d'une visite de familiarisation sur un site écotouristique (le Parc national du Banco) ;
- des caravanes d'information et de sensibilisation à travers le pays avec installation de comités locaux d'écotourisme ;
- l'élaboration de micro-projets au profit des communautés locales et recherche de financements pour leur réalisation.

Le Séminaire National sur l'Ecotourisme s'est tenu les 5, 6 et 7 février 2002 sur le thème « Ecotourisme instrument de développement durable et de lutte contre la pauvreté ». Six sous-thèmes ont été présentés et débattus au cours des deux jours de travaux :

Sous-thème 1 :

Problématique environnementale et développement du tourisme.

Sous-thème 2 :

Ecotourisme et patrimoine culturel

Sous-thème 3 :

Ecotourisme et décentralisation.

Sous-thème 4 :

Le développement agricole face à l'écotourisme.

Sous-thème 5 :

Le rôle des médias dans la promotion de l'écotourisme.

Sous-thème 6 :

Les sources de financement de l'écotourisme.

Depuis, les actions d'information et de sensibilisation se poursuivent à travers quelques médias dont la chaîne nationale de la radiodiffusion. Les dispositions sont en cours pour élargir les caravanes. Mais des efforts restent encore à faire pour s'assurer l'adhésion totale

des principaux intervenants dans l'activité écotouristique.

### **Produits écotouristiques en création ou exploités**

Grâce à la coopération, bilatérale et multilatérale, des projets d'écotourisme sont associés aux programmes de préservation de certains parcs nationaux et forêts classées.

De tous ces projets, ceux que nous connaissons le mieux sont au nombre de trois :

1. Projet autonome pour la conservation du Parc de Taï qui vous sera présenté par des personnes mieux indiquées que moi, ici présentes.

2. Projet de gestion participative des ressources naturelles et de la Faune (GEPRE-NAF). Il s'agit d'un projet pilote de gestion de deux forêts classées situées à la frontière de la Côte d'Ivoire et du Burkina Faso, co-financé par le Royaume de Belgique et le Fonds pour l'environnement mondial. L'objectif global de ce projet est la conservation de la biodiversité tout en assurant l'amélioration du niveau de vie des populations des zones périphériques de ces forêts.

En vue de permettre au tourisme de contribuer aux efforts de préservation déjà engagés, une étude portant sur les produits et circuits touristiques pouvant au mieux valoriser la zone du projet vient d'être réalisée par l'Union mondiale pour la conservation de la nature (UICN).

Cette étude a permis de recenser et d'évaluer la pertinence et l'intérêt des principales ressources et attractions touristiques, de formuler des recommandations, sous la forme d'un programme de développement de l'écotourisme et du tourisme villageois à court, moyen et long termes. Pour la mise en œuvre de ce programme, des enquêtes sont en cours dans les villages concernés, afin que l'exploitation touristique de ces zones de biodiversité soit à la fois participative, bénéficiaire aux populations locales, compatible avec l'environnement et respectueuse des valeurs culturelles traditionnelles.

3. Projet de gestion communautaire des ressources naturelles autour du Parc national des Iles Ehotilé. C'est le projet auquel le Ministère du Tourisme a été le mieux associé.

Initié par le Fonds mondial pour la nature (WWF) en 2001, avec un financement de l'Ambassade de Grande-Bretagne, ce projet vise à participer à l'amélioration des conditions de vie des populations, et à contribuer à la préservation de la biodiversité du parc.

En plus de ses atouts naturels, le parc, qui est un ensemble de six îles disséminées dans la lagune Aby, possède un attrait historique et archéologique. D'où sa vocation initiale de site archéologique d'intérêt scientifique et éducatif.

Pour ce parc et sa zone périphérique qui regroupe 11 villages :

- une stratégie d'écotourisme vient d'être définie à partir de ses atouts naturels, historiques et culturels. Y ont participé tous les acteurs nationaux du tourisme et de l'environnement, ainsi que les populations locales regroupées en associations dénommées AVIGREN (Associations villageoises pour la gestion communautaire des ressources naturelles regroupées autour du PNIE) ;
- un programme d'action a été élaboré ;
- un plan de répartition des revenus liés à l'activité d'écotourisme a été conçu.

### **Les contraintes**

Dans la mise en œuvre de notre programme de développement de l'écotourisme, les contraintes sont encore nombreuses et liées de manière générale :

- au peu d'intérêt que nos pouvoirs publics accordent à des secteurs comme le tourisme, surtout en ces périodes de restriction budgétaire, préférant axer leurs efforts sur les secteurs jugés plus prioritaires, sans tenir compte de la capacité du tourisme à générer des ressources pour l'Etat et des emplois ;
- A la réticence de certaines populations à adhérer aux programmes de préservation du milieu ou à autoriser l'exploitation touristique de certains sites tels que les forêts sacrées, méconnaissant les avantages pour elles.

En Côte d'Ivoire, la politique touristique a longtemps fait une large place au tourisme balnéaire et au tourisme d'affaires, de sorte que le tourisme écologique ou écotouristique est en-

core mal exploré par nos opérateurs, faute de maîtrise de ce domaine éminemment porteur.

Sont également à relever :

- les difficultés d'accès aux sites : les pistes d'accès, généralement en latérite, sont fortement dégradées, surtout après chaque saison des pluies ;
- le manque de moyens de télécommunication ;
- la rareté de la faune, décimée par le braconnage ;
- des infrastructures touristiques inexistantes ou en état de dégradation avancée, etc.

Par ailleurs, le développement de l'écotourisme nécessite des investissements importants que de nombreux pays ne sont pas en mesure de mobiliser sans l'appui de la communauté internationale et d'une coopération bilatérale et multilatérale.

### **Quelques solutions**

Nous devons retenir que toute stratégie nationale en matière d'écotourisme doit nécessairement comporter une première phase importante de sensibilisation des acteurs, notamment les pouvoirs publics, les collectivités territoriales et surtout les populations riveraines des sites au bénéfice de qui et avec qui les projets doivent être conçus et mis en œuvre.

Avec le cadre de collaboration que constitue le Comité national écotourisme, de grands pas ont été franchis en un an dans la sensibilisation des autres administrations partenaires. Il s'agit principalement des Ministères de l'Environnement, des Eaux et Forêts et de la Culture qui comprennent mieux, à présent, le concept de tourisme et surtout la contribution que l'écotourisme peut apporter aux efforts de conservation des patrimoines dont ils ont la gestion. En effet, seule la création d'une synergie permettra de résoudre progressivement les difficultés.

Pour mieux toucher les communautés locales, les actions de sensibilisation seront portées sur le terrain grâce aux caravanes programmées par le Comité National Ecotourisme dans les régions à fortes potentialités et à la création de Comités locaux d'écotourisme.

L'administration du tourisme et le Comité national écotourisme entendent par leurs actions permettre à tous les partenaires et opérateurs du tourisme d'acquérir les connaissances et les outils nécessaires pour le développement et la gestion de ce nouveau produit qu'est l'écotourisme.

En guise de conclusion, retenons que le Ministère du Tourisme et de l'Artisanat entend tirer profit de toutes les opportunités d'échanges, s'inspirer des expériences réussies des autres pour affiner sa politique de planification, de développement et de gestion de l'écotourisme.

Il était présent au séminaire régional sur l'écotourisme en Afrique tenu en mars 2001 à Maputo au Mozambique avec l'ex-Directeur de la Direction de la nature. Le ministère sera encore présent au Sommet Mondial de l'Ecotourisme qui se tiendra le mois prochain à Québec pour présenter les plans et projets d'écotourisme en Côte d'Ivoire.

En la matière, nous pensons que l'élaboration d'une stratégie au niveau régional peut être bénéfique. Et une expérience de ce genre est en cours au niveau du Conseil de l'entente.

En outre, la nature interdisciplinaire du tourisme et surtout de l'écotourisme entraîne un besoin de coopération entre tous les intervenants dans le domaine. C'est en effet la mise en synergie de l'activité touristique avec les politiques conduites par les autres administrations publiques, qui permettra de faire naître une véritable dynamique de l'offre écotouristique nationale.

Et la Côte d'Ivoire peut raisonnablement ambitionner de devenir l'une des meilleures destinations d'écotourisme et de tourisme rural en Afrique.

Je vous remercie .

# Tourisme et développement durable : enjeux émergents et questions sans réponses

Mr. \*Ghislain DUBOIS

L'objectif de cette présentation est de replacer le développement du tourisme dans un contexte de développement durable, puis d'analyser la manière dont les principaux enjeux soulevés par le développement durable sont pris en compte actuellement, particulièrement pour l'Afrique de l'Ouest. Ceci à partir de deux grandes questions : la prise en charge des impacts sur l'effet de serre du développement touristique, et la recherche d'un tourisme porteur de développement. Ces deux problèmes montrent à quel point les pays du Nord et du Sud ont des responsabilités « communes mais différenciées » dans la recherche d'un tourisme durable.

## Le développement durable et le tourisme

Le développement durable, est :

« Un développement qui permette aux générations présentes de satisfaire leurs besoins sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ». Il ne faut cependant pas oublier la suite de cette définition célèbre :

« le développement durable contient deux concepts : celui des besoins, en particulier des plus pauvres, auxquels la priorité devrait être donnée, et l'idée selon laquelle l'état de la technologie et de l'organisation sociale imposent des limitations à la capacité de l'environnement à satisfaire des besoins présents et futurs » (CMED, 1987).

Ceci suppose donc trois objectifs :

1. Donner la priorité au développement des pays les plus pauvres.
2. Faire prendre en charge le traitement des pollutions globales par ceux qui en ont la principale responsabilité, c'est-à-dire les pays industrialisés.
3. Rééquilibrer les politiques en fonction d'enjeux globaux et de long terme : la biodiversité, la lutte contre le réchauffement climatique...

Il faut donc se souvenir que le développement durable est avant tout un concept d'origine internationale, dont l'affirmation a été suscitée par des problèmes d'environnement et de développement globaux. A ces questions, la communauté internationale a répondu par l'affirmation de principes moins équivoques qu'il n'y paraît : priorité au développement des pays pauvres (articles 5 et 6 de la déclaration de Rio), responsabilité des pays développés dans la lutte contre les pollutions (article 7), rééquilibrage en faveur du long terme et des enjeux globaux. En résumé, pas de bon développement sans un bon environnement, et des « responsabilités communes mais différenciées » gouvernées par un principe d'équité, dans les relations à l'intérieur des Etats et entre ces Etats, mais aussi entre les générations présentes et futures.

Le développement durable porte donc des valeurs de solidarité et d'équité dans l'accès aux ressources ; il insiste également sur le fait que la réparation des dégâts causés à la planète et la prévention des dégâts futurs incombe d'abord à ceux qui en sont responsables et qui ont les moyens nécessaires, à savoir les pays développés.

Qu'en est-il dans le secteur du tourisme ?

## Le tourisme et l'effet de serre

Le principe de l'équité dans l'accès aux ressources implique que tout habitant de la planète peut prétendre au voyage et au tourisme : ce ne serait pas gênant si la planète pouvait le supporter, mais dans le cas contraire on est renvoyé à la nécessité du partage. Le second aspect est que la notion de responsabilités communes mais différenciées des Etats implique que le développement durable ne saurait faire obstacle au développement des pays du Sud. Ceci se comprend assez bien si on se rappelle les ordres de grandeur : en 2000 on comptait 140 000 visiteurs internationaux à Madagascar et 75 millions en France ; il serait indécent de discuter de

contraintes à mettre sur le tourisme à Madagascar au nom d'intérêts globaux.

Il reste à tirer les conséquences pratiques des principes qui viennent d'être rappelés. Il y a des interprétations maximalistes et des interprétations minimalistes du développement durable. Un des points fondamentaux qui les sépare est le regard porté sur la question de l'équité.

Voyons d'abord les conséquences d'une insistance sur la dimension égalitaire du développement durable. Si l'on considère l'impact du tourisme sur le réchauffement climatique, on peut faire un autre calcul du même type, qui n'est pas non plus très rassurant. L'utilisation d'énergie génère globalement de l'ordre d'un peu plus de 6 milliards de tonnes équivalent carbone pour une population elle aussi de l'ordre de 6 milliards de personnes. Le quota d'émission par tête réparti également serait peu ou prou d'une tonne par habitant si l'on voulait stabiliser les émissions, objectif loin de garantir le respect des contraintes environnementales ultimes. Comme la contribution des transports pour raison de vacances ou de sortie de week-end des Français est estimée à au moins 5% du total des émissions (*Institut français de l'environnement*), si l'on gardait la même clé de répartition entre les activités, la question serait : qu'est-ce que chacun d'entre nous pourrait faire avec le quota de 50 kg de carbone dont il disposerait pour ses déplacements touristiques ? 50 kg de carbone, c'est à peu près un aller simple en automobile ou en avion pour une personne entre Paris et Nice, ou 4 aller-retour en TGV (*Ifen*).

Le second type de démarche est de s'en tenir aux engagements qui ont été pris par les Etats, même s'ils peuvent paraître fort éloignés du principe d'équité évoqué au début. Ils concernent deux domaines : la biodiversité, dont nous ne parlerons pas, et le réchauffement climatique. On peut rappeler qu'en signant le protocole de Kyoto, la France s'est engagée à ramener ses émissions au niveau de 1990. On s'engage ainsi sur la voie d'une diminution modérée des émissions à terme. On peut dans ce cas aussi s'interroger sur la façon dont l'activité touristique va s'en accommoder, eu égard notamment à ses perspectives de croissance. Bien entendu la question se pose pour la France et pour l'Europe, où les perspectives de

croissance du tourisme sont modérées mais aussi pour d'autres régions du monde où la croissance attendue est beaucoup plus forte. Selon les prévisions de l'Organisation mondiale du tourisme, les arrivées de touristes internationaux devraient « quasiment tripler dans les deux décennies à venir et d'ici 2020, on devrait compter 1,6 milliard de touristes se rendant dans des pays étrangers » La croissance serait un peu moindre en Europe, avec 3% et 717 millions de visiteurs. Les déplacements touristiques vont donc augmenter. Qu'en est-il de leur impact sur l'environnement, compte tenu des évolutions technologiques en cours, et si l'on se concentre sur l'exemple français ?

- Pour l'automobile, pour des catégories de véhicules équivalentes, on espère des gains au kilomètre parcouru de 25% dans les dix prochaines années. L'effet sur le contenu énergétique des déplacements ne sera cependant pas à cette hauteur en raison des exigences de sécurité qui alourdisent les véhicules et de la généralisation de la climatisation. Face à ce chiffre, rappelons que les distances parcourues ont augmenté de 31% pour les vacances et de 38% pour les week-ends pendant les 12 années qui séparent les deux dernières enquêtes transports de l'Insee (*Ifen, d'après Insee, enquêtes Transports et Communications 1982 et 1994*).

- Pour l'avion, on admet qu'à chaque génération d'avions (25 ans environ), la baisse de consommation au voyageur/km est de 25%. Dans l'attente d'un hypothétique saut technologique (motorisation à l'hydrogène liquide), les possibilités d'amélioration de l'efficacité énergétique à attendre sont plus faibles que par le passé, du fait de l'atteinte d'un certain palier technologique. L'OCDE escompte que dans les vingt prochaines années la contribution des transports aériens passera de 3% à plus de 7% des émissions de gaz à effet de serre dues à l'utilisation d'énergie. Cette contribution pourrait dépasser au niveau mondial celle du transport automobile entre 2010 et 2030. Rappelons que le nombre de séjours de vacances des Français à l'étranger est passé de 3,8 à plus de 11 millions entre 1964 et 1994 (*Insee, enquête Vacances*) et que le nombre de séjours personnels des Français en avion a augmenté de 16% entre 1996 et 2000 (*direction du Tourisme / Sofres, enquête SDT*). Enfin souvenons nous que les touristes français se rendent beaucoup moins à l'étrangers que leurs voisins de l'Europe du

Nord ouest, mais que rien ne prouve que cela va durer.

Pour l'automobile comme pour l'avion, le progrès technique ne permet donc pas de contrer les effets de l'augmentation de la consommation ; ce sera d'ailleurs de moins en moins le cas si la consommation continue de croître au même rythme, car les gisements d'économie d'énergie ont tendance à s'épuiser pour les transports comme pour d'autres secteurs.

On voit donc que la lutte contre l'effet de serre pose des questions au développement touristique et lui pose des problèmes dans le long terme. Déjà, le comité environnement de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) admet que pour continuer à se développer le transport aérien sera probablement contraint à l'achat de permis négociables.

Ces débats, émergents voire inexistantes en France, sont beaucoup mieux représentés dans les pays du nord de l'Europe. L'Université de Bristol a par exemple calculé l'index GUILT (acronyme pour Greenhouse Universal Indicator for Leisure Tourism, mais signifiant aussi indice de « culpabilité (touristique) ! ») permettant de comparer la contribution au changement climatique de différents types de séjours. Le rapport va de 1 à 200, entre un séjour de proximité dans une réserve naturelle, empruntant le bus, et un voyage sur la grande barrière de corail en Australie au départ de l'Angleterre, effectué par des lignes aériennes régulières... De même une ONG allemande a mis au point un programme informatique permettant aux TO de calculer la contribution de leurs produits au réchauffement, pour, pourquoi pas, le faire figurer sur leur catalogue (les constructeurs automobile ne communiquent-ils pas sur les émissions de CO<sup>2</sup> de leurs véhicules). Un site Internet permet aux voyageurs d'avoir une estimation rapide de leur impact (<http://www.chooseclimate.org/flying>); des auteurs norvégiens se demandent s'il ne faudrait pas plutôt s'assurer de la durabilité des mobilités avant d'essayer d'imaginer un tourisme durable (Hoyer 2000)...

### **La recherche d'un tourisme porteur de développement**

Avant de chercher à parler de développement, il convient de se remémorer certaines données lourdes, et de juger objectivement la situation de départ.

En 1999, l'OMT estimait les arrivées en Afrique à 4% des arrivées mondiales. Les sept pays qui intéressent l'atelier de Lamto représentent à eux tous moins de 1% du total mondial. Les flux touristiques sont très inégalement répartis dans l'espace. La France accueille ainsi chaque année 75 millions de visiteurs internationaux pendant que le Sénégal en reçoit 500 000.

Malgré cette réalité, une bonne gestion du tourisme peut devenir un levier efficace de développement. Certains pays, comme la Tunisie, le Maroc ou l'Égypte en témoignent.

### **Les discours sur le tourisme et le développement**

Lorsque l'on parle de développer le tourisme dans une zone, on prend beaucoup plus de précaution avec les pays en développement que dans les pays développés. On dénonce souvent les « ravages » du tourisme sur les sociétés traditionnelles, mais on met rarement en évidence les bénéfices qu'il peut apporter à un pays. Et l'une des conséquences de cette façon de penser, c'est que ce qui est accepté dans les pays du Nord (le tourisme « de masse »), ne l'est pas dans les pays du Sud, par les ONG.

Au delà de la bonne conscience du voyageur lorsqu'il visite une destination lointaine, une « éthique du tourisme » doit aussi se préoccuper de la manière dont le milliard de touristes internationaux supplémentaires que l'on attend dans les 20 prochaines années pourrait profiter à ceux qui en ont le plus besoin : les pays en développement. Il s'agit de créer les conditions pour que ces pays puissent capter une part de ces flux, bien supérieure à leur position actuelle dans le marché mondial. Or, tout se passe comme si, au nom des erreurs passées dans les pays du Nord, les acteurs impliqués dans ces pays - ONG de développement et d'environnement - n'abordaient qu'avec réticence cette perspective. Le tourisme « de masse » accusé de tous les maux, serait-il réservé aux destinations développées, les autres devant se contenter de micro-projets certes exemplaires mais sans doute non réellement à la hauteur des enjeux ?

## **Les thèmes actuels de la coopération**

La coopération est faible, mais pas inexistante. Elle s'organise autour de plusieurs thèmes directeurs, jugés aptes à modifier les rapports qu'entretiennent les acteurs du tourisme avec les milieux.

Une des pistes majeures est d'insister sur l'information et la sensibilisation des voyageurs et des professionnels aux dégâts du tourisme. On tente de les responsabiliser, par l'intermédiaire de codes d'éthique et de chartes de bonne conduite.

Parallèlement, des actions sont menées pour aider à la création et à la commercialisation de séjours d'accueil dans des villages.

## **Est-ce suffisant ?**

L'écotourisme permet de valoriser les produits touristiques, de les diversifier. Il peut être complémentaire avec d'autres formes de tourisme plus classiques (tourisme balnéaire).

Cependant, il ne peut pas posséder toutes les vertus, et ce serait une erreur de vouloir lui demander plus qu'il ne peut offrir. En dépit de ses attraits, la majorité des touristes ne viennent pas pour faire de l'écotourisme au sens strict. Ils veulent d'abord se reposer, profiter du soleil, de paysages agréables et de la mer. La découverte de la nature et de la culture du pays visité ne viennent qu'après dans les motivations.

Mais en tout état de cause, développer le tourisme et l'écotourisme ne concerne pas que les espaces protégés. Cela demande aussi des stratégies nationales ou sous-régionales modelant l'environnement du secteur touristique dans sa globalité. La qualité et la fréquence des transports (lignes aériennes, train, bus, location de voiture), la nature de l'hébergement, la chaleur de l'accueil, l'efficacité de la promotion, de l'information (guides touristiques), et de la commercialisation (Internet...) sont des éléments incontournables pour capter puis fidéliser une clientèle.

Il ne saurait y avoir d'îlot d'écotourisme dans un vide touristique.

# Ecotourisme, évolution du milieu naturel et conservation de la diversité biologique

Professeur \*Ake Assi

**L**a communication a été faite sous forme de projection d'un diaporama montrant les problèmes de conservation de la diversité biologique. Quelques exemples ont été choisis.

## Pratiques de destruction de la biodiversité de Côte d'Ivoire

- Tracés de routes.
- Exploitation sauvage des ressources pour des usages divers (cure-dents, mortier, vin de palme).

Pour illustrer cette action destructrice sur la nature, le Professeur a cité une déclaration de Félix Houphouët Boigny : « L'homme est allé sur la Lune, mais il ne sait pas encore créer ni un flamboyant ni le chant d'un oiseau ».

## Présentation d'espèces endémiques de Côte d'Ivoire

*Monanthes capea* (Annonaceae) : espèce exploitée jadis pour le commerce.

*Cola loureougnonis*, qui a disparu de la forêt de Dabou. Un seul pied existe dans le jardin du CNF d'Abidjan.

*Okoubaka aubrevellii* (Santalaceae) : espèce rare, à préserver. Elle élimine les ligneux sur un rayon de 10 à 20 m. Elle constitue un arbre fétiche pour les populations, et peut être valorisée par l'écotourisme.

*Ensete gillettii* (Musaceae) : plante très rare. Ses graines étaient utilisées autrefois pour le chaquet des musulmans.

Plante paléotropicale : source de l'ingrédient curry.

*Amorphophallus dracontoides* (Araceae).

*Tetracera prototacea*.

*Borassus aethiopum* : rônier bifurqué, très rare, peut avoir un attrait touristique.

## Plantes médicinales menacées

*Kiegemella heckelii*,

*Kalankoba pinnata* (Flacourtiaceae) : soigne la lèpre.

*Thonningea sanguinea* (parasite les autres plantes à partir des racines).

*Ficus capensis* ou Ficus sur *Aloes buetneri*.

*Sincepalum aubrevelli* : édulcorant.

*Thaumatococcus daniellii* : emballage d'attiéké.

*Picnanthus* : écorces contre les caries et les aphtes.

*Erythrophleum ivorensis* : décoction de l'écorce en boisson d'épreuve.



## ETUDES DE CAS



Promenade sur le fleuve Bandama en compagnie des pêcheurs Boro

**Réserve de biosphère du W - Burkina Faso**

Dr. Mamounata BELEM, Dr. Jean Noël PODA, Mr Gustave DIASSO

**Réserve de la biosphère de Taï - Côte d'Ivoire.**

**Patrimoine mondial, réserve de la biosphère**

Commandant Koffi N'DRI

**Réserve de biosphère de la Comoé - Côte d'Ivoire**

Mr. Pierre KOFFI KOUAME

**Parc national de la Marahoué - Côte d'Ivoire**

Mr. SEKONGO ZONVOHOUA

**Les Monts Nimba. Réserve de la biosphère et site du Patrimoine mondial - Guinée**

Mr. Urbain KOLIE CECE

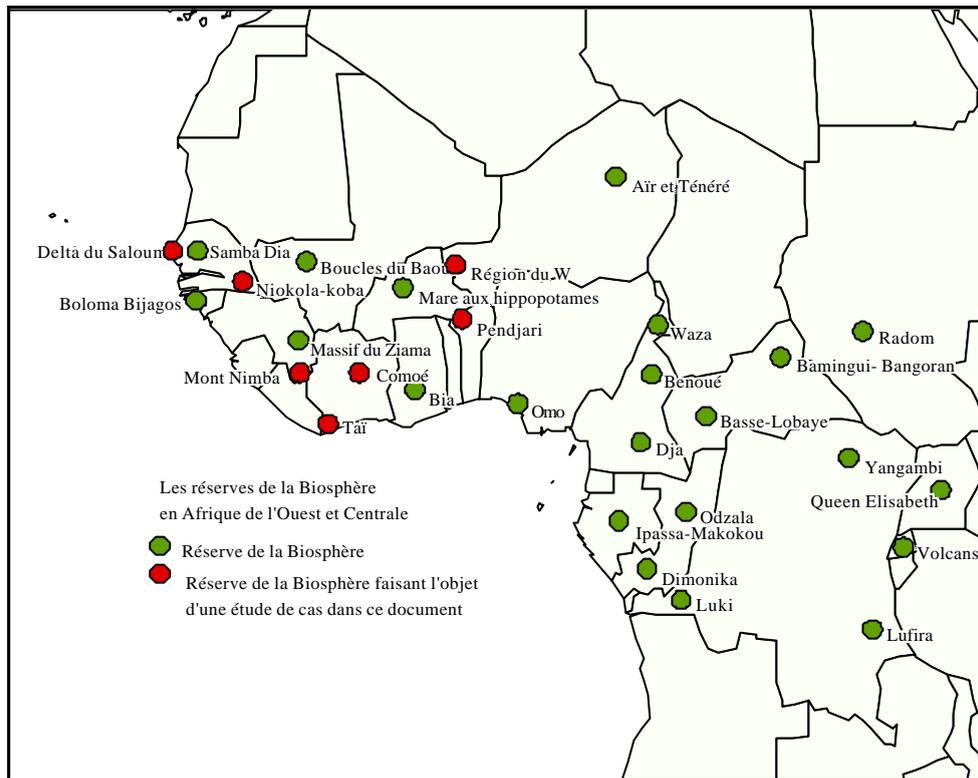
**Réserve de la biosphère de la Pendjari- Bénin**

M. Soulémanou LEACICI

**Expérience de l'ONG Conservation Internationale dans le Parc de Kakum - Ghana**

Mme Léonie BONNEHIN

## Les Réserves de la Biosphère en Afrique de l'Ouest et Centrale





Le sous-secteur du tourisme peut être caractérisé par son poids relatif croissant dans l'économie Burkinabé au cours de la décennie écoulée. Le niveau des recettes totales dégagées est passé de 8 milliards de francs CFA en 1992 à 18 milliards en 1997. Le nombre annuel d'arrivées de touristes dans les hôtels a progressé de 61 000 en 1986 à 193 000 en 1997. Le volume d'emplois créés est estimé à environ 15 000, soit 3% des emplois du pays.

Concernant le développement du tourisme dans les villes du Burkina, notamment pour le cas de Ouagadougou, les manifestations à caractère international tel que le Salon international de l'artisanat de Ouagadougou (SIAO) et le Festival panafricain de cinéma de Ouagadougou (FESPACO) sont des opportunités d'arrivées massives de touristes dans le pays.

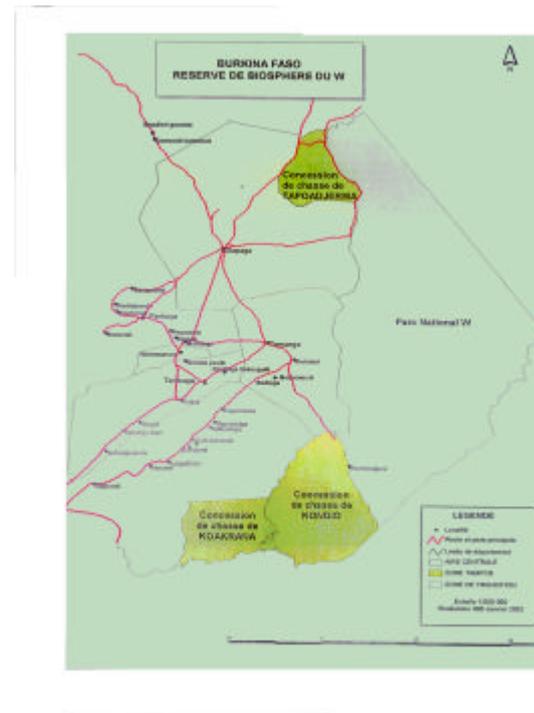
Cependant, ces flux importants de touristes, même s'ils permettent des entrées de devises pour le pays, sont également sources de pressions multiformes sur l'environnement, compte tenu du fait qu'ils restent concentrés sur une courte période de l'année. Ainsi, durant cette période on peut observer entre autres la pollution par les déchets solides provenant de l'usage d'emballages et autres contenants d'aliments et de boisson.

Le développement du tourisme connaît aussi des contraintes particulières dues à la faible capacité institutionnelle du sous-secteur, à la connaissance limitée de l'offre et de la demande réelles, à la faible capacité et qualification du secteur privé et à l'enclavement de nombreux sites touristiques.

Le tourisme de vision dans les aires fauniques est une autre source de création de revenus. Ainsi, à titre d'exemple, on a enregistré 2 547 touristes dans les aires de faune en 1997/1998 dont 17,39% de nationaux, 31,68% d'expatriés résidents et 50,92% d'expatriés non résidents. Ces chiffres semblent indiquer que les nationaux s'intéressent moins à ce type de loisirs.

### **Description de la Réserve de biosphère du W**

### **Zonage**



#### *La zone centrale (235 000 ha)*

Elle est représentée par le Parc W. De par son statut, celui-ci bénéficie d'une protection intégrale sans aucun habitat humain permanent.

#### *La zone tampon (111 000 ha)*

La zone tampon comprend les territoires de chasse sportive de la Kourtiagou ou de Kondio (51 000 ha), de Tapoa Djerma (30 000 ha) et de Koakrana (30 000 ha).

#### *La zone de transition*

La zone de transition est constituée des territoires des départements de Logobou, Tambaaga, Tansarga, Namounou et Diapaga, ainsi que des zones villageoises d'intérêt cynégétique situées à la périphérie des concessions de chasse sportive.

### **Caractéristiques**

Le relief de la Réserve de biosphère du W détermine des paysages diversifiés, attrait touristique de cette région. On rencontre par endroits des peuplements spécifiques de plantes locales (baobab, karité) qui constituent des sites de grande beauté, en raison de la stature gigantesque de ces arbres.

Les ressources hydriques sont composées de cours d'eau (Mékrou...), de mares et de cascades (chutes du Koudou).

On distingue sept grands types d'habitats :

- les zones humides (mares, fleuves, rivières, cascades) avec des prairies aquatiques ;
- les forêts galeries ;
- les formations boisées (forêts claires sèches) ;
- les formations arborées et arbustives ;
- les formations herbacées graminéennes ;
- les formations anthropisées (jachères, friches, anciens vestiges, baobabs) ;
- les bowé.

### **Les trois fonctions de la réserve de biosphère**

#### **Fonction de conservation**

La fonction de conservation possède un caractère transfrontalier (Bénin, Burkina Faso, Niger). La zone peut-être utilisée pour la conservation in situ des ressources génétiques (faune et flore) d'espèces rares, endémiques ou menacées. Elle peut également être utilisée pour la réhabilitation et la réintroduction d'espèces végétales à usages multiples, menacées ou disparues. Elle joue un rôle important pour la conservation des paysages et de la biodiversité des zones humides (sites RAMSAR) et pour la conservation des galeries forestières.

#### **Fonction de développement**

##### *Activités de développement actuelles*

La zone centrale fait l'objet d'une activité soutenue de promotion, grâce au projet régional ECOPAS qui développe à court terme des activités de tourisme de vision. La zone tampon fait l'objet de chasses sportives, organisées dans la pratique par les concessionnaires privés en association avec les communautés villageoises. La zone de transition englobe les terroirs villageois où sont conduites des activités agro-sylvo-pastorales (zones villageoises d'intérêt cynégétiques directement gérées par les populations, gestion des terroirs, etc.).

##### *Les potentialités de développement*

Le développement du tourisme passe par :

- des structures d'accueil (villages touristiques, petite restauration) ;
- des produits valorisant le patrimoine touristique (éléphants, lions au niveau des points d'eau, ...) ;
- des produits valorisant le patrimoine culturel (danses, musique, vie traditionnelle, masques).

Le développement d'autres activités passe par :

- la diversification de l'élevage, en créant des élevages de faune sauvage, pour la chasse, la production alimentaire ou la production artisanale ;
- la diversification de l'agriculture, avec une arboriculture fruitière et un système de maraîchage ;
- l'exploitation des produits forestiers autres que le bois (noix de karité, noix de néré, fruits de tamarinier ou de baobab, paille de graminées diverses, palmes de rônier, etc.) ;
- la mise en valeur de l'artisanat (vannerie, sparterie, maroquinerie, etc.) ;
- l'amélioration de la pêche (pisciculture),
- la chasse (sportive et villageoise), qui contribue déjà de façon significative au développement socio-économique de la région par ses retombées financières.

##### *Le cas particulier du tourisme*

Le Parc national W, malgré son importance, n'a pas connu d'intervention particulière depuis sa création. Cette situation a négativement joué sur le développement du tourisme, dans la mesure où le parc ne dispose d'aucune infrastructure d'accueil. Ainsi, les seuls touristes de la réserve de la biosphère sont ceux qui fréquentent les deux concessions de chasse de Kondio et de Tapoa-Djerma. Leur nombre oscille entre 150 et 200 par saison. Le type de tourisme existant est essentiellement le tourisme de vision associé à la chasse et accessoirement à la pêche au niveau des chutes du Kondou. Les services touristiques existants se trouvent dans la zone tampon, et précisément au niveau des deux concessions de chasse. Il s'agit de deux campements de chasse. Celui de Kondio a une capacité de 40 lits et dispose d'une piscine. Le campement de Tapoa-Djerma, plus modeste, ne

peut accueillir qu'une vingtaine de touristes à la fois.

### **Fonction d'appui logistique**

#### *Potentialités*

Grâce au projet ECOPAS il est prévu de couvrir les aspects d'éducation, de sensibilisation et de surveillance continue. Le projet est mené en association avec les universités de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso et les instituts de recherche nationaux et extérieurs.

#### *Recherche et surveillance*

L'appui logistique compte actuellement un important volet de recherche scientifique. Celle-ci auparavant limitée aux concessions de chasse et au parc national, sera étendue à une échelle régionale et transfrontalière, dans le cadre du programme régional du Parc W financé par la Commission Européenne. Ce programme comprend notamment :

- recherche et surveillance abiotiques (dont la climatologie, l'hydrologie, la géomorphologie, etc.) ;
- recherche dans les domaines socio-économiques (économie, démographie, savoir traditionnel, etc.) ;
- recherche et surveillance biotiques (flore, faune) ;
- un système d'information géographique (SIG) est envisagé dans le cadre du programme W-ECOPAS.

#### *Education et formation*

Le projet régional W comprend un volet de formation des spécialistes, avec voyages d'étude dans d'autres régions de gestion de la faune, ateliers, et recherches menées par des étudiants.

### **Analyse des aspects économiques, juridiques et institutionnels**

#### **Parc W : écotourisme et écovillage**

Développer l'écotourisme, ou tourisme écologique, revient à développer les connaissances sur la culture et sur l'environnement. Culture et environnement sont indissociables, dans le sens que si la culture fait d'ordinaire partie de l'environnement, ce dernier peut aussi découler de la culture d'une société donnée. (Naomi, 1993) cité par DSE (1993). Selon le même au-

teur, le terme culture peut désigner tout complexe incluant le savoir, les croyances, la morale, le droit, les coutumes et toutes les autres aptitudes et habitudes acquises par l'homme en tant que membre de la société.

#### *L'éducation et la sensibilisation*

L'écotourisme est une forme d'activité alliant tourisme et survie écologique, en éduquant et en sensibilisant la population aux problématiques environnementales.

Cette éducation est indispensable pour assurer la survie écologique du parc, et doit être envisagé en fonction des groupes visés :

- exposés sur des thèmes relatifs à la gestion de l'environnement en général et de la faune en particulier au profit des scolaires ;
- inciter les scolaires à étudier les sciences à partir de l'environnement, et à étudier les sciences pour l'environnement ;
- conférences sur la problématique de gestion de l'environnement ;
- causeries débats avec les populations et notamment les comités villageois de gestion de la faune ;
- rédaction et vulgarisation d'articles sur la gestion de la faune ;
- visites guidées pour le public, les chercheurs, élèves, étudiants et touristes.

Au service des activités d'éducation et de sensibilisation à l'environnement, des moyens sont dégagés :

- accueil de « classes vertes » ;
- création d'un centre d'accueil des visiteurs et d'un écomusée ;
- mise en place de sentiers de découverte de la nature et de visites guidées pour les touristes ;
- diversification des supports, par une utilisation de l'audiovisuel, de la radio locale ;
- réalisation d'un centre de formation et d'écoles pilotes, à l'exemple du PFIE.

Dans le cadre du projet ECOPAS, de telles structures pourraient être renforcées.

### *L'écotourisme, une combinaison entre tourisme et survie de la culture*

L'écotourisme est une forme d'activité qui doit tenir compte de la culture de la zone où il est développé.

La culture d'un peuple peut généralement s'exprimer par diverses activités comme les chants, les danses, les vêtements et habitudes alimentaires, les œuvres sculptées, certaines particularités, etc. Toutes les cultures se sont efforcées de préserver leur patrimoine culturel, non seulement en le gardant bien vivant, mais aussi en le transmettant d'une génération à la suivante ou des aînés aux plus jeunes.

### **Aspects économiques**

L'écotourisme est une source de revenus. Il existe un système d'amodiation des zones de chasse entre le concessionnaire et les populations :

- la viande de gibier issue de la chasse des touristes est remise à titre gratuit aux populations riveraines ;
- cette viande est vendue au profit de la caisse du comité villageois de gestion de la faune ;
- 50% de la taxe annuelle de gestion de la concession est reversée au profit des populations ;
- les emplois créés par les activités cynégétiques des concessions le sont au profit des populations locales (pisteurs, gardiens, porteurs, guides, etc.).

### **Aspects institutionnels**

Le développement de l'écotourisme doit prendre en compte le cadre institutionnel du W, qui relève de l'Etat du Burkina Faso.

La Réserve de biosphère du W dépend des compétences :

- du Ministère de l'Environnement et de l'Eau et de ses antennes décentralisées (DREEF, DPEEF) ;
- des ministères chargés des Enseignements et de la Recherche et de leurs services décentralisés ;

- du Ministère des Transports et du Tourisme et de ses services rattachés.

### **Aspects juridiques**

Selon la réorganisation agraire et foncière, toutes les terres appartiennent à l'Etat. Dans le cadre de la décentralisation en cours, certaines terres pourraient revenir aux collectivités territoriales.

### **Implication des populations locales dans la gestion de l'écotourisme**

#### **Rôle de la Réserve du W dans la vie des populations**

La réserve de biosphère, telle qu'elle est proposée, est un cadre idéal pour la mise en œuvre de la politique nationale actuelle de gestion traditionnelle et moderne des aires fauniques.

Cette politique implique les usagers dans la gestion. Les droits divers sur la réserve dont la population dispose sont :

- droits d'usage reconnus par les textes de classement ;
- pratique de cérémonies coutumières à certains endroits privés du parc ;
- la réserve est source de produits alimentaires végétaux ;
- la réserve est source de protéines animales ;
- la réserve est source de produits médicaux ;
- la réserve est source de produits combustibles.

#### **Rôle des populations dans l'écotourisme**

Sur le plan culturel, le contact entre les touristes et les populations locales est un moyen permettant de valoriser les potentialités culturelles de la zone (organisation de soirées culturelles, visites de sites et monuments significatifs, etc.).

En effet, la zone est le siège d'une danse de force traditionnelle reconnue au niveau national.

Des contributions significatives de la part des touristes au profit des populations locales, en nature et/ou en espèces, ont même déjà été enregistrées (dons de médicaments, livres scolaires, argent).

Une autre spécificité de la zone est la pratique de divination, basée sur la géomancie (interprétation de signes tracés dans du sable). Cette pratique courante permet aux initiés de prédire un événement ou le sort d'un individu. Le développement de l'écotourisme permettra de faire la promotion de cette pratique.

### **Stratégie d'action à mettre en œuvre pour une prise en compte de l'écotourisme dans le développement**

Selon l'Organisation mondiale du tourisme, toute politique de développement du tourisme doit œuvrer à ce que le tourisme soit une activité bénéfique pour le pays et pour les communautés d'accueil (1999).

Cela est aussi valable pour l'écotourisme :

- les politiques touristiques doivent être conduites de sorte qu'elles contribuent à l'amélioration des conditions de vie des populations des régions visitées, et qu'elles répondent à leurs besoins ;
- le mode d'exploitation des stations et des hébergements doit viser à leur meilleure intégration possible dans le tissu social et économique local ;
- à compétence égale, l'emploi de la main d'œuvre locale doit être recherché en priorité.

## **Conclusion**

Compte tenu des potentialités touristiques sur le plan des sites naturels et sur le plan des ressources humaines dont regorge le W., le développement de l'écotourisme est fort possible. Il deviendra une réalité si tout est mis en œuvre pour développer les infrastructures et pour impliquer les populations riveraines.

## **RECOMMANDATIONS**

### **▪ Créer des écoles communautaires**

L'objectif de ces établissements devrait être de développer chez les jeunes l'esprit scientifique, pour les préparer à résoudre les problèmes de leur environnement local, et pour développer en eux les attitudes et les compétences nécessaires au maintien de la santé et de la vie dans le village. Pour y parvenir, l'approche adéquate est la transmission d'une éducation relative à l'environnement, mais basée sur les besoins locaux et sur l'environnement villageois, y compris l'hygiène, la géographie et l'histoire, les sciences, la formation professionnelle, les activités artisanales et touristiques, les techniques de construction

### **▪ Mettre en place dans les écoles primaires un enseignement de l'écologie**

L'écologie, c'est la «Relation entre le monde vivant, Homme compris, et l'Environnement ». L'enseignement précoce de l'écologie est indispensable. Nombre de problèmes de l'Afrique, d'aujourd'hui et de demain, sont de nature écologique (la surpopulation, la production alimentaire, la dégradation de l'habitat, la pollution de l'air, de l'eau et du sol).

### **▪ Instaurer un enseignement de la culture dans les écoles primaires**

L'objectif de cette proposition est de formaliser l'enseignement des aspects culturels, dans le cadre du développement de l'écotourisme. L'approche retenue doit permettre aux élèves d'acquérir le sens des valeurs culturelles, morales et spirituelles de la vie. Il est souhaitable d'enseigner les coutumes et les traditions à l'occasion des différents événements de la vie.

# Réserve de la biosphère du Taï - Côte d'Ivoire

## Commandant Koffi N'DRI

### Présentation du Parc national du Taï

**L**e Parc national du Taï (PNT) est situé dans le Sud-Ouest de la Côte d'Ivoire. Sa superficie plus celle de la Réserve du N'Zo représentent 540 000 ha (dont 455 000 ha pour le PNT).

Le PNT représente :

- plus de 50% de la superficie totale des zones forestières ouest-africaines placées sous statut de haute protection, ;
- 25% de forêt dense humide ivoirienne ;
- près de ¾ de la superficie de forêt tropicale hyper-ombrophile encore existante en Côte d'Ivoire ;
- il abrite 93% des espèces de mammifères de la zone forestière ouest-africaine.

### L'Ecotel Touraco

L'Ecotel Touraco se trouve à 7 km d'un village, et utilise du matériel local pour son fonctionnement. Il sert de base pour des excursions pédestres et dispose de 20 lits.

### L'Offre touristique

Celle-ci comprend :

- visite des chimpanzés habitués ;
- visite des autres primates ;
- visite du Mont Nienokoué ;
- excursions sur la rivière Hana ;
- visite en profondeur du parc.

Toutes ces excursions s'effectuent sous la direction de guides touristiques formés et professionnels.

Les objectifs du Projet autonome de conservation du Parc national du Taï (PACPNT)

### Objectif global

Assurer une gestion durable des parcs nationaux de la Côte d'Ivoire.

### Objectif spécifique

Améliorer la conservation du PNT, en collaboration avec les populations riveraines.

### Les objectifs de l'écotourisme dans le PNT

- valorisation éducative et culturelle du patrimoine ;
- générer des recettes pour la population riveraine et pour la conservation du PNT ;
- promotion du PNT au niveau national et international.

### Les phases de développement de l'écotourisme dans le Parc national du Taï

- 1997 à 1999 : première phase d'ouverture touristique (250 - 350 visiteurs par année) ;
- 1999 : réinvestissement pour une amélioration de la structure touristique ;
- 2000 : promotion sur les marchés nationaux et internationaux (220 visiteurs) ;
- 2001: stagnation du développement, à cause de la situation socio-politique en Côte d'Ivoire (230 visiteurs).

Le potentiel actuel est de 2000 visiteurs par an, et l'on envisage la possibilité d'accroître cette capacité, grâce à une meilleure connaissance du Parc national du Taï et à une demande internationale plus élevée pour les destinations écotouristiques.

## **Implication des populations locales dans la gestion de l'écotourisme**

La population dans son entier (femmes, jeunes, hommes) occupe une place de choix dans les opérations touristiques, à travers son implication. La lutte contre la pauvreté est l'un des objectifs du projet dans le PNT

Le recrutement des guides touristiques a tenu compte d'un certain nombre de critères, dont le savoir écologique traditionnel (connaissance de la végétation, de l'utilité de quelques plantes, de la faune).

Le personnel permanent a été recruté au sein de la population riveraine :

- 8 guides et 3 assistants-guides accompagnent et orientent les touristes dans le parc pendant les visites touristiques ;
- le personnel de l'hôtel (3 personnes) est chargé de l'hébergement et de la restauration des visiteurs.

Le personnel occasionnel est également recruté au sein de la population riveraine : porteurs et personnel d'appui à l'hôtel.

Les prestataires de service sont choisis dans les villages riverains :

- artisans (confections d'articles) et réparateurs (petits travaux) ;
- exploitants agricoles, qui ravitaillent l'hôtel en produits alimentaires divers (fruits, légumes, volailles, cultures maraîchères, etc.).

## **Stratégie pour l'écotourisme dans le PNT**

### **Stratégie globale**

La stratégie globale élaborée tourne autour de 4 idées directrices :

- une approche participative pour l'auto-promotion ;
- la mise en place d'une animation rurale ;
- la collaboration avec les autres structures intervenant autour du PNT ;

- la coopération avec des entreprises touristiques présentes en Côte d'Ivoire et avec des agences de voyage internationales.

## **Stratégie pour le développement des offres touristiques**

- diversifier les attractions : excursions de plusieurs journées, construction d'un « Canopy Walk », d'un musée du PNT, etc. ;
- développer le tourisme culturel avec la population (visite des villages, musique et danse, artisanat, agriculture - cacao, café) ;
- améliorer le confort pour les visiteurs de longue durée (électricité solaire, aires de repos, etc.) ;
- ouverture d'autres sites touristiques.

## **Stratégie pour promouvoir l'écotourisme dans le PNT**

- promotion du PNT sur les marchés nationaux et internationaux (actuellement 90% des visiteurs viennent de l'étranger) ;
- augmenter la connaissance du PNT et de la Côte d'Ivoire comme « destination écotourisme ».

Pour atteindre ces objectifs, il faut :

- participer aux expositions internationales ;
- contacter la presse (voyages, nature, écotourisme, etc.) ;
- développer et distribuer du matériel publicitaire (brochure, poster, site Web, CD-Rom, etc.).

## **RECOMMANDATIONS**

- Se baser sur une analyse préalable précise :
  1. Réaliser une étude d'impact environnemental.
  2. Réaliser une étude de faisabilité économique, qui définira non seulement la rentabilité du projet, mais aussi les effets économiques induits au bénéfice de la population concernée.
- Formation de la population pour pouvoir offrir un service d'un standard international

- Renforcement de l'appui politique pour le développement touristique en Côte d'Ivoire.
- Exploitation de la dynamique qu'offre l'Année Internationale de l'Ecotourisme pour promouvoir la Côte d'Ivoire comme destination écotouristique typique.
- Coopération avec le secteur privé (entreprises touristiques) pour la promotion du tourisme sur les marchés internationaux.
- Recherche de sources de financement et du conseil professionnel.

# Réserve de biosphère de la Comoé – Côte d'Ivoire

## Mr. Pierre KOFFI KOUAME

### Présentation de la Réserve de biosphère de la Comoé

**A** la fois Patrimoine mondial et réserve de biosphère, le Parc national de la Comoé couvre une superficie de 1 149 150 ha, et constitue ainsi le plus grand parc national de la sous-région.

Il est situé au Nord-Est de la Côte d'Ivoire, et sa position à la frontière des savanes guinéenne et soudanaise lui confère une exceptionnelle richesse en espèces de flore et de faune.

C'est une vaste pénéplaine où émergent les collines en chaînons ou en barres de 500 à 600 mètres. Le réseau hydrographique est dominé par le fleuve Comoé.

### Aspects économiques, juridiques et institutionnels

#### Aspects économiques

Le tourisme de vision, seule activité touristique exercée dans le cadre de la gestion actuelle du parc, n'apporte pas assez de retombées aux populations riveraines. Au niveau local, les effets économiques en matière d'écotourisme sont fortement limités, car pour leurs achats, les touristes s'approvisionnent en ville.

#### Aspects juridiques et institutionnels

Sur le plan juridique, seul l'Arrêté 005/SEPN/CAB réglemente le tourisme au sein du parc (24/10/1975). Les taxes d'entrées sont dérisoires et le problème est qu'il n'existe pas de textes juridiques en vigueur permettant une meilleure gestion de l'écotourisme au niveau du Parc national de la Comoé.

Les institutions chargées de la protection de la nature sont actuellement faibles et ne disposent pas assez de moyens humains et financiers pour exercer une protection suffisante de la réserve.

Les administrations des réserves profitent peu de l'écotourisme, malgré l'existence d'un potentiel énorme.

Dans la région, il n'existe pas de projet de développement touristique pour valoriser les potentiels existants (singe de Soko, Soukala – lobi, etc...).

### Implication des populations dans la gestion de l'écotourisme

Dans la gestion actuelle de la réserve de biosphère, l'écotourisme n'existe pratiquement pas. La population n'est pas impliquée dans cette activité. Cependant, si cette activité venait à être développée au niveau de la Réserve de biosphère de la Comoé, les populations locales pourraient y être impliquées, des points de vue culturel (découverte de la tradition locale) et ethnobotanique (pharmacopée traditionnelle) :

- les jeunes déscolarisés pourraient être formés comme auxiliaires écologues et pourraient développer également l'artisanat et le maraîchage dans les villages ;
- les femmes s'occuperaient des auberges villageoises et présenteraient les mets locaux aux visiteurs.

### Stratégies d'action à mettre en œuvre pour prendre en compte l'écotourisme dans un projet de développement

Il est nécessaire de créer des micro-projets de développement autour du Parc national de la Comoé, de valoriser les savoirs traditionnels locaux, de faciliter l'accès à la réserve de biosphère par l'aménagement de pistes périmétrales et intérieures, de créer et d'améliorer les infrastructures d'accueil.

Parallèlement, il faut créer pour la population locale des emplois de guides, d'agents de conservation et de réceptifs hôteliers villageois, utilisant la production agricole et artisanale locale.

Au plan institutionnel et juridique, le Programme Concerté de Gestion des Aires Protégées doit mettre en place les textes nécessaires pour un développement de l'écotourisme.

## **RECOMMANDATIONS**

Mise en place d'une politique nationale de l'écotourisme favorisant le développement des populations locales,

Conscientisation de tous les acteurs impliqués dans la gestion durable de la biodiversité par l'organisation de séminaires nationaux,

Une politique volontariste et concertée de développement de l'écotourisme, sous l'égide du PCGAP, avec les pays limitrophes de la Réserve de biosphère de la Comoé (Burkina Faso, Ghana).

# Parc national de la Marahoué - Côte d'Ivoire

## Mr. SEKONGO ZONVOHOUA

**J**e voudrais remercier les organisateurs de cet atelier d'avoir associé le Parc national de la Marahoué à ce grand rendez-vous de l'écotourisme.

Depuis quelques décennies, le constat est fait que le tourisme joue un rôle de premier plan dans le développement économique durable des pays.

De nombreux pays en développement, riches en biodiversité, ont accueilli un nombre de touristes étrangers sans cesse croissant, dont la plupart étaient venus spécialement visiter les parcs nationaux. Ce tourisme basé sur la nature ou «écotourisme» permet à ces pays de tirer des revenus des ressources naturelles.

On s'est rendu compte des possibilités économiques pour les communautés, et cette nouvelle forme de tourisme participe heureusement à la conservation des ressources naturelles, tant au niveau local que national.

De mon point de vue, toute définition de l'écotourisme doit tenir compte des quatre éléments suivants :

- il est basé sur la nature ;
- ses impacts environnementaux sont minimisés ;
- les populations en tirent profit ;
- il contribue à la protection et à la conservation de la nature.

Cependant, il faut distinguer deux domaines distincts d'exercice de l'activité écotouristique:

- le domaine rural ;
- le domaine classé de l'Etat, qui regroupe les parcs nationaux et les forêts classées.

En vérité, le domaine privilégié de l'écotourisme reste, ici comme ailleurs, dans le

monde, composé des parcs nationaux et des réserves naturelles.

### Présentation du parc

Situé au centre de la Côte d'Ivoire, le Parc national de la Marahoué est à cheval sur trois départements administratifs (Bouaflé, Daloa et Zuénoula). De réserve totale de faune en 1956, il a été érigé en parc national par le décret n° 68-80 du 09/02/1968, et couvre une superficie de 1010 km<sup>2</sup>.

Il est le maillon central de la diagonale écologique représentative des trois grands écosystèmes du pays.

Le parc est composé de 2 formations végétales principales distinctes : la forêt semi décidue et la savane boisée.

Parc d'écotone, Marahoué offre la particularité d'héberger à la fois les biodiversités caractéristiques des forêts semi-décidues et de la savane guinéenne :

- considéré comme l'un des derniers vestiges des formations naturelles de contact forêt-savane, il est recouvert sur 75% de son étendue de forêt dense humide semi-décidue à l'Ouest et de forêt sèche au Nord-Est ;
- les savanes ouvertes, entrecoupées de galerie forestière, occupent 25% de la superficie à l'Est (Zone à usage touristique) ;
- pas moins de 165 essences ont été recensées dans la zone forestière, et plus de 50 sont représentées dans la zone savanicole ;
- un recensement de grands mammifères, effectué en avril 1984, a permis d'établir une liste de 49 espèces rencontrées, parmi lesquelles 4 espèces sont fréquentes, et 11 autres peuvent être observées régulièrement. Le recensement apprend que 47% des espèces sont spécifiques au milieu forestier et que 27 % de ces espèces sont inféodés à la savane.

## **L'écotourisme au Parc national de la Marahoué**

Le Parc national de la Marahoué possède un potentiel touristique considérable :

- il a l'avantage d'être facilement accessible par la route et d'être situé à quelques kilomètres de la ville de Yamoussoukro, principale destination touristique au niveau national ;
- c'est un beau parc, avec des habitats et des animaux spectaculaires que l'on peut observer ;
- il pourrait faire partie intégrante d'un circuit «écotouristique» plus grand, qui inclurait la forêt humide pluvieuse de Taï et la savane de la Comoé.

### **Infrastructures touristiques du Parc national de la Marahoué**

Les infrastructures sont constituées d'un ensemble de 150 km de pistes tracées pour l'observation des animaux, de quatre points de vue, de quatre postes d'observation ou « miradors » et de deux aires de pique-nique avec des espaces couverts pour la restauration, les barbecues et les toilettes.

Partant d'un site de pique-nique, une piste a été tracée le long du fleuve pour conduire les touristes vers un espace couvert d'observation, d'où ils peuvent souvent voir des hippopotames. Le long des pistes, des panneaux d'indication orientent les visiteurs vers les sites aménagés.

Un des plus importants investissements touristiques du parc est la construction d'un hôtel doté de six chambres et d'une réception à l'entrée du parc.

Un sentier botanique tracé près de l'hôtel permet aux visiteurs de voir la nature de plus près, et particulièrement les plantes médicinales traditionnelles.

Des guides ont été recrutés, et leur formation dans les domaines de l'accueil des visiteurs et de la vulgarisation des informations a été approfondie. Plusieurs spécialistes, notamment des chercheurs et des techniciens ont participé à leur initiation à la nature au cours des trois dernières années.

## **Les obstacles s'opposant à un développement du tourisme**

### *Un potentiel inexploité*

Le Parc national de la Marahoué accueille actuellement environ deux mille (2 000) visiteurs par an (Je signale au passage que les visiteurs se font désirer depuis décembre 1999).

Ce nombre est faible par rapport à certains parcs ivoiriens comme le Banco, qui reçoit environ quatre mille neuf cents (4 900) visiteurs par an (Etude BRL, 1999), et encore plus faible en comparaison des autres parcs de la sous-région, tels que la Réserve de faune Yankari au Nigeria (plus de 30 000 visiteurs à la fin des années 80, Olokeusi, 1990) et le Parc national de Kakum au Ghana (60 000 visiteurs en 1998, C.Hutchinson, publication personnelle).

Yamoussoukro, la principale destination touristique au niveau national n'est située qu'à 59 km de Bouaflé, et reçoit plus de deux cent mille (200 000) touristes par an (BENIE, 1999).

### *Pourquoi le nombre de visiteurs du Parc national de la Marahoué est-il si faible ?*

Parmi les raisons qui expliquent ce fait, il est possible de citer :

- un accès uniquement réservé aux personnes possédant un véhicule ;
- une absence de promotion aux niveaux national et international ;
- un nombre réduit d'organiseurs de voyages qui connaissent le Parc national de la Marahoué ou qui y font des excursions écotouristiques ;
- un développement et une promotion faibles des installations et des attractions ;
- la plupart des grands mammifères tels que les éléphants, les buffles, les primates et autres céphalophes passent la plus grande partie du temps dans la forêt. Il n'est pas non plus facile d'observer pendant la saison pluvieuse les animaux de la savane, tels les kobs ou les céphalophes, en raison de l'abondance des herbes et de la végétation ;

- les effectifs des populations animales sont relativement faibles (le braconnage accentue ce trait) ;
- faute de moyens financiers, la moitié du réseau des pistes touristiques est inaccessible depuis sept ans, soit deux ans seulement après le projet FED qui l'a mis en place ;
- l'hôtel situé à l'entrée du parc n'est pas exploité.
- jusqu'ici, aucun système de rémunération n'a été établi à long terme pour les guides. Ils dépendent entièrement des pourboires.

### **Les impacts du tourisme**

Il n'existe pas de système de contrôle de l'impact des visiteurs pour prévenir une éventuelle dégradation de l'environnement et une perturbation socio-économique du Parc national de la Marahoué.

Selon les experts, il a été clairement démontré partout dans le monde, que même si les visiteurs apportent d'énormes revenus aux parcs et aux populations locales, ils peuvent également avoir des effets écologiques et socioéconomiques négatifs (Roe, Leader-Williams & Dalal Clayton, 1997) :

- les routes peuvent avoir des effets indirects sur la faune et la flore (Giongo, Bosco-Nizeye & Wallace, 1993), de même que les courtes randonnées (Stephenson, 1993) ;
- les touristes étrangers qui ont des coutumes, des mœurs et des styles d'habillement différents des populations des zones rurales qu'ils visitent, et qui sont souvent plus riches, peuvent également perturber la culture et l'économie locale (Callimanopulos, 1982).

Pourtant, jusqu'ici, le personnel du parc et les entrepreneurs ne sont pas obligés de faire d'études d'impact environnemental (EIE) concernant les nouvelles infrastructures touristiques à créer à l'intérieur et autour des aires protégées.

### **Analyse des dimensions économique, institutionnelle et juridique**

#### **Objectifs fixés pour le Parc national de la Marahoué**

- Créer des emplois locaux et diversifier l'économie locale.
- Stimuler les industries locales et nationales et attirer des devises étrangères.
- Améliorer le réseau des moyens de transports et de communication au niveau local
- Créer des infrastructures de loisirs pour les populations locales ainsi que pour les touristes nationaux et internationaux.
- Promouvoir la conservation, en valorisant les aspects culturel et économique des parcs nationaux auprès des autorités et dans les communautés locales.

### **Implication des populations locales dans la gestion de l'écotourisme**

Il est de plus en plus reconnu que pour garantir la viabilité du tourisme et préserver son lien avec la conservation et le développement, il est nécessaire d'associer les populations locales aux différents projets (Giongo et al., 1993 - IIED, 1994 - Roe, Leader William & Dalal-Clayton, 1997 - Flynn & Bonilla, 1999).

Lorsqu'une grande partie de la communauté retire des avantages financiers de l'écotourisme, elle est plus encline à respecter la faune et la flore de la réserve et à mieux comprendre la nécessité d'exploiter les ressources naturelles sur une base durable (Brockelman & Dearden 1990).

En Afrique de l'Ouest, l'intégration des populations est problématique, car la conservation leur est imposée. Cela provoque de grandes réticences :

- pression agricole : 2500 personnes habitaient sur la réserve en 1999 contre 111 en 1968 ;
- résistance armée : 9 agents blessés par balle en 2000, 4 autres blessés lors d'une rébellion en Décembre 2001.

Pourtant, les autochtones peuvent être intégrés dans le développement de l'écotourisme. Pour cela, il est parfois nécessaire de faire intervenir une équipe de sociologue pour mieux comprendre les problèmes.

## Les emplois directs et indirects

Les infrastructures existantes et proposées permettront de créer des emplois pour les communautés locales :

- les emplois à court terme se rapporteront à la construction et à l'entretien des infrastructures ;
- les emplois à long terme se rapporteront aux visites guidées, à la gestion, à l'hébergement et aux projets de restauration ;
- les personnes vivant autour du parc doivent avoir la priorité dans l'occupation des postes ;
- le parc poursuivra la politique qui consiste à acheter les matériaux de construction chez les fournisseurs locaux et à faire des recrutements au niveau local si possible pour les travaux d'entretien, afin que toute la communauté puisse mieux profiter des retombées du parc. Dans la mesure du possible, l'hôtel et tous les nouveaux points de restauration seront obligés de louer et d'acheter les provisions dans la région.

## RECOMMANDATIONS

### Objectif de développement et de gestion de l'écotourisme

L'objectif du développement et de la gestion de l'écotourisme du Parc national de la Marahoué se définit comme suit :

- la valeur écologique, culturelle et économique du Parc national de la Marahoué est maximisée grâce au développement de l'écotourisme, au profit des visiteurs et de la population locale, tout en réduisant les impacts environnementaux et socioéconomiques au maximum ;
- les grands acteurs économiques menacent l'intégrité des aires protégées de Côte d'Ivoire ;
- il faut mettre en place une stratégie impliquant les populations pour mieux faire connaître l'écotourisme ;

- l'élaboration d'un Code de tourisme qui établirait des règles de gestion, de financement et de développement de l'activité ;
- la mise en place d'un cadre institutionnel de collaboration, d'échanges entre tous les acteurs nationaux de la filière ;
- toute réalisation à caractère écotouristique doit être précédée d'une étude d'impact environnemental. Le Comité Interministériel que nous proposons ici pourrait être l'organe de prise de ces décisions au regard des résultats de l'étude ;
- la formation des cadres est nécessaire dans les pays ayant de longues et riches expériences en matière d'écotourisme,
- au plan sous-régional, mise en place d'un cadre de concertation et d'échanges pour favoriser la réalisation de circuits sous-régionaux pour le tourisme international.

### Développement d'entreprises locales

Le parc doit essayer d'aider les populations locales à s'organiser pour profiter de leur diversité culturelle :

- les danses traditionnelles et l'artisanat peuvent générer des revenus s'ils sont bien utilisés ;
- on devra les encourager à fabriquer des objets qui seront vendus dans leurs boutiques et dans celles qui seront proposées par le parc. Des coopératives pourront être créées si possible.

### Participation à la réalisation de nouvelles initiatives

Les populations locales doivent être activement impliquées dans la conception et la réalisation des nouvelles initiatives relatives à l'écotourisme avant de décider des meilleures modalités de contact avec les touristes, ce qui aura pour effet de limiter les impacts socioéconomiques. Les cadres locaux, les autorités locales, nationales et internationales doivent être associés

# **Les Monts Nimba - Guinée**

## **Réserve de la biosphère et site du Patrimoine mondial**

**Mr. Urbain KOLIE CECE**

**L**e tourisme en général est l'une des plus grandes ressources potentielles de l'Afrique. Actuellement, c'est l'une des activités les plus importantes et les plus rentables.

L'Afrique recèle d'importantes potentialités non encore valorisées. Son apport actuel est estimé aux environs de 20% des recettes mondiales du tourisme, mais son potentiel est illimité, grâce à sa biodiversité, à la variété de son paysage et à son patrimoine culturel.

La République de Guinée, à l'image de plusieurs pays africains, est dotée d'un ministère chargé du tourisme qui ne dispose pas de capacités financières et matérielles pour exploiter rationnellement et judicieusement ses immenses richesses touristiques.

Néanmoins des efforts sont entrepris actuellement par les gouvernements africains pour valoriser leurs ressources.

La Guinée, quant à elle, passe pour l'un des pays de l'Afrique les plus riches dans ce secteur, et cela grâce à la diversité de sa flore, de sa faune, de son relief, de son climat et de sa population avec ses cultures variées.

### **La région des Monts Nimba**

La chaîne des Monts Nimba est située à l'extrême Sud-Est de la Guinée, à 1080 Km de la capitale Conakry, dans la Préfecture de Lola. Elle jouxte la Côte d'Ivoire, le Libéria et la Guinée.

Les Monts Nimba recèlent des gisements de fer dont la teneur oscille entre 60 et 70%. A cela s'ajoute un ensemble constituant un écosystème d'intérêt majeur : divers paysages, une géomorphologie particulière, une végétation et une faune riches.

Cette diversité leur a valu d'être classés « réserve intégrale » en 1944. Ce statut fut transformé à la demande du gouvernement guinéen en « réserve de biosphère ». Après avoir

exclu la zone minière de la réserve centrale, le site de l'aire centrale a été inscrit sur la Convention du Patrimoine mondial en 1981 et comme site du Patrimoine mondial le 14 décembre 1982.

Communément appelé « Sanctuaire de la nature », les Monts Nimba servent de terrain d'investigation pour un nombre croissant de chercheurs, et plus de 500 espèces animales y ont été découvertes. L'écosystème d'altitude le plus original a livré à lui seul plusieurs d'espèces endémiques dont les fameux crapauds vivipares.

Organisée en grappe, la Réserve des Monts Nimba est constituée de :

- trois aires centrales (Monts Nimba, Forêt de Déré et collines de Bossou), d'une superficie de 207,3 km<sup>2</sup> ;
- la zone Tampon, d'une superficie de 351,4 km<sup>2</sup> ;
- l'aire de transition, dont les limites correspondent aux limites de partage des eaux des bassins Gouan et Mani, d'une superficie de 882,8 km<sup>2</sup>.

La problématique des Monts Nimba s'articule autour de trois faits marquants :

- la présence d'un site unique, d'une beauté remarquable et d'une valeur biologique exceptionnelle pour l'humanité ;
- l'existence d'un gisement de fer à haute teneur ;
- le niveau de développement socio-économique extrêmement bas de la population autochtone, associé à la surexploitation des ressources naturelles.

## Découpage écotouristique de la région des Monts Nimba

La région des Monts Nimba, d'une longueur estimée à 40 km, se divise en quatre zones distinctes, en fonction des micro-climats, de la végétation, de la faune, et de la population humaine qui y habite.

D'une manière générale, la région des Monts Nimba est habitée par les ethnies Manon, Konon et Yacouba, toutes apparentées au grand groupe Kpèlèè, majoritairement animiste et chrétien.

Dans la zone forestière en général, et dans la région de Nimba en particulier, multiples étaient les bois sacrés où de sages règles de conservation et de gestion durable étaient amalgamées aux croyances religieuses.

### 1. La zone de Bossou-Thuo

Cette zone se trouve proche du Libéria. On y observe des chimpanzés sur les collines de Bossou ainsi que l'Institut de Primatologie, construit par les Japonais. Ces chimpanzés pratiquent des cérémonies funèbres, et attirent le monde scientifique.

Il existe aussi à Bossou un marigot sacré, des masques d'initiation et l'ancienne cour traditionnelle du dernier chef de canton.

Thuo, village à la limite de la Guinée et du Libéria, est reconnu foyer de la résistance coloniale.

### 2. La zone de Serengbara - Nion

Le village, situé sur le piémont de la réserve, est caractérisé par ses cases traditionnelles et ses lieux d'adoration et de culte.

Les populations y sont anciennement installées, depuis le 15<sup>ème</sup> siècle, issues d'une source guerrière. On rencontre des personnes ressources qui connaissent l'histoire, les légendes, les contes et les mythes du Nimba.

### 3. La zone de Gbakoré – Ziela

Elle sert d'entrée principale à la réserve. Elle est caractérisée par :

- la présence de crapauds vivipares au Sempéré, situé aux environs de 1600 m d'altitude ;

- les Monts des Génies avec leur luxuriante végétation d'altitude ;

- le culte du marigot Zié (poissons sacrés) ;

- le pont naturel sur le Cavally, situé sur le piémont ;

- les différentes associations végétales ;

- un cadre de vie idéal dans les cases de Ziela, où la vie est bien paisible pour servir de lieu de repos ;

- un climat frais et variable ;

- la présence de guérisseurs traditionnels.

### 4. La Zone de N'zoo Gwela - Gbié

Cette zone est désignée comme une zone de découverte, on y note :

- les plantations de café et cacao ;

- les gisements de pierres ornementales de kpora ;

- la forêt de Dére, les danses folkloriques, les masques d'initiation, les échassiers, les objets d'art (nattes, pagnes en forêt sacrée, statuettes, salons en rotin etc.) ;

- la présence de pierres tombales à Zouwouta ;

- l'adoration par les populations autochtones du *chiorphora exelsa* comme arbre fétiche.

Il faut noter avec satisfaction que la région du Nimba est une zone touristique par excellence (écotouristique, scientifique, favorable aux loisirs et à la récréation, intéressante des points de vue socioculturel, faunistique, floristique, etc.).

Aucune étude de marché, n'a été faite dans ce secteur. Néanmoins quelques touristes viennent d'une manière informelle pour découvrir les Monts Nimba. C'est dans l'optique d'une meilleure gestion touristique que le grand Projet de biodiversité des Monts Nimba envisage de prendre en compte l'écotourisme pendant sa phase d'exécution.

### Analyse économique, financière, juridique et institutionnelle

Si un tel projet était financé et exécuté, les incidences socio-économiques seraient nombreuses, et pourraient générer des changements induits pour les populations riveraines. Citons les plus marquants :

- le renforcement de la protection et de la conservation du site des Monts Nimba ;
- la création d'emplois rémunérateurs ;
- l'augmentation de la production agricole et artisanale à des prix compétitifs ;
- la valorisation des ressources socio-culturelles et artistiques ;
- la réduction de la distance sociale entre gestionnaires et populations riveraines par la franchise des rapports de collaboration ;
- les incidences financières seraient énormes pour l'Etat et les populations riveraines. Le projet, bien géré, serait une source inépuisable de recettes en devises étrangères et pourrait couvrir 10 à 20% des recettes de l'Etat dans les secteurs du transport aérien et terrestre.

A l'image de la direction de l'Office de l'hôtellerie et du tourisme, le projet aurait un caractère mixte et relèverait du Centre de gestion de l'environnement des Monts Nimba. Au niveau national, le projet relèverait du ministère chargé du tourisme, et dépendrait juridiquement de ses services déconcentrés pour la réglementation de son statut administratif et juridique.

### **Implication des populations locales dans la gestion du projet**

Les populations concernées seraient impliquées à toutes les phases du projet ainsi que dans l'après projet.

### **Quelques aspects du savoir écologique traditionnel**

La prise en compte et la valorisation du savoir écologique traditionnel des populations riveraines est une nécessité impérieuse pour la gestion rationnelle des ressources naturelles.

En effet, au cours des siècles les populations riveraines des Monts Nimba ont exploité leurs ressources naturelles sans les détruire, parce que leurs méthodologies étaient fondées sur une

parfaite adaptation au milieu et sur une éthique de conservation.

A ces époques reculées, la demande était en équilibre avec la capacité de leur terrain, et le droit coutumier en matière d'utilisation des terres avait force de loi.

Les aires protégées existent de nos jours grâce au savoir écologique traditionnel des populations riveraines, qui ont vécu auprès de celles-ci sans porter préjudice à certaines parties jugées sacrées. Ce sont les mythes autour de ces lieux qui ont rendu la zone inviolable et les populations disposaient de commissions traditionnelles de surveillance et de gestion des ressources naturelles. Ainsi était élaborée la liste des lieux et des plantes à protéger par la communauté.

Beaucoup de traditions dans la localité ont été bâties sur la protection du milieu naturel. Il s'agit de les redécouvrir et de les mettre au goût du jour, afin de renforcer le sens profond de l'identité culturelle.

### **Prise en compte de l'approche genre**

Si un tel projet était exécuté, les femmes et les jeunes auraient un rôle primordial à jouer.

Les femmes seraient regroupées en coopératives de maraîchage, de teinture et d'artisanat, Elles seraient impliquées dans toutes les phases du projet, et pourraient jouer les rôles de cuisinières, de laveuses, de guides, d'agents de liaison, d'accueil, de secrétaires, d'assistantes financières et d'autres rôles importants tels que la sensibilisation et l'éducation environnementale (mères de familles),

Quant aux jeunes, ils seraient guides, domestiques, agents, gardiens, et joueraient plusieurs rôles dans l'éducation environnementale, volet qui serait introduit au Primaire et dans toutes les associations de jeunesse.

## RECOMMANDATIONS

Vue l'immense richesse touristique que recèlent les Monts Nimba, nous suggérons auprès du gouvernement guinéen, des bailleurs de fonds et des institutions spécialisées les propositions ci-après :

- Faire une étude de marché par le Ministère chargé du Tourisme autour de la région des Monts Nimba.
- Introduire dans chaque projet de développement évoluant dans la région un « volet écotourisme ».

- Valoriser les traditions qui incitaient les sociétés à une gestion durable de leurs ressources.

- Actualiser les différentes organisations coutumières de surveillance et de conservation écologique des ressources naturelles.

- Introduire les unités pilotes décovillages dans certaines localités parmi les plus démunies.

## Réserve de la biosphère de la Pendjari - Bénin

### Mr. Soulémanou LEACICI

Le site «Pendjari» est situé à l'extrême pointe nord-ouest de la République du Bénin. Ses limites géographiques sont comprises entre 10°30 et 11°30 de latitude Nord, entre 0°50 et 2°00 de longitude Est. Le site a une superficie de 4711,4 km<sup>2</sup> dont 2750 km<sup>2</sup> pour le Parc national de la Pendjari, 1800 km<sup>2</sup> pour la zone cynégétique de la Pendjari et 251 km<sup>2</sup> pour la zone de Konkombri.

La faune est incontestablement le principal attrait touristique du site; il est possible d'observer une grande variété d'espèces de mammifères et d'oiseaux au bord des mares, et il existe une bonne probabilité d'observer des

lions, des buffles ou des éléphants (trois des « big five ». Ces atouts permettent de classer le Parc national de la Pendjari parmi les meilleurs parcs de vision de l'Afrique de l'Ouest.

#### Conditions de gestion sur le site et situation actuelle de l'écotourisme

Le potentiel touristique est élevé, les revenus et bénéfices des locaux peuvent être augmentés. Aucun problème de compatibilité entre le développement du tourisme et les objectifs de conservation de la diversité biologique ne se pose.

#### Conditions de gestion sur le site

Atouts	Problèmes
Impact négatif du tourisme limité	Infrastructure touristique, information et réglementation rudimentaires
Retombées financières importantes	Paysage banalisé par le feu
Système de redevance simplifié	Quotas d'abattage arbitraires

#### Situation des acteurs sur le site

Atouts	Problèmes
Appui des partenaires	Absence de ressources humaines affectées pour le tourisme
Retombées locales pour la population (pêcheurs, hôtels, viande, etc.)	Infrastructure d'hébergement absente dans les villages
Présence des organisations de cogestion	Peu de motivation des opérateurs actuels pour l'écotourisme
Guides de chasse professionnels	Capacité limitée de l'ARDET

#### Offre touristique

Atouts	Problèmes
Grands mammifères, bonne visibilité	Nombre de visiteurs en provenant d'en dehors de la sous-région limité
Oiseaux rares et migrateurs	Paysage brûlé
Diversité des écosystèmes	Artisanat peu développé
Paysage particulier	Sentiers pédestres absents

Villages pittoresques	Interprétation des curiosités absente
Réseau de pistes développé	Pistes non carrossables en saison des pluies
Hébergement suffisant	Niveau des hébergements insuffisant
Guides locaux parfois de très bonne qualité	Guides locaux de mauvaise qualité

### Demandes de la clientèle

Atouts	Problèmes
Augmentation constante du nombre de visiteurs	Peu de visiteurs hors de la sous-région
Marché du tourisme international en plein développement	Concurrence avec d'autres destinations
	Faible intérêt d'une clientèle nationale
	Absence de marketing

### Conditions générales

Atouts	Problèmes
Accès par route goudronnée	Temps d'accès assez long
Stabilité politique	Ignorance de la destination Bénin
Sécurité des touristes	Transports publics peu développés

### **Aspects économiques, juridiques et institutionnels**

#### **Principales retombées économiques pour la saison 2000-2001**

- Tourisme de vision.
- Licences de guide de chasse.
- Permis de chasse.
- Taxes d'abattage.

#### **Cadre juridique**

Une nouvelle législation relative à la faune visant une plus grande participation des populations dans la gestion de cette ressource est en cours d'adoption à l'Assemblée nationale béninoise. De façon globale, les textes régissant l'exploitation touristique de la faune traduisent une volonté des autorités du Bénin de veiller à une gestion rationnelle des ressources fauniques. Cependant, malgré les acquis des textes législatifs et réglementaires, force est de reconnaître que certaines insuffisances sont à relever. C'est le cas par exemple de

l'interdiction de circuler la nuit dans le parc national alors que de nouvelles activités comme les safaris pédestres et nocturnes devraient être développés.

#### **Cadre institutionnel**

Le Centre national de gestion des réserves de faune (CENAGREF), institution à caractère social, scientifique et culturel et dotée d'une personnalité morale et d'une autonomie administrative est amenée à intervenir sur la réserve en général, et en particulier dans le développement touristique.

L'Agence régionale de développement du tourisme de l'Atacora (ARDET), créée avec l'aide de l'Agence française de développement (AFD) en vertu des dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 sur les associations a pour objectifs la conception, la planification, l'organisation, l'exploitation et la supervision au nom et pour le compte de l'Etat de toutes les activités touristiques.

Une convention de partenariat a été établie entre le CENAGREF et l'ARDET afin

d'assurer une gestion harmonieuse de la réserve tout en conservant aux signataires leurs fonctions spécifiques respectives.

Ainsi, le CENAGREF assure les fonctions de conservation de la réserve à travers le contrôle de la conformité des activités touristiques aux impératifs de conservation et de gestion de la faune. L'ARDET, quant à elle, assure les fonctions d'exploitation touristique de la réserve de faune de la Pendjari. Cette convention n'a malheureusement pas permis de lever les principaux goulots d'étranglement liés aux conflits institutionnels.

La répartition légale confère au CENAGREF la responsabilité des décisions d'aménagement. Dans ce contexte il est l'acteur central chargé entièrement de la gestion du tourisme, bien sûr en collaboration avec l'ARDET et les autres acteurs dans ce domaine.

### **Implication des populations locales dans l'écotourisme**

L'implication de la population villageoise au développement et aux bénéfices du tourisme est une priorité du parc. Plusieurs formes de participation existent.

En général, il serait souhaitable de développer des formes de partage des bénéfices accessibles au plus grand nombre de villageois possibles ou bien au profit des communautés dans leur ensemble.

### **Stratégie d'action à mettre en œuvre pour une prise en compte de l'écotourisme dans le développement**

Tout d'abord, il faut clarifier les rôles des différents acteurs impliqués dans le développement et la gestion du tourisme.

#### **Développer l'offre touristique**

- Observation d'oiseaux.
- Observation du paysage (aspect verdoyant en saison pluvieuse, rivière Pendjari).
- Interprétation de la végétation et des écosystèmes.
- Randonnées/Safaris pédestres et nocturnes.

- Promenades en pirogues.
- Tourisme villageois.

#### **Améliorer ou construire les infrastructures nécessaires**

- Centre d'accueil.
- Sentiers de randonnée.
- Sentiers interprétatifs.
- Amélioration des miradors d'observation.
- Points d'observation au bord de la rivière Pendjari.
- Infrastructures et équipements nécessaires pour la promenade en pirogue.

#### **Offrir une prestation de haute qualité**

- Tours guidée et interprétatifs dans le parc.
- Safaris nocturnes.
- Promenades en pirogue.
- Tourisme villageois (guides natifs des villages, interprétation de l'architecture traditionnelle, histoires et contes, musique, danse).

#### **Disposer du matériel d'informations et d'interprétation**

- Panneaux indicateurs.
- Dépliants informatifs, interprétation.

**Figure 1 : Mise en œuvre du tourisme. Rôle des acteurs**

**Figure 2 : Implication des populations locales :**  
**type de participation en fonction des segments de la demande**

## RECOMMANDATIONS

**Cogestion** (participation politique) : par rapport au tourisme de vision et surtout au développement du tourisme culturel, un effort devra être fait afin que les groupes touristiques villageois soient organisés et impliqués. Les représentants de ces groupes devront développer de bonnes connaissances en ce domaine et faire des propositions concrètes pour le développement du tourisme. La création d'autres groupes (par exemple des pêcheurs pour offrir des promenades en pirogue) devra être stimulée. On pourrait envisager la mise en place d'un comité consultatif en matière de tourisme, avec des membres locaux représentant ces différents groupes comme organe de coordination.

**Répartition des redevances** : il est indispensable de prévoir une répartition des recettes du tourisme et de la soutenir. Ces recettes représenteront probablement le profit le plus important que les villageois pourront tirer du tourisme. En outre, la population locale pourra profiter de ce type de bénéfice par des projets sociaux, tandis que d'autres types de bénéfices favoriseront les individus les plus actifs.

**Engagement des guides locaux** : Avec la croissance attendue du tourisme et le développement des produits interprétatifs, il y aura une plus grande demande de guides. Des guides engagés devraient être formés et passer un examen pour recevoir une licence et servir prioritairement dans des centres d'accueil avec matériel d'information et de promotion. Par contre, il n'est pas recommandable de rendre obligatoires les services des guides (sauf pour les safaris nocturnes et pédestres, ou les tours dans les villages).

**Création d'emplois directs** : ce type de bénéfice touristique devra permettre aux villageois utilisés par l'administration du parc (gardes, manœuvres pour l'entretien des infrastructures, la billetterie...), par les guides de chasse et par les hôtels de la région d'avoir

des revenus substantiels et d'améliorer les revenus au niveau des ménages.

**Vente de produits agricoles et artisanaux** : le potentiel de vente des produits locaux aux touristes, aux hôtels, et éventuellement aux tours-opérateurs devra être suffisamment exploité. Par exemple, des chapeaux de paille, de petits vases en terre, des flûtes en tige de sorgho, de petites corbeilles en herbe... pourraient être vendus dans des centres d'accueil. Le développement du marketing des produits alimentaires locaux de qualité est également à envisager.

**Projets autonomes** : contrairement à des formes de participation mentionnées plus haut, des projets autonomes offriront tous les services touristiques (hébergement, restauration, tours guidés, représentations musicales et danses...) et seraient exécutés entièrement par les villageois eux-mêmes.

**Coopération avec le secteur privé** : des investisseurs privés ayant des expériences en écotourisme et étant intéressés à coopérer avec des groupements villageois pourraient mettre en œuvre des projets autonomes évoqués plus haut.

**Impact minimum et retombées maximales** : la fréquentation des touristes doit causer le minimum d'impact sur l'environnement naturel et les populations locales, qui doivent conserver leurs coutumes. Le touriste doit adopter une attitude responsable et s'adapter à la vie locale.

### Découverte et éducation à l'environnement

**Adhésion et participation de tous les acteurs** : une charte morale dans laquelle tous les acteurs du tourisme s'engagent à participer et à contribuer à la conservation et au développement local durable de cette activité pourrait être adoptée.

# Expérience de l'ONG Conservation International dans le Parc de Kakum – Ghana

**Mme Léonie BONNEHIN**

**C**onservation Internationale est une ONG ayant comme objectif global « zéro perte » en biodiversité.

Les objectifs spécifiques sont de protéger les espèces menacées et rares (éradication des disparitions) ainsi que les aires protégées, par la création de corridors pour limiter les pertes (ou encore zone tampon).

L'Association s'appuie pour cela sur une série d'outils :

- conservation concession ;
- santé communautaire ;
- politiques de conservation ;
- renforcement des capacités ;
- investigation Scientifiques ;
- engagement de l'industrie privée ;
- et l'écotourisme.

L'écotourisme est un élément important de la stratégie de conservation, car il offre tout à la fois une valorisation de la biodiversité (la nature comme produit touristique), une alternative économique qui s'appuie sur un écosystème viable et une motivation pour conserver la biodiversité.

L'écotourisme génère des impacts directs en termes de source de revenus, de justification économique pour la création des aires protégées ou l'utilisation des ressources naturelles, et de possibilité de prise en compte des aires protégées, des réserves privées et des terres communales.

Il engendre également des impacts indirects, dont la création d'une coalition du secteur privé touristique, des communautés locales et de l'Etat pour la conservation de la nature, le développement d'outils de communication, d'éducation et de sensibilisation axés sur la conservation de la biodiversité, ou encore la

mise en place de standards de qualité qui encouragent les opérateurs privés et publics à agir de façon plus responsable vis-à-vis de l'environnement.

Avant d'inclure l'écotourisme dans une stratégie de développement, il est nécessaire de s'assurer de l'intérêt que peuvent porter les communautés locales à un tel projet, de la sensibilité de l'environnement naturel, et il faut faire une évaluation de la faisabilité du projet au niveau de la région.

## Critères fondamentaux

Avant d'entreprendre l'élaboration d'un projet écotouristique, il convient de connaître et de respecter quelques critères fondamentaux :

- un projet d'écotourisme doit être lié à des objectifs de conservation ;
- l'existence d'avantages comparatifs en termes d'attractions naturelles, culturelles et historiques ;
- l'existence d'un marché potentiel ;
- la disponibilité des ressources et des infrastructures pour supporter le projet ;
- l'intérêt manifeste des représentants du secteur privé, du gouvernement et des collectivités locales ;
- la stabilité politique, sociale et économique.

## Le Parc de Kakum au Ghana

Le Parc de Kakum, au Ghana, est un bon exemple de projet écotouristique réussi. On y trouve un habitat pour les espèces menacées (éléphants et primates, ongulés), un paysage de forêt dense avec du relief et la présence de la ville d'Accra à proximité (2 h de route). Pour valoriser ce capital, un « canopy walkway » a été construit. La Ghana heritage and conservation trust and wildlife division a été mise en place, et les populations riveraines animent des groupes culturels.

Les résultats sont très positifs, puisque des milliers de visiteurs s'y rendent chaque jour (près de un million par an), assurant des revenus réguliers pour l'aménagement du parc et le développement local.

## Débat

Plusieurs intervenants (Mme TAHOUX, MM. TONDO, TAGRO et MANKOTO) insistent sur la nécessité de disposer de données chiffrées sur la situation de l'écotourisme en Afrique de l'Ouest : fréquentation des parcs et réserves, recettes et redevances, rentabilité. En leur absence, il est extrêmement difficile de savoir si l'écotourisme peut être une stratégie pertinente pour l'Afrique de l'Ouest. On pense notamment à des données sur les dépenses des visiteurs, sur leurs centres d'intérêt, les motivations de leurs séjours. Ceci est d'autant plus important que l'activité est naissante, et qu'elle a besoin d'être comprise.

M. LEACICI précise quelques données pour le Parc de Pendjari : 4000 touristes, dont 2000 internationaux, 80 millions de Francs CFA de recettes, 20 millions de redevance pour la chasse sportive, 4 millions permettant de développer des projets locaux, 700 000 des infrastructures. Les droits d'entrée sont fixés à 6000 CFA pour les étrangers, 3000 pour les étudiants, 1000 pour les nationaux, et 500 pour les riverains immédiats. Le parc exploite les fiches de renseignements remplis par les touristes. La chasse est contrôlée par une commission qui fixe annuellement des quotas.

Martine TAHOUX insiste sur l'importance des études socio-économiques. Celles-ci devraient être systématisées, à la fois pour mieux comprendre les relations entre les populations locales et les politiques de conservation, et pour mieux connaître les clientèles et les attentes. En outre, elle souligne que la cuisine peut être une « porte d'entrée »

Pour cela, le département « écotourisme » de Conservation International dispose d'une expertise :

- conception de projets ;
- études de faisabilité ;
- renforcement des capacités, etc.

pour une meilleure implication des femmes dans le développement du tourisme. On pourrait penser à un recensement du patrimoine culinaire.

Les représentants du Parc national du Taï estiment également que les études de marché devraient être développées. Avant de développer des produits, il faut connaître les clientèles.

Selon M. MANKOTO, il faut penser à utiliser le réseau des écoles associées de l'UNESCO pour intégrer les femmes et les jeunes dans le développement de l'écotourisme. M. MANKOTO demande aux intervenants de réfléchir au message fort qu'il faudrait faire passer au Sommet de Québec. Il informe de l'existence du programme GRASP (Great ape survival project), capable de financer des projets d'écotourisme procurant des ressources pour la conservation des grands singes, lorsque ceux-ci sont encore présents (Parc national du Taï par exemple). Enfin, il souligne l'intérêt de l'UNESCO pour les sites transfrontaliers, d'autant plus lorsque ce sont des réserves de la biosphère (W, Niokolo-koba, Pendjari, Delta du Saloum, etc.).

La chasse est également l'objet de débats. Bien gérée, elle peut devenir une source de financement importante. Le Burkina Faso dispose d'une réglementation assez avancée dans ce domaine. Par contre, lorsqu'elle est non contrôlée, elle peut devenir une pression insupportable pour les aires protégées. Les cas de braconnage transfrontière sont particulièrement préoccupants (Taï).



## **Groupe 1**

**Ecotourisme et gestion des aires protégées  
(Réserves de biosphère, sites du Patrimoine mondial, sites Ramsar, parcs et réserves, écosystèmes spécifiques)**

## **Groupe 2**

**Ecotourisme et gestion des écosystèmes non protégés  
(domaine naturel et urbanisé)**

## **Groupe 3**

**Ecotourisme et gestion communautaire et participative  
(Ecovillage, activités économiques et socioculturelles)**

**L'objectif des groupes de travail était d'élaborer un cadre de référence sur la période 2002 à 2005 sur la base des points suivants :**

- **Constats : opportunités, contraintes, enjeux régionaux**
- **Identification des activités majeures, identification des résultats attendus**
- **Proposition de plan de travail à court terme et moyen terme (2002-2005)**

**Chaque groupe a été coordonné par un bureau de séance représentatif de l'origine des participants.**

# Synthèse des groupes de travail

## Etat des lieux : atouts, contraintes et enjeux régionaux

### Atouts et opportunités pour l'Afrique de l'Ouest

- Grande diversité biologique (flore, faune, écosystèmes).
- Diversité de paysages à attraction touristique (zones côtières pour le tourisme balnéaire, domaine rural, domaine urbain, fleuves (Sénégal et Niger), savanes et forêts, régions désertiques).
- Enormes potentialités floristiques.
- Richesse des savoirs écologiques traditionnels (sites sacrés).
- Potentialités pour la médecine traditionnelle (plantes, animaux, pratiques, etc.).
- Pluralité culturelle. Sites naturels à grande valeur culturelle (faune, flore, lieux sacrés) : singes de Soko, rivière sacrée de Silakoro, etc. Phénomènes et activités traditionnels exploitables ( Dozo, cérémonies d'initiation, etc.).
- Activités et les phénomènes traditionnels : cérémonies que l'on retrouve au Mali, au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire ou en Guinée, activités culturelles et religieuses transfrontalières (Festival des Eaux auquel prennent part les peuples côtiers et lagunaires), Fête des ignames (Ghana et Côte d'Ivoire).
- Valorisations du patrimoine historique (royaume Ashanti, Sawi, Kong, etc.). Présence de villes historiques pouvant être utilisées comme circuit. Succès de certaines villes historiques comme Brigeville et des palais royaux d'Abomey, de Bassam ou encore de Sassandra en zone côtière.
- Potentiel pour un tourisme culturel et d'affaires autour d'évènements contemporains : FESPACO (cinéma), MASA (Arts et spectacles), SIAO (artisanat), DAKART, etc. Opportunité pour la promotion du tourisme vert au cours de ces salons.
- Complémentarité entre tourisme littoral et écotourisme à développer.

### Contraintes

#### Sur la conservation des aires protégées

- Les aires protégées sont soumises à de fortes pressions (démographique, pollutions, urbanisation poussée). Les populations locales ne sont pas impliquées dans leur gestion.

#### Sur le développement du tourisme et de l'écotourisme

- La zone représente moins de 1% des flux touristiques mondiaux. Elle est peu identifiée sur le marché mondial.
- Faible promotion nationale et internationale, faible présence dans les salons internationaux.
- Potentialités peu connues, et donc mal valorisées. En particulier, des richesses culturelles certaines restent peu accessibles aux touristes en raison de leur manque de visibilité (information des touristes et valorisation de ces ressources culturelles insuffisantes).

- L'exploitation touristique demeure empirique, soumise aux aléas politiques et aux décisions des grands groupes étrangers. Il en résulte une activité en dents de scie.
- Infrastructures insuffisantes (voies d'accès - réceptifs).
- Personnel et équipement insuffisants.
- Manque de qualifications et d'expertise.

#### Institutionnelles

- Manque de coordination entre les autorités gouvernementales (Ministères du Tourisme, de l'Urbanisme) et entre institutions gouvernementales et autorités locale (prévalence des droits coutumiers).

#### Financières

- Insuffisance de financement. Mobilisation difficile.
- Faible rentabilité de l'écotourisme, du moins dans la phase de lancement des projets.

#### Juridiques

- Les textes réglementaires sont parfois inadaptés au développement de l'écotourisme.
- Les zones côtières ne bénéficient souvent pas de statut (réglementation) particulier de conservation.
- Conflits entre droit local et droit coutumier pour le droit foncier (littoral).
- Coordination insuffisante avec les conventions internationales (Convention sur la Diversité Biologique).

#### **Enjeux régionaux**

- Politiques d'intégration régionale en cours (visas touristiques communs du Conseil de l'entente).
- Besoin d'harmonisation des actions au niveau des sites transfrontaliers.
- Besoin d'échanges d'expériences en matière d'écotourisme.
- Possibilité d'élaborer des produits sous-régionaux. Zones relativement bien desservies et distances acceptables dans le cadre de circuits. Exemple du projet de « route de l'esclave », piloté par l'UNESCO et l'OMT, impliquant le Ghana, le Bénin, le Nigeria, la Côte d'Ivoire, le Cap Vert, le Sénégal, l'Angola, le Congo et la RDC.
- Présence d'éléments structurants la sous-région, comme les fleuves (Sénégal, Niger).
- Activités culturelles et religieuses transfrontalières (Festival des eaux, Fête des ignames).
- Présence d'un cadre politique pour la réalisation de projets régionaux : UEMOA (Union économique et monétaires ouest-africaine).
- Existence de réseaux d'espaces protégés (réserves de la biosphère, sites du Patrimoine mondial, parcs nationaux, etc.).

## **Activités majeures et résultats attendus**

### **Activités majeures**

#### Conservation de la biodiversité

- Sensibilisation à la conservation et aux enjeux de l'écotourisme
- Renforcement des textes
- Recherche scientifique
- Inventaires des sites et activités, culturels et naturels, d'intérêt écotouristique

#### Développement de l'écotourisme

- Implication des populations locales
- Valorisation des activités alternatives
- Création d'infrastructures (sentiers, hôtels...)
- Montage de produits écotouristiques
- Promotion et commercialisation

### **Résultats attendus**

- Participation effective des populations locales à la gestion durable des aires protégées.
- Meilleure valorisation des ressources naturelles.
- Mise en valeur des savoirs écologiques traditionnels.
- Amélioration du niveau de vie des populations locales.
- Augmentation de la fréquentation des aires protégées.
- Contrôle du braconnage dans les aires protégées.
- Meilleure prise en compte des résultats du suivi écologique dans les décisions de conservation.
- Connaissance des sites et événements naturels et culturels majeurs de la sous-région.
- Définition et exploitation de produits écotouristiques viables et diversifiés.
- Meilleure notoriété et meilleure commercialisation de la destination Afrique de l'Ouest et centrale .
- Reconnaissance de la sous région comme destination écotouristique.
- Meilleure reconnaissance du tourisme dans les politiques nationales.
- Renforcement de la coopération régionale.

## Proposition de plan de travail à court et moyen terme : activités et recommandations

Période	Activités	Recommandations
2002-2003	<p><u>Evaluation du potentiel écotouristique</u></p> <p>Enquêter les pays de la sous-région par questionnaire et confronter les résultats (potentialités, atouts et contraintes, projets en cours pour chaque pays).</p> <p>Enquête auprès des institutions nationales et des autorités locales (Comité MAB, Comité national UNESCO, Eaux et Forêts, Ministères de la Culture et du Tourisme).</p> <p>Réaliser une étude de terrain donnant un panorama de l'offre d'écotourisme existante et des attentes des acteurs impliqués (privés notamment, mais aussi institutionnels).</p> <p>Synthétiser les études de marché existantes.</p> <p>Etudier les conditions de la rentabilité de l'écotourisme en Afrique de l'Ouest.</p> <p>Etudier les sites sacrés et les savoirs écologiques traditionnels dans une optique écotouristique (possibilité de les intégrer dans des produits, acceptabilité sociale...).</p>	Dégager des moyens financiers et humains
	<p><u>Organiser les institutions et la législation pour l'écotourisme</u></p> <p>Révision des textes régissant l'écotourisme et la conservation : autonomie de gestion des aires protégées, gestion des droits d'entrée et des redevances...</p> <p>Mise en place d'un Fonds pour le développement de l'écotourisme, financé par le tourisme lui-même</p> <p>Création d'un comité sous-régional sur l'écotourisme, cadre de concertation des comités nationaux.</p> <p>Elargissement ou extension du réseau des aires protégées par l'intégration des zones sensibles (littoral, mer, montagnes...) dans l'optique d'atteindre à l'horizon 2015 le taux de 10% de la superficie nationale.</p>	<p>Coordonner les législations nationales.</p> <p>Prise en compte de l'écotourisme dans les politiques nationales et dans la coopération sous-régionale.</p> <p>Harmoniser les actions locales, nationales et internationales.</p> <p>Inscrire l'écotourisme dans le cadre plus large du développement du tourisme (lien avec le plan d'action de l'Organisation mondiale du tourisme).</p>

2003-2004	<p><u>Montage de produits écotouristiques</u></p> <p>Etudes de faisabilité écologique et socio-économique</p> <p>Choix de projets d'intérêt régional</p>	<p>Recherche d'une acceptabilité sociale et sensibilisation.</p> <p>Implication de tous les acteurs, dont le secteur privé, les pouvoirs publics (UEMOA, Conseil de l'Entente, CEDEAO) et le CEMAC.</p> <p>Recherche d'appui des institutions internationales (OMT, UNESCO) : MAB, Heritage Center, PNUE, PNUD, GEF et CDB...</p>
	<p><u>Sensibilisation et formation</u> des acteurs et intervenants à tous les niveaux : populations locales, autorités et agents de l'administration.</p> <p><u>Mise en place d'organes de contrôle du développement touristique</u> au niveau local (comité locaux d'écotourisme).</p>	<p>Impliquer les populations locales dès le début des projets.</p> <p>Actions spécifiques en direction des femmes et des jeunes (éducation à l'environnement dans le réseau des écoles associées de l'UNESCO).</p>
	<p><u>Mise à niveau de l'offre touristique</u></p> <p>Création de sentiers et centre d'accueil.</p> <p>Mise à niveau des voies d'accès aux sites choisis.</p> <p>Création d'hébergements touristiques.</p>	<p>Dégager des financements privés.</p>
	<p><u>Réalisation d'études d'impact environnemental</u> (et social) pour les produits et projets proposés.</p>	
2004-2005	<p><u>Promotion et commercialisation de produits</u></p> <p>Elaboration de supports promotionnels : Internet, plaquettes, guides, posters, cartes reprenant les circuits, etc.</p> <p>Définition d'un plan de communication et de marketing.</p> <p>Utilisation des NTIC (Web, etc.).</p> <p>Participation effective aux salons professionnels généraux et spécialisés dans l'écotourisme.</p> <p>Elaboration d'une stratégie de commercialisation appropriée.</p>	<p>Forte implication du secteur privé.</p> <p>Mise en place d'un suivi et d'une évaluation.</p>

	<p><u>S'assurer du partage des bénéfices avec les populations locales</u></p> <p>Critères de recrutement locaux.</p> <p>Préciser les critères de répartition des taxes et redevances.</p> <p>Formations locales aux métiers du tourisme (guides naturalistes, prestataires de service, hôtellerie...).</p>	
	<p><u>Suivi et évaluation continue</u> pour assurer la pérennité du patrimoine exploité dans le cadre des activités.</p>	<p>Recherche scientifique</p>

## ALLOCUTIONS DE CLÔTURE



## **Déclaration de LAMTO**

**Allocution de  
Madame la Représentante  
de Madame la Ministre du Tourisme et de l'Artisanat**  
Madame Ety Dia ATSIN

**Allocution de  
Monsieur le Directeur de la Recherche du Ministère de  
l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique**  
Monsieur Yao Thomas N'GUESSAN

**Motion de remerciement des participants**

## DECLARATION DE LAMTO

Les participants à l'atelier « Ecotourisme, Ecovillage : mythe ou réalité ? » tenu à LAMTO, Côte d'Ivoire, du 8 au 10 avril 2002,

Considérant la résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies portant déclaration de l'année 2002 comme Année Internationale de l'Ecotourisme,

Considérant les recommandations du séminaire de Maputo (Mozambique, mars 2001) sur la planification, le développement et la gestion de l'écotourisme en Afrique,

Considérant l'existence dans la région d'un réseau d'aires portant sur des écosystèmes terrestres, côtiers et marins, reconnues au niveau international dans le cadre du Programme sur l'Homme et la Biosphère de l'UNESCO et de la Stratégie de Séville (réserves de biosphère), de la Convention portant sur la protection du patrimoine culturel et naturel (Sites du patrimoine mondial) et de la convention Ramsar,

Considérant la richesse des traditions culturelles (sites sacrés, fêtes communautaires), ainsi que l'organisation périodique d'évènements d'envergure régionale ayant acquis une notoriété comme véritables destinations touristiques (festivals, dont le FESPACO, marchés et salons dont le MASA et le SIAO),

Se félicitant des lignes directrices sur le développement durable du tourisme dans les aires vulnérables élaborées par la Convention sur la Diversité Biologique, et conscients de la nécessité de tester la mise en application de ces lignes directrices à l'échelle régionale,

Se félicitant également des initiatives mondiales de développement de l'écotourisme, ciblées sur les espèces phares et la conservation de leurs habitats, notamment dans le cadre du projet GRASP (Great Ape Survival Project) lancé par le Programme des Nations Unies sur l'Environnement en collaboration avec l'UNESCO/MAB et du projet ECOFAC de l'Union Européenne (Conservation et Utilisation rationnelle des Ecosystèmes forestiers d'Afrique Centrale),

Considérant le plan d'action spécifique pour le développement du tourisme dans les pays d'Afrique au Sud du Sahara adopté par l'Assemblée générale de l'Organisation Mondiale du Tourisme, en septembre 2001 à Osaka, dont l'un des sept points concerne l'écotourisme et les parcs naturels,

Considérant les initiatives visant à prendre en compte l'écotourisme comme un outil d'aménagement du territoire et d'intégration régionale en Afrique, développées notamment dans le cadre de la CEDEAO (Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest), de l'UEMOA (Union économique et monétaire ouest-africaine), du Conseil de l'Entente, de la CEMAC (Communauté économique et monétaire d'Afrique Centrale) et de la SADC (South african development community),

Les participants déclarent que :

Le développement de l'écotourisme peut contribuer à la conservation de la biodiversité et à l'amélioration des conditions de vie des populations locales,

Cependant, de fortes menaces pèsent sur la biodiversité dans la sous-région. Cela résulte notamment du manque de valorisation de ce patrimoine et de l'insuffisance du partage des revenus tirés de cette biodiversité avec les populations locales.

Les participants à l'atelier, en vue de contribuer au renforcement de la participation au tourisme mondial de l'Afrique subsaharienne, recommandent :

- aux gouvernements et aux institutions inter-États de prendre en compte l'écotourisme dans les politiques de développement et de coopération régionale, focalisées notamment sur la mise en valeur des espèces phares comme les grands singes (par exemple, participation au projet GRASP) ;
- de progresser dans la connaissance qualitative et quantitative des potentialités écotouristiques

ques de la région et des opportunités de valorisation existante ;

- d'entreprendre l'élaboration d'un plan d'action régional pour l'écotourisme, à moyen terme ;
- d'encourager la réalisation d'un Livre Blanc sur le développement de l'écotourisme dans l'Afrique subsaharienne.

Pour cela, les participants donnent mandat à l'UNESCO/MAB, en partenariat avec les Etats de la région, pour continuer sa collaboration avec les Agences du Système des Nations Unies concernées, et notamment le PNUE, le FME, le PNUD et l'OMT, pour la mise en oeuvre d'un projet pilote visant à :

- tester les Lignes directrices sur le tourisme durable de la Convention sur la Diversité Biologique, notamment dans les réserves de biosphère ;
- renforcer les capacités de la région en matière d'écotourisme, dans le cadre des programmes de formation existants en matière de conservation, notamment l'ERAIFT, l'Université d'Abobo Adjamé (UFR Sciences de la Nature), les écoles thématiques de Lamto, la Chaire UNESCO sur la gestion intégrée et le développement durable des zone côtières et des petites îles de l'Université de Dakar.

Fait à LAMTO, le 10 avril 2002

## ALLOCUTION DE CLOTURE

**Madame la représentante de  
Madame la Ministre du Tourisme et de l'Artisanat**

**Madame Etty Dia ATSIN**

Monsieur le Maire de la commune de Taabo,

Monsieur le Représentant du Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique,

Monsieur le Représentant du Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie,

Monsieur le Président de l'Université d'Abobo-Adjamé,

Madame la Directrice du Centre de Recherche en Ecologie (CRE),

Monsieur le Représentant du Directeur Général de l'Unesco,

Honorables Chefs Coutumiers,

Distingués Séminaristes,

Mesdames et Messieurs.

**A**vant tout propos, je voudrais présenter à tous les excuses de Madame la Ministre du Tourisme et de l'Artisanat, et son regret de ne pouvoir procéder personnellement à la clôture de ces travaux.

Ayant été retenue à Abidjan par un programme établi avec la Première Dame depuis quelques semaines déjà, elle est cependant de cœur avec vous, du fait de l'importance qu'elle accorde au sujet traité.

Mesdames et Messieurs,

Au moment où s'achève l'atelier sous-régional intitulé « Ecotourisme et Ecovillage en Afrique de l'Ouest : mythe ou réalité ? », il m'est particulièrement agréable, d'exprimer toute la gratitude de l'administration ivoirienne du Tourisme, au Centre de Recherche en Ecologie de l'Université d'Abobo-Adjamé et à l'UNESCO/MAB pour cette initiative qui vient

renforcer en ce début de l'année 2002 dédiée à l'écotourisme, les actions entreprises au niveau national en vue de mieux faire connaître cette forme de tourisme et sa capacité à contribuer à la préservation des écosystèmes et de la biodiversité et à l'amélioration des conditions de vie des populations.

Mes félicitations vont également à tous les participants, et surtout à ceux qui sont venus des pays amis voisins pour l'intérêt et la disponibilité manifestés.

De par l'extrême diversité d'origines et de compétences des participants (conservateurs, chercheurs, spécialistes du tourisme, environnementalistes), cet atelier a souligné la nécessité pour des spécialistes de divers horizons de se rencontrer souvent et d'échanger ou de partager leurs expériences et aspirations sur les sujets importants touchant au développement durable de nos pays, tel que le concept « écotourisme et écovillage ».

Mesdames et Messieurs,

Le présent atelier présente d'autant plus d'intérêt qu'il a lieu deux mois après le premier séminaire national de sensibilisation et d'information sur l'écotourisme et à un mois du Sommet Mondial de l'Ecotourisme prévu à Québec, au Canada du 19 au 22 mai. Il servira de levier pour les recommandations des pays de l'Afrique de l'Ouest en vue d'une valorisation de leur immense potentiel écotouristique.

Mesdames et Messieurs,

Les communications préliminaires sur les notions d'écotourisme, d'environnement et de développement durable ont permis non seulement de mieux appréhender la notion « écotourisme/écovillage », mais d'insister sur le rôle

capital que joue le tourisme écologique ou tourisme durable dans la sous-région ouest-africaine.

Source d'enrichissement mutuel, les exposés portant sur les expériences en matière d'écotourisme en cours dans les pays de la sous-région ont également contribué à mettre en évidence les avantages et contraintes inhérents à ces activités.

Je demeure pour ma part persuadée que les recommandations et les stratégies de promotion de l'écotourisme que vous avez explorées et adoptées ensemble représentent les idées maîtresses d'une nouvelle politique de gestion des ressources naturelles, qui tiennent compte du droit légitime des populations rurales à accéder au développement, tout en utilisant durablement ces ressources. L'identification des contraintes qui entravent une réelle mise en œuvre des politiques écotouristiques permettront surtout à nous, administration du Tourisme de faire des projections meilleures dans l'avenir quant à une utilisation plus adéquate de cet outil stratégique de promotion et de gestion du tourisme.

Maintenant que vous avez fini vos travaux, il nous appartient de veiller à ce qu'au-delà des mots, vos recommandations soient traduites sur le terrain pour le bonheur de nos populations par des actions concrètes, génératrices de revenus, et favorisant l'auto promotion des populations concernées.

Mesdames et Messieurs,

Je ne saurais terminer mon propos sans réitérer mes remerciements, tout particulièrement à l'endroit de l'Unesco dont le soutien financier a permis l'organisation de ces journées, au Comité national MAB, à l'Université d'Abobo-Adjamé, au Centre de Recherche en Ecologie, et à la Direction de la Protection de la Nature, pour la parfaite organisation de ces journées.

Les résolutions et conclusions de cet atelier permettent de croire en une coopération plus fructueuse entre les structures impliquées dans la gestion de l'écotourisme au sein du même pays d'une part, et entre les pays ayant en partage les aires protégées et paysages exceptionnels d'autre part. Car c'est ainsi, et seulement ainsi que nous ferons de l'écotourisme et de l'écovillage une réalité en Afrique de l'Ouest.

Cette réalité, pour nous, ira même jusqu'à associer à l'écotourisme tous les autres sous-produits du Tourisme rural, notamment l'agrotourisme et toutes les activités d'agrément, de loisirs et de découvertes liées à l'exploitation des espaces ruraux.

C'est sur cette note d'espoir et en souhaitant un bon retour aux participants dans leur pays et régions respectifs, que je déclare clos les travaux de l'atelier sous-régional portant sur le thème « Ecotourisme, Ecovillage en Afrique de l'Ouest : mythe ou réalité? »

Je vous remercie.

## ALLOCUTION DE CLOTURE

### Monsieur le Directeur de la Recherche du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

#### Monsieur Yao Thomas N'GUESSAN

Madame la Représentante de Madame la Ministre du Tourisme et de l'Artisanat,

Madame la Sous-Préfète de Taabo,

Monsieur le Maire de Taabo,

Monsieur le Représentant du Directeur Général de l'UNESCO,

Mesdames et Messieurs les Représentants des Organismes Internationaux,

Madame la Directrice du CRE,

Mesdames et Messieurs les séminaristes,

Honorables Invités,

Mesdames, Messieurs.

**J**e voudrais, tout d'abord, vous transmettre les salutations de M. le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, qui, compte tenu de son calendrier particulièrement chargé, m'a demandé de le représenter et de participer à cet atelier consacré à l'écotourisme et l'écovillage en Afrique de l'Ouest.

Je remercie M. le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie, qui, est venu rehausser de sa présence la cérémonie d'ouverture de nos travaux. On ne peut parler d'écotourisme et ignorer le département qui, en Côte d'Ivoire a en charge ce secteur important de l'économie. En dépit de quelques incompréhensions survenues au départ, il faut dire qu'il n'a jamais été dans notre intention de l'ignorer, comme nous l'avons d'ailleurs démontré par la suite. Madame la Ministre du Tourisme et de l'artisanat, ne nous en n'a pas tenu rigueur, puisqu'elle a accepté de présider aux cérémonies de clôture de notre atelier, et serait aujourd'hui parmi nous, si au dernier moment, elle n'avait été retenue à Abidjan par une impérieuse obliga-

tion. Elle s'est fait néanmoins dignement représenter par sa dynamique Directrice du Tourisme, Madame Etti Dia AT SIN. Madame la Directrice, veuillez transmettre à Madame la Ministre, outre nos excuses, notre profonde reconnaissance.

Il n'est pas évident qu'on pourra réconcilier l'homme avec son environnement, surtout s'il est protégé, sans un minimum de précaution. L'écotourisme et l'écovillage, sont, dans nos pays, à l'état d'ébauche, et constituent un vaste domaine de recherche encore vierge.

Nous voulons remercier tous ceux qui ont rendu possible la tenue de cet atelier régional, à commencer par les véritables promoteurs, à savoir, l'UNESCO et le BREDA.

Nous voulons remercier tout spécialement, le Docteur MANKOTO MBAELELE, qui a mis en œuvre la réalisation pratique de ces journées et qui a pris une part très active aux travaux, en démontrant avec talent sa grande compétence dans le domaine de l'écologie. Nous lui sommes reconnaissants pour tous les conseils qu'il a bien voulu nous donner pour bénéficier des appuis de l'UNESCO dans ce secteur.

C'est également le lieu d'exprimer nos reconnaissances aux Autorités Administratives pour leur soutien sans faille et leur disponibilité à chaque fois que l'occasion nous est donnée de faire appel à elles, et ce, avec une mention spéciale pour la Sous-Préfète de Taabo et le Maire de Taabo.

Je voudrais enfin remercier tous les participants et plus particulièrement ceux qui sont venus de loin. Le calendrier des manifestations ne leur a peut-être pas permis de visiter ce beau pays, d'apprécier l'hospitalité de ses habitants, et de vérifier par la même occasion, par eux-mêmes, que la Côte d'Ivoire est, et restera, un pays

d'accueil et de fraternité. Je salue les représentants des autres ministères qui confèrent, par leur présence, un cachet tout particulier à cet atelier.

Nous avons suivi avec intérêt, les interventions du Dr. MANKOTO, de Mr. DUBOIS, de Mr. PEDERSEN, du Cdt. SOMBO, du Dr. TAGRO, de Mme la Directrice Etti Dia ATSIN et de l'éminent professeur AKE ASSI Laurent au cours des communications préliminaires, et nous avons beaucoup appris.

Nous avons suivi avec attention en plénière, les communications importantes et souvent denses, les expérimentations propres à chaque pays.

Il va de soi que les pratiques ayant cours chez les uns constituent une base d'enrichissement sans pareil pour les autres.

Mes salutations s'adressent également, aux représentants des organismes internationaux, aux élus locaux, aux autorités coutumières et aux populations riveraines de nos aires protégées. La sauvegarde de ce patrimoine commun, ne peut se faire qu'avec eux. Et c'est pour eux, que nous sommes rassemblés ici, pour leur apporter la bonne nouvelle et leur dévoiler qu'ils sont en définitifs, les premiers bénéficiaires de la protection de notre environnement à travers l'écotourisme.

Cette industrie touristique-là constitue une ressource inépuisable. Elle n'a pas besoin du transfert d'une technologie sophistiquée, elle n'est pas soumise aux aléas des spéculations boursières. Elle a besoin, par contre, qu'on ouvre les yeux d'une population qui, si elle n'y prend garde, risque de tuer sa poule aux œufs d'or.

C'est pour nous un réel plaisir, teinté de légitime fierté, de voir la Station d'Ecologie de Lamto accueillir après l'école thématique sur « l'apport de l'écologie du sol au développement durable », l'atelier sous régional portant sur « Ecotourisme, Ecovillage en Afrique de l'Ouest : mythe ou réalité ? »

La recherche est un métier difficile et ingrat, mais combien passionnant. Face à l'attrait des heures complémentaires et des « gombos », face à la pénurie en enseignants et chercheurs, le responsable de la Recherche que je suis, devait éprouver de graves inquiétudes pour la survie de nos stations de recherches après le départ des coopérants. Il fallait trouver des Ivoiriens, chercheurs de vocation, convaincus, motivés et animés d'une foi inébranlable.

Ces chercheurs, jeunes ou moins jeunes, nous les avons trouvés, nos inquiétudes se sont dissipées et nous en sommes heureux.

Par ailleurs, nous voudrions nous réjouir de l'heureuse initiative prise, une fois de plus, par le Centre de Recherche en Ecologie et l'Université d'Abobo-Adjamé et féliciter les organisateurs, notamment, le Docteur Martine TAHOUX, Directrice du Centre de Recherche en Ecologie (CRE), le Docteur YACE, les Docteurs KONATE et TONDO, respectivement, Directeur de la station d'Ecologie de LAMTO et Directeur de la station d'Ecologie de Taï , ainsi que tous leurs collaborateurs pour la parfaite organisation de cet atelier.

En faisant la promotion d'une recherche qui tend la main à la population, tout en servant de sous-bassement à la formation, vous ne faites que répondre à notre attente, mais, en l'élargissant à la sous-région, vous comblez nos vœux, car vous empruntez assurément la meilleure voie, celle de l'intégration salubre, intégration sans laquelle il serait vain d'espérer un quelconque développement durable de nos pays.

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique est quant à lui, disposé à favoriser, encourager et soutenir de telles initiatives.

Je vous remercie pour votre aimable attention.

## MOTION DE REMERCIEMENT

Les participants au séminaire-atelier sous-régional en Afrique de l'Ouest sous le thème « Ecotourisme, Ecovillage en Afrique de l'Ouest : mythe ou réalité ? » remercient le gouvernement de la Côte d'Ivoire et l'UNESCO pour l'organisation de cet atelier.

Cela témoigne de l'intérêt que le gouvernement et l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture) portent à la conservation de la biodiversité en général et au développement de l'écotourisme en particulier.

Les participants quittent cet atelier avec le ferme espoir que le gouvernement de la Côte d'Ivoire en collaboration avec l'UNESCO seront à l'avant-garde dans la mise en œuvre des recommandations inscrites dans la Déclaration de Lamto.

Vive l'écotourisme,

Vive l'écovillage,

Vive la coopération sous-régionale !

Lamto, le 10 Avril 2002

# **ANNEXES**

**Liste des participants**

**Programme de l'atelier**

## LISTE DES PARTICIPANTS

ATELIER SOUS-REGIONAL : ECOTOURISME, ECOVILLAGE EN AFRIQUE DE L'OUEST : MYTHE OU REALITE ?

08 – 10 AVRIL 2002  
LAMTO, COTE D'IVOIRE

Nom et prénoms	Institution /Organisme	Adresse	E-mail	Pays
1- Dr Samy MANKOTO MA MBAELELE	Division des Sciences Ecologiques, UNESCO/Paris	1, rue Miollis 75732 Paris cedex 15 France	<a href="mailto:s.mankoto@unesco.org">s.mankoto@unesco.org</a>	FRANCE
2 - Mr Ghislain DUBOIS	Consultant international, TEC - Marseille	82, rue de la République F - 13002 Marseille Tel :+ 33.(0) 4 91 91 81 25 Fax : + 33.(0) 4 91 91 81 25	<a href="mailto:dubois@orleans.ird.fr">dubois@orleans.ird.fr</a>	FRANCE
3 – LEACICI Soulémanou	Direction du Parc Pendjari	BP 32 Tanguéta Tél : (229) 830065	<a href="mailto:pendjarigtz@firstnet.bj">pendjarigtz@firstnet.bj</a>	BENIN
4 – Mamounata BELEM	Comité MAB/BF	03 BP 7047 Tél : (226) 335684 Fax. : (226) 315003	<a href="mailto:mamounatabelem@hotmail.com">mamounatabelem@hotmail.com</a>	BURKINA FASO
5 – KOLIE Cécé Urbain	CEGEN - Monts Nimba	BP 3401 Conakry Tél : (224) 41 38 48; Fax : (224) 41 49 13	<a href="mailto:Koliececeurbain@yahoo.fr">Koliececeurbain@yahoo.fr</a>	GUINEE
6 - Achille OLLOY	Bureau Régional UNESCO Dakar (BREDA)	BP 3311 Dakar Tél : 8492309 Fax : 8238393	<a href="mailto:a.olloy@unesco.org">a.olloy@unesco.org</a>	SENEGAL
7 - Mme YAO YAO	Commission Nationale UNESCO (CNE)	BP V 297 Abidjan		COTE D'IVOIRE
8 - N'GUESSAN Yao Thomas	Direction de la Recherche (MESRS)	BP V151		COTE D'IVOIRE
9- Mme ETTI DIA ATSIN	Direction du Tourisme (Côte d'Ivoire)	20 BP V1147 Abidjan	<a href="mailto:atsinetti@yahoo.fr">atsinetti@yahoo.fr</a>	COTE D'IVOIRE

		Tél/Fax : 20227774		
10 – AMANI Georges	Université Abobo-Adjamé	02 BP 801 Abidjan		COTE D'IVOIRE
11 - SOMBO TANO	Direction Protection nature (DPN)	BP V 178 Abidjan Tél /Fax : 20 22 53 66	<a href="mailto:ipcgap@africaonline">ipcgap@africaonline</a>	COTE D'IVOIRE
12 - Martine TAHOUX TOUAO	CRE/MAB-CI	08 BP 109 Abidj. Tél/Fax : 21257336		COTE D'IVOIRE
13 - BAKAYOKO HILLIHASE	DPN /PCGAP	BP V 178 Abidjan Tél : 20389163	<a href="mailto:hillihase@yahoo.fr">hillihase@yahoo.fr</a>	COTE D'IVOIRE
14 - Adama TONDOSSAMA	Direction Protection de la Nature	BP V 178 Abidjan Tél 20222797	<a href="mailto:tondossama@yahoo.fr">tondossama@yahoo.fr</a>	COTE D'IVOIRE
15 - BEUGRE Eric	DPN/PCGAP	BP V 178 Abidjan Tél : 20219141 Fax : 20210342	<a href="mailto:ipcgap@africaonlineco.ci">ipcgap@africaonlineco.ci</a>	COTE D'IVOIRE
16 - YAO OKON Marcel	Réserve de Faune d'Abokouamékro (DPN)	BP 1077 Yamoussoukro Tél : 30640722		COTE D'IVOIRE
17 - SOUHA TODIEHI J. Marius	Parc National du Banco (DPN)	02 BP 936 Abidjan		COTE D'IVOIRE
18 - KOUADIO K. Basile	Parc National Banco (DPN)	02 BP 936 Abidjan Tél : 20372080		COTE D'IVOIRE
19 - SEKONGO ZONVOHOUA	Parc National d'Azagny (DPN)	BP 28 Grand Lahou Tél/Fax : 23 57 60 60		COTE D'IVOIRE
20 – KOFFI KOUAME Pierre	Parc National de la Comoé (DPN)	BP 104 Bouna Tél/fax : 35 91 70 09		COTE D'IVOIRE
21- GONTO GBASSAHA	Parc National de la Marahoué (DPN)	BP 623 Bouaflé Tél : 30 68 9373 Fax : 30689361		COTE D'IVOIRE

22 - N'DRI Koffi	Parc National de Taï (DPN)	BP 693 San Pedro Tél : 34712353 Fax : 34711779	<a href="mailto:Pnt.directeur@aviso.ci">Pnt.directeur@aviso.ci</a>	COTE D'IVOIRE
23 - OUATTARA Kassoum	Réserve de Faune d'Abokouamékro (DPN)	BP 1077 Yamoussoukro Tél : 30640722		COTE D'IVOIRE
24 - Lieutenant TOURE Lancina	Parc National de Taï (DPN)	BP 693 San Pedro Tél : 34 71 23 53 Fax : 34 71 17 79	<a href="mailto:Tourellass@gmx.fr">Tourellass@gmx.fr</a>	COTE D'IVOIRE
25 - Prof. AKE Assi	Expert International en Botanique Centre National Floristique (Univers. Cocody)	08 BP 179 Abidjan Tél : 22448614		COTE D'IVOIRE
27 - MORO YAO Roger	ONG Côte d'Ivoire - Ecologie	15 BP 950 Abidjan Tél : 20-21-14-75	<a href="mailto:Cieco@africaonline.co.ci">Cieco@africaonline.co.ci</a>	COTE D'IVOIRE
28 - KOFFI K. Antoine	ACDI	20 BP 1325 Abidjan Tél : 22485428 Fax : 22445666	<a href="mailto:anKoffi@bnetd.ci">anKoffi@bnetd.ci</a>	COTE D'IVOIRE
29 - KODDI Bi Zobou Norbert	Direction du Tourisme (CI)	BP V184 Abidjan	<a href="mailto:Koddi_norbert@yahoo.fr">Koddi_norbert@yahoo.fr</a>	COTE D'IVOIRE
30 - BOKA Evariste	Direction du Tourisme (CI)	BP V184 Abidjan Tél : 20228914 Fax : 20227774	<a href="mailto:RisteBoka@yahoo.fr">RisteBoka@yahoo.fr</a>	COTE D'IVOIRE
31 - AHIMON O. Apollos	Direction des Banques de Données du Sous-Sol (Minist. des Mines et de l'Energie)	BP V 50 Abidjan		COTE D'IVOIRE
32 - Patrice TAGRO	Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement	09 BP 945 Abidjan Tél : 22485428 Fax : 22445666	<a href="mailto:ptagro@bnetd.ci">ptagro@bnetd.ci</a>	COTE D'IVOIRE
33 - GUIE Kra	Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement	09 BP 945 Abidjan		COTE D'IVOIRE
34 - Léonie BONNEHIN	Conservation Internationale Côte d'Ivoire	04 BP 2920 Abidjan Tél : 22412467 Fax : 22412467	<a href="mailto:ebonnehin@aviso.ci">ebonnehin@aviso.ci</a>	COTE D'IVOIRE

35 - FACKEN KIRSTEN	Parc National de Taï (DPN)	BP 693 San Pedro Tél : 34712353 Fax : 34711779	<a href="mailto:KIFO-MUC@CMX.DE">KIFO-MUC@CMX.DE</a>	COTE D'IVOIRE
36 - YAPO Clément	SCB	26 BP 926 Abidjan Tél : 20209374	<a href="mailto:nguessany@scb.ci">nguessany@scb.ci</a>	COTE D'IVOIRE
37 – AWA Sombo Christophe	Parc National Comoé (DPN)	BP 104 BOUNA		COTE D'IVOIRE
38 – KOUAKOU L.	Chef de poste TAABO (Dir. Eaux et Forêts)	Tél : 30629770		COTE D'IVOIRE
39 – GNABA Casimir	Parc National Taï (DPN)	BP 693 San Pedro Tél : 34712353 Fax : 34711779		COTE D'IVOIRE
40 - KOUASSI Y. Albert	Direction Protection Nature	BP V 178 Abidjan Tél : 20222797		COTE D'IVOIRE
41 - BANDAMA Maurice	Maire de Taabo	01 BP 4204 Abidjan Tél : 30629729	<a href="mailto:Maurice.bandama@netcourrier.Com">Maurice.bandama@netcourrier.Com</a>	COTE D'IVOIRE
42 – Patrice YACE	UAA/CRE	08 BP 109 Abidjan Tél/Fax : 21257336	<a href="mailto:patrice-yace@yahoo.fr">patrice-yace@yahoo.fr</a>	COTE D'IVOIRE
43 – KONATE Souleymane	UAA/CRE	08 BP 109 Abidjan Tél/Fax : 21257336	<a href="mailto:skonate@caramail.com">skonate@caramail.com</a>	COTE D'IVOIRE
45 – TONDOH Jérôme	UAA/CRE	08 BP 109 Abidjan Tél/Fax : 21257336	<a href="mailto:jtondoh@caramail.com">jtondoh@caramail.com</a>	COTE D'IVOIRE
46 – KOUAKOU Emile	UAA/CRE	08 BP 109 Abidjan Tél/Fax : 21257336	<a href="mailto:ekouakou@caramail.com">ekouakou@caramail.com</a>	COTE D'IVOIRE
47 – WOGNIN Valérie	UAA/CRE	08 BP 109 Abidjan Tél/Fax : 21257336	<a href="mailto:Ama.Valerie@yahoo.fr">Ama.Valerie@yahoo.fr</a>	COTE D'IVOIRE
48 - DOSSO	UAA/CRE	08 BP 109 Abidjan Tél/Fax : 21257336		COTE D'IVOIRE
49 – YAO Michel	UAA/CRE	08 BP 109 Abidjan Tél/Fax : 21257336		COTE D'IVOIRE



## PROGRAMME DE L'ATELIER

<b>Lundi 8 avril</b>	
08h00	<b>Accueil des participants</b>
09h00	<p><b>Cérémonie d'ouverture</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Allocution de Monsieur le Maire de la commune de Taabo.</li> <li>▪ Allocution de Monsieur le président de l'Université d'Abobo-Adjamé1.</li> <li>▪ Allocution de Monsieur le Représentant de l'UNESCO.</li> <li>▪ Allocution d'ouverture par Monsieur le Ministre de l'Environnement et du Cadre de Vie.</li> </ul>
13h00	Déjeuner
14h00	<p><b>Communications</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Ecotourisme, Environnement et Développement Durable (Dr Samy Mankoto MBAELELE, Spécialiste du programme, Division des sciences Ecologiques, UNESCO) (20 mn).</li> <li>▪ Ecotourisme, écovillage en Afrique de l'Ouest: mythe ou réalité ? (Prof. Yves MONNIER. Dir. du Laboratoire d'Ethnobiologie-Biogéographie, Paris) (20 mn).</li> <li>▪ Valeur économique de l'écotourisme (Dr Patrice TAGRO, BNETD-CI) (20 mn).</li> <li>▪ Tourisme et Environnement : l'expérience du Plan Bleu (Ghislain DUBOIS, Consultant international) (20 mn).</li> <li>▪ Aperçu du cours de formation sur le Tourisme durable et conservation du patrimoine culturel immobilier – lessons learned (M. Arthur PEDERSEN, Consultant UNESCO/Centre du Patrimoine Mondial) (20 mn).</li> <li>▪ Ecotourisme et gestion durable des Aires Protégées (Cdt SOMBO TANO. Dir. Protection de la nature CI) (20 mn).</li> <li>▪ Tourisme et Développement Durable : enjeux émergents et questions sans réponses (Ghislain DUBOIS) (20 mn).</li> <li>▪ Place de l'écotourisme dans la politique touristique de la Côte d'Ivoire (Mme ETTI DIA ATSIN, Dir. Tourisme) (20 mn).</li> <li>▪ Ecotourisme, évolution du milieu naturel et conservation de la diversité biologique (Professeur Assi AKE).</li> </ul>
20h00	Dîner

**Mardi 9 avril**

08h30	<p><b>Etude de cas par pays en plénière</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Expérience du Burkina Faso: cas de la réserve de biosphère transfrontalière du "W".</li><li>▪ Expérience de la Guinée: cas du Monts Nimba.</li><li>▪ Expérience de la Côte d'Ivoire: cas des réserves de biosphère de Taï, de la Comoé, du Parc National de la Marahoué.</li><li>▪ Expérience du Bénin: cas de la réserve de biosphère de Pendjari.</li><li>▪ Expérience de l'ONG Conservation Internationale dans le Parc de Kakum au Ghana.</li></ul>
13h00	Déjeuner
14h00	<p><b>Travaux en groupes</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <u>Groupe 1</u> : Ecotourisme et gestion des Aires Protégées (parcs, réserves et écosystèmes spécifiques ou aires sacrées).</li><li>▪ <u>Groupe 2</u> : Ecotourisme et gestion des écosystèmes non protégés (domaine naturel et urbanisé).</li><li>▪ <u>Groupe 3</u> : Ecosystèmes et gestion communautaire et participative (écovillage, activités économiques et socioculturelles, les savoirs écologiques traditionnels).</li></ul>
18h00	<b>Présentation et synthèse des travaux de groupe en séance plénière</b>
20h00	Dîner
21h00	<b>Présentation de sketchs sur les activités écotouristiques</b>

**Mercredi 10 avril**

08h30	<p><b>Sortie sur le terrain</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Visite de la Station de Recherche Ecologique de LAMTO et d'un écovillage.</li><li>▪ Promenade sur le fleuve Bandama.</li><li>▪ Actions de sensibilisation relative à l'environnement :<ul style="list-style-type: none"><li>- gestion des déchets dans le campement des travailleurs de la station de Lamto ;</li><li>- planting de palmiers rôniers (<i>Borassus aethiopium</i>) dans la zone tampon de la réserve de Lamto.</li></ul></li></ul>
11h00	<p><b>Synthèses et recommandations de l'atelier</b></p> <p><b>Elaboration de la déclaration de LAMTO</b></p>
13h00	<p>Dejeuner</p>
1400	<p><b>Cérémonie de clôture</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Lecture du rapport général de l'atelier.</li><li>▪ Allocution de Monsieur le Directeur de la Recherche Scientifique.</li><li>▪ Allocution de clôture par Madame la Représentante de Madame la Ministre du Tourisme et de l'Artisanat.</li></ul>